Direction Environnement Déchets

RAPPORT ANNUEL 2022

sur le prix et la gestion du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

©Photo : Jean-Patrice CAMPION

angers loire métropole
communauté urbaine

Lexique

ALM	Angers Loire Métropole
APIVET	Association Pour l'Insertion par le Vêtement
Biodéchets	Fraction fermentescible comprenant les déchets alimentaires (de cuisine et de table) et les déchets végétaux de jardins
CPPI	Composteur Partagé en Pied d'Immeuble
Centre de stockage	lieu de stockage des déchets, communément dénommé «décharge».
CTED	Centre Technique Environnement Déchets
Collecte sélective	Collecte de flux recyclables secs (emballages ménagers en plastique, carton, métal, verre et papiers) préalablement triés par les ménagers ou séparés par les producteurs, en vue d'une valorisation ou d'un traitement spécifique.
CSR	Combustibles Solides de Récupération
DEA	Déchets d'Equipement et d'Ameublement ou mobilier
DEEE ou D3E	Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques
Déchets Encombrants	Déchets de l'activité domestique des ménages, qui, en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures ménagères.
Déchets inertes	Déchets qui ne subissent aucune modification physique, chimique, ou biologique tels que les gravats.
DDS	Déchets Diffus Spécifiques : peintures, vernis, diluants et solvants, phytosanitaires, piles, batteries usagées, huiles moteurs ou végétales usées, tubes et lampes , extincteurs...
DMA	Déchets Ménagers et Assimilés, il s'agit des déchets issus des ménages et des déchets assimilés (déchets des entreprises ou du secteur tertiaire collectés dans les mêmes conditions que ceux des ménages). Cela regroupe les ordures ménagères, les déchets issus de la collecte sélective et les déchets collectés dans les déchèteries publiques.
Eco-organisme	Organisme agréé par l'état qui collecte les contributions financières des entreprises mettant des produits sur le marché. Ces éco-contributions permettent de soutenir financièrement les collectivités qui valorisent les produits (ex°emballages, vêtements, DEEE…).
Envie Anjou	Entreprise d'insertion proposant de l'électroménager d'occasion garanti.
Fermentescibles	Matières organiques ayant la propriété de fermenter en présence ou en absence d'air.
ISDND	Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ex. centre de stockage de classe II).
Mâchefers	Résidus issus de l'incinération des ordures ménagères pouvant selon leurs caractéristiques être utilisés en technique routière.
OMr	Ordures Ménagères résiduelles
PAV	Point d'Apport Volontaire Aérien (PAVA) ou Enterré (PAVE) également appelé conteneur aérien conteneur enterré.
REFIOM	Résidus d'Epuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères : poussières fines, riches en métaux lourds, retenues par le traitement des fumées d'incinération.
Recyclage	Réintroduction d'un matériau dans son propre cycle de production
TEOM	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
Tout venant	Déchets (hors toxiques) arrivant en déchèterie pour lesquels aucune filière locale de valorisation n'existe.
UVE	Unité de Valorisation Energétique - usine d'incinération avec production d'énergie

Document établi en vertu de l'application du Décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 - JORF du 31/12/2015

Sommaire

I Présentation générale ..... p°5
1.1. Territoire, compétences, équipements ..... p°6
1.2. Synoptique déchets ..... p°8
1.3. Temps forts et projets..... p°9

II Indicateurs généraux..... p°13
2.1. Chiffres clés..... p°15
2.2. Objectifs de réduction des déchets..... p°18
2.3. Moyens humains..... p°19
2.3.1. Organisation de la direction déchets..... p°20
2.3.2. Relation à l'usager..... p°21
2.3.3. Sécurité au travail..... p°23
2.3.4. Actions en faveur de l'insertion..... p°26

III Indicateurs techniques..... p°27
3.1. Réduction des déchets..... p°28
3.1.1. Sensibilisation du grand public..... p°29
3.1.2. Sensibilisation des professionnels..... p°33
3.1.3. Compostage ..... p°35
3.1.4. Broyage des végétaux et éco-jardinage..... p°38
3.1.5. Lutte contre le gaspillage alimentaire..... p°39
3.1.6. Promotion de la réparation et du réemploi..... p°40
3.1.7. Eco-consommation..... p°41
3.2. Collecte des déchets..... p°43
3.2.1. Organisation territoriale du service..... p°44
3.2.2. Equipements de pré-collecte..... p°50
3.2.3. Tonnages..... p°55
3.3. Déchèteries..... p°57
3.3.1. Modalités d'accès..... p°58
3.3.2. Fréquentations..... p°61
3.3.3. Tonnages..... p°62
3.4. Traitement des déchets..... p°64
3.4.1. Traitement des ordures ménagères..... p°65
3.4.2. Traitement de la collecte sélective..... p°67
3.4.3. Traitement des déchets apportés en déchèteries..... p°71

VI Indicateurs financiers..... p°72
4.1. Résultats de l'exercice ..... p°74
4.2. Principaux marché publics..... p°77
4.3. TEOM..... p°78
4.4. Tarifs en vigueur..... p°79

VII Annexes..... p°81
Annexe 1. Equipements de gestion des déchets p°82
Annexe 2. Composteurs individuels par commune..... p°83
Annexe 3. Lombricomposteurs par commune..... p°84
Annexe 4. Composteurs partagés par commune ..... p°85
Annexe 5. Logements concernés par le compostage par commune..... p°86
Annexe 6. Nombre de conteneurs enterrés et aériens par commune ..... p°87
Annexe 7. Tonnes collectées par commune..... p°88
Annexe 8. Ratios des déchets collectés par commune..... p°89
Annexe 9. Tonnages par déchèterie..... p°90
Annexe 10. Evolution des déchets recyclés..... p°91

Document établi en vertu de l'application du Décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 - JORF du 31/12/2015

1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE

1.1. Présentation générale

► Territoire concerné

La Communauté urbaine Angers Loire Métropole assure le service public de prévention et gestion (SPPGD) des déchets ménagers et assimilés des **29 communes** membres soit **301 384 habitants** (base Dotation Globale Fonctionnement population totale INSEE au 1er janvier 2022). Le périmètre du service a évolué en 2022 puisque Angers Loire Métropole prend en charge la gestion des déchets à Loire-Authion depuis le 1er janvier 2022. La population et les tonnes collectées à Loire-Authion sont désormais prises en compte dans ce rapport.

Carte du territoire d'Angers Loire Métropole

29
communes

301 384
habitants

54 114
hectares

► Compétences

Angers Loire Métropole est en charge de la gestion complète du service de prévention, collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés. L'objectif de la métropole est de réduire, réutiliser, réparer le plus possible la part de déchets à éliminer puis de recycler ce qui peut l'être afin d'avoir un minimum de déchets à traiter en valorisation énergétique.

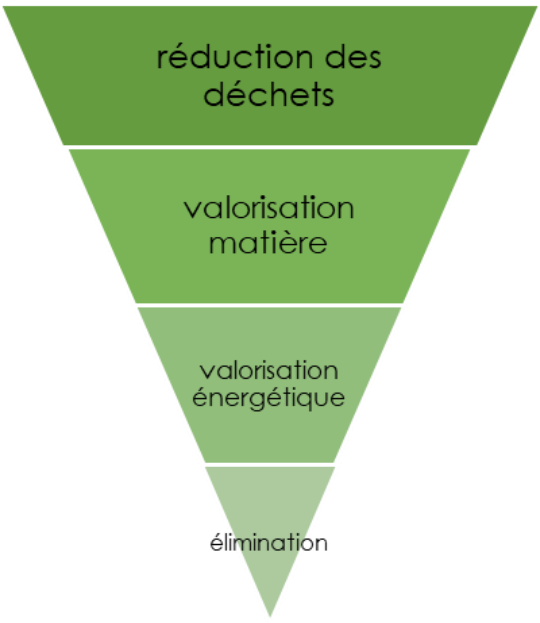

En plus de sa mission de service public de prévention et d'élimination des déchets, Angers Loire Métropole a défini comme priorités :

- La sécurité des agents et des usagers
- Le respect de la réglementation
- L'optimisation des coûts
- La relation aux usagers

1.1. La présentation générale

► Equipements en place

Pour exercer sa compétence en matière de déchets la communauté urbaine dispose de ses propres équipements et de sites privés ou en délégation de service public. L'ensemble des ces équipements est répertorié sur une carte en annexe 1.

Les équipements à disposition pour la gestion des déchets produits sur le territoire d'Angers Loire Métropole sont les suivants :

- **un réseau de 9 déchèteries** réparties sur le territoire dont :
  - 6 gérées par Angers Loire Métropole
  - une recyclerie-déchèterie en partenariat avec Emmaüs
  - une déchèterie à Juigné-sur-Loire accessible aux habitants du sud Loire via une convention avec 3R d'Anjou
  - une déchèterie à Corné accessible aux habitants de Loire-Authion via une convention avec Baugeois Vallée valable jusqu'au 31/12/2022.

- **un centre de l'Ardoiserie** à Saint-Barthélemy-d'Anjou comportant une zone de broyage des végétaux, une installation classée de stockage de déchets inertes issus des déchèteries en cours de réhabilitation, un site de regroupement de divers déchets (piles, pneus...) et une plateforme de dépôts au sol des végétaux et gravats depuis janvier 2021.

- **un centre de tri des déchets issus de la collecte sélective** géré par la SPL Anjou Tri Valor situé sur le site de Biopole et exploité par Derichebourg.

- **un centre de transfert pour le verre issu de la collecte sélective**. CTR 49 qui appartient et est exploité par Véolia à Trélazé.

- **deux centres de transfert pour les ordures ménagères et assimilés.** Le principal centre est situé sur le site de Biopole à Saint-Barthélemy-d'Anjou et exploité par Brangeon. Le centre secondaire situé à Tiercé est géré par 3R d'Anjou.

- **un centre technique Environnement Déchets** basé à Saint-Barthélemy-d'Anjou pour les agents de la régie.

- **une unité de valorisation énergétique** située à Lasse, appartenant au SIVERT et en délégation de service public avec Véolia.

1.2. Synoptique déchets

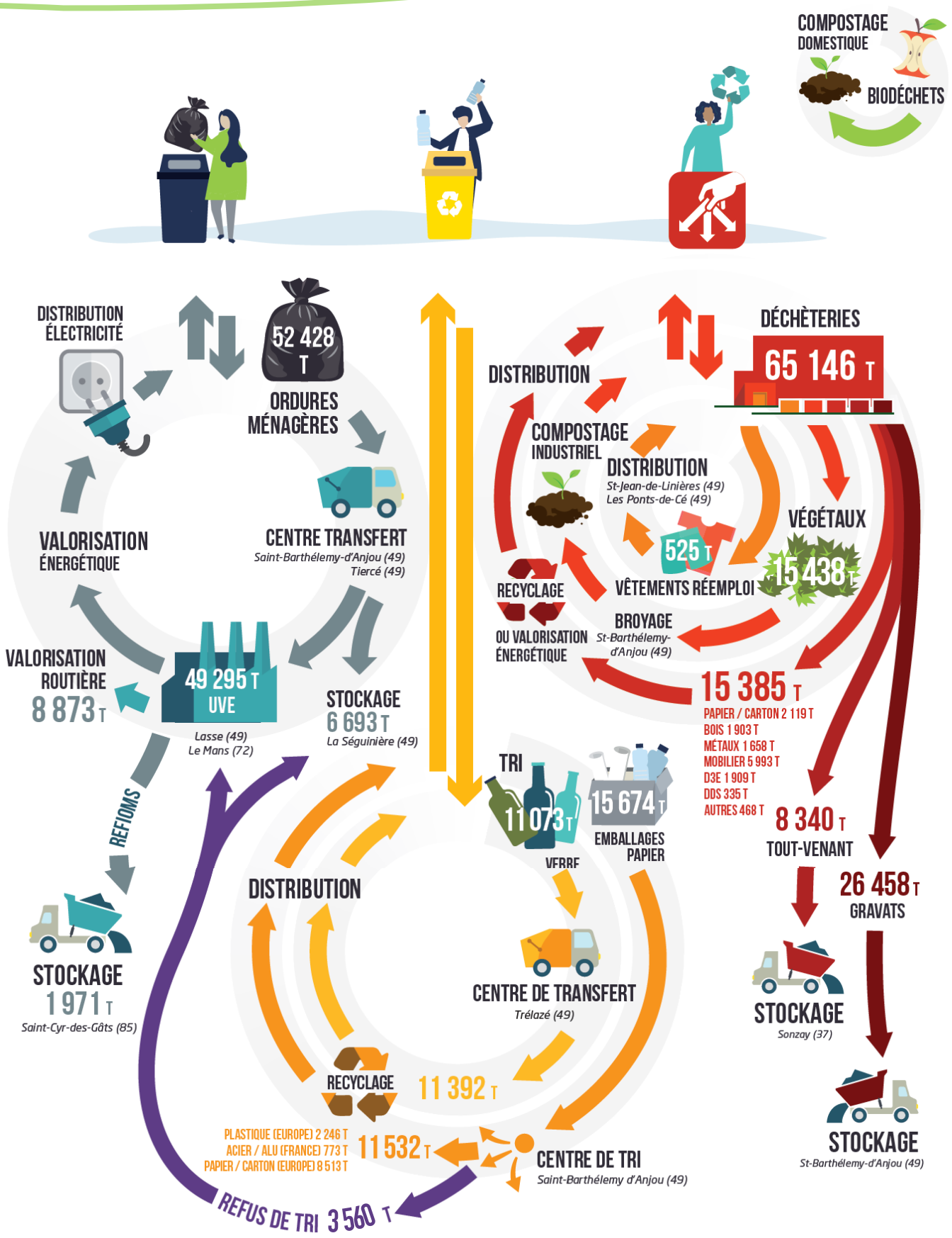

Refioms : résidus des fumées d'incinération des ordures ménagères
D3E : Déchets d'Équipements Électriques Électroniques
DDS : Déchets Diffus Spécifiques
UVE : Unité de Valorisation Energétique

© A4 éditions 06/22

1.2. Temps forts et projets

► Réduction des déchets

En janvier 2022, Angers Loire Métropole lance son premier Défi Zéro Déchet à Terra Botanica avec la sélection de 100 foyers. Accompagnés pendant 6 mois, les foyers volontaires s'engagent à participer aux divers ateliers et à peser leurs déchets pour observer l'impact de leur changement de comportement.

Lancement du Défi Zéro Déchets - Janvier 2022

Angers Loire Métropole est sélectionné pour l'appel à projets de l'ADEME sur la généralisation du tri à la source des biodéchets. Un soutien financier est accordé dans le cadre d'une convention de 3 ans durant laquelle il est prévu de distribuer 6 000 composteurs individuels par an, d'installer 100 sites de compostage partagé par an et de lancer deux expérimentations de points d'apport volontaire auprès de 2 000 foyers. Une technicienne biodéchets et économie circulaire est recrutée pour une durée de 3 ans afin de renforcer l'équipe dédiée aux projets.

Les travaux de réalisation de la plateforme de dépôt et broyage des végétaux démarrent sur la commune d'Ecuillé, projet retenu dans le cadre des Assises de la Transition Ecologique.

En mai 2022, le CODEC (Contrat d'objectif déchets et économie circulaire) s'est finalisé avec un dernier comité de pilotage. Ce programme qui a permis d'animer l'économie circulaire auprès des acteurs économiques en partenariat avec les Chambres consulaires et co-piloté avec ALDEV sera poursuivi par une Feuille de Route Economie Circulaire. Celle-ci est validée par le Conseil Communautaire de juin 2022 et fera l'objet de rédaction de fiches action et d'une nouvelle convention de partenariat avec les chambres consulaires.

Dans le cadre du nouveau dispositif Ali-men'Terre, 14 écoles primaire sont sensibilisées à la diversification alimentaire, au zéro plastique, à l'anti-gaspi et au tri des biodéchets.

À l'automne 2022, une nouvelle convention de partenariat est signée avec l'association l'Etabli afin d'animer un réseau des repair'cafés et d'accompagner les structures qui souhaitent mettre en place ce dispositif.

A venir pour 2023

- Deuxième édition du Défi Zéro Déchet.
- Poursuite de la réflexion sur le tri à la source des biodéchets : accompagnement par un bureau d'études, expérimentations de points d'apport volontaire, massification du compostage.
- Finalisation de la plateforme de dépôts et broyage des végétaux à Ecuillé et étude à Saint-Clément-de-la-Place.
- Elaboration du prochain programme local de prévention des déchets.

1.2. Temps forts et projets

► Collecte des déchets

Au 1er janvier 2022, les collectes en porte-à-porte et en points d'apport volontaire démarrent sur le territoire de Loire-Authion. Depuis, plusieurs réunions se sont tenues avec les élus et les services techniques afin de solutionner les problèmes de collecte existants.

Dans la continuité du programme de déploiement de la collecte latérale, plusieurs rencontres ont lieu avec Avrillé, Les Ponts-de-Cé et Trélazé afin d'échanger sur les aménagements nécessaires et avec la Voirie Communautaire pour les réaliser courant 2023. Le démarrage de la collecte latérale sur ces trois communes est prévu au 1er janvier 2024.

Dans le cadre du marché global de performance du Territoire Intelligent, 200 sondes mesurant le remplissage des conteneurs ont été installées sur 6 communes. Ce projet a fait l'objet d'une expérimentation courant 2022 et se poursuit en 2023.

Le mobilier de tri déployé en 2021 avec l'installation de 14 points tri au Lac de Maine et à Sainte-Gemmes-sur-Loire fait l'objet d'un suivi courant 2022 qui permet d'en évaluer l'efficacité. Les performances de tri se sont améliorées et peuvent encore l'être.

Point tri aire de Sainte-Gemmes-sur Loire - Juillet 2022

A venir pour 2023

- renouvellement du marché de collecte des points d'apport volontaire.
- poursuite du schéma directeur collecte et mise en place progressive de la réorganisation du service collecte.
- études concernant l'équilibrage des secteurs de collecte matin/après midi et soirée sur Angers.
- poursuite des actions nécessaires au déploiement de la collecte latérale à Avrilllé, Les Ponts-de-Cé et Trélazé : recrutement et formation des chauffeurs, réalisation des aménagements, lancement de la communication auprès des habitants.
- bilan de l'expérimentation des sondes de remplissage des points d'apport volontaire.

► Direction et Centre technique

Les études pour la construction d'un hangar photovoltaïque et d'une ombrière débutent pour un lancement des travaux en 2023.

A venir pour 2023

- construction de l'ombrière et du hangar photovoltaïque.
- réfection des aires de lavages et mise en conformité de la station des eaux de lavage.

1.2. Temps forts et projets

► Déchèteries et centre de l'Ardoiserie

En janvier 2022 débute le nouveau marché de mise à disposition des bennes et transport des déchets apportés dans les déchèteries.

Tout au long de l'année 2022, la conduite du projet d'accès par badge dans les déchèteries mobilise les Directions Déchets, Territoire Intelligent, Ressources Humaines, Informatique et Communication. Ces directions appuyées par le groupement Suez/Engie travaillent sur les aspects techniques, opérationnels, informatique, développement des compétences des agents et managériaux pour que le projet soit lancé auprès des habitants le 17 octobre avec l'ouverture du portail numérique. En plus du portail web, des formulaires papiers sont mis disposition dans les déchèteries et les mairies. Pour répondre aux usagers et traiter les demandes (25 000 en 2022), une équipe de 8 personnes est recrutée (6 pour le back-office/accueil téléphonique et 2 pour les formulaires papier). Au préalable, le Conseil Communautaire adopte le Règlement Intérieur des déchèteries le 12 septembre 2022. Mi-octobre, des agents de sécurité positionnés à l'entrée des déchèteries informent les usagers et les professionnels des nouvelles modalités d'accès aux déchèteries en vue d'un démarrage opérationnel le 2 janvier 2023.

Aménagements déchèterie de Villechien - Novembre 2022

Après 8 mois de travaux, la déchèterie du Lac Bleu à Avrillé complètement repensée et agrandie réouvre ses portes aux usagers le 1er août 2022. Elle est inaugurée le 21 septembre.

Nouvelle déchèterie du Lac Bleu - Août 2022

Les études pour la reprise d'exploitation des déchèteries de Corné et Emmaüs se poursuivent et l'appel d'offres relatif aux différents marchés de traitement des déchets issus des déchèteries est lancé.

Une expérimentation de collecte des huîtres et coquillages est menée pendant la période des fêtes de fin d'année sur 4 déchèteries en vue d'une valorisation agricole.

A venir pour 2023

- Mise en place opérationnelle de l'accès par badge le 2 janvier 2023.
- Reprise de l'exploitation de la déchèterie de Corné dans le cadre d'un marché de prestation le 2 janvier 2023.
- Poursuite des études en vue de réaliser le site vitrine de la Baumette.
- Expérimentation d'horaires continus l'été
- Contractualisation avec de nouvelles filières de responsabilité élargies des producteurs pour les huiles moteur, les articles de bricolage-jardinage, les jouets et les articles de sports et loisirs.

1.2. Temps forts et projets

► Traitement des déchets

Le 8 octobre 2021, le Constat d'Achèvement de Travaux du centre de tri a été prononcé et la mise en service a débuté. Les essais sont réalisés et la mise en service industriel débute le 31 décembre 2022 avec une réception prévue début 2023.

Ce centre de tri est prévu pour traiter 30 000 tonnes de déchets recyclables ménagers en provenance des territoires de la SPL Anjou Tri Valor (Angers Loire Métropole et Sivert).

Un Appel à Manifestation d'Intérêts est lancé pour poursuivre la réindustrialisation de Biopole. L'entreprise Moulinot est retenue pour y installer une activité de massification et de prétraitement des biodéchets.

Mise en service industriel du centre de tri - Décembre 2022

A venir pour 2023

- réception du centre de tri.

- création et mise en place d'un circuit de visite grand public puis démarrage des visites.

- poursuite de la réindustrialisation de Biopole avec l'installation de la base logistique de collecte et plateforme de massification et prétraitement de biodéchets par Moulinot.

- poursuite des études technico-économiques pour l'optimisation du traitement et de la valorisation des déchets.

2 INDICATEURS GÉNÉRAUX

Indicateurs généraux

479
kg/hab/an de déchets

- 3%
déchets ménagers
et assimilés par rapport à 2021

100
€/hab/an

2.1. Chiffres clés

► Bilan des tonnages collectés en 2022

Avec 144 321 tonnes de déchets ménagers et assimilés collectés en 2022, on observe une diminution de 3 % par rapport à 2021 dont une forte baisse des apports en déchèteries (-8,6% par rapport à 2021).

	Tonnes 2021	**Tonnes 2022**	**Ratio* en kg/hab/an**	Evolution des tonnages par rapport à 2021
Ordures ménagères résiduelles	52 004	**52 428**	**174**	**0,8%**
Collecte sélective : Emballages et papiers	**15 135**	**15 674**	**52**	**3,6%**
Collecte sélective : Verre	**10 579**	**11 073**	**37**	**4,7%**
Déchèteries	71 281	**65 146**	**216**	**-8,6%**
TOTAL Déchets Ménagers et Assimilés	148 999	**144 321**	**479**	**-3,1%**

** ratio calculé avec la base population totale INSEE au 1er janvier 2022 : 301 384 habitants (source DGF).*

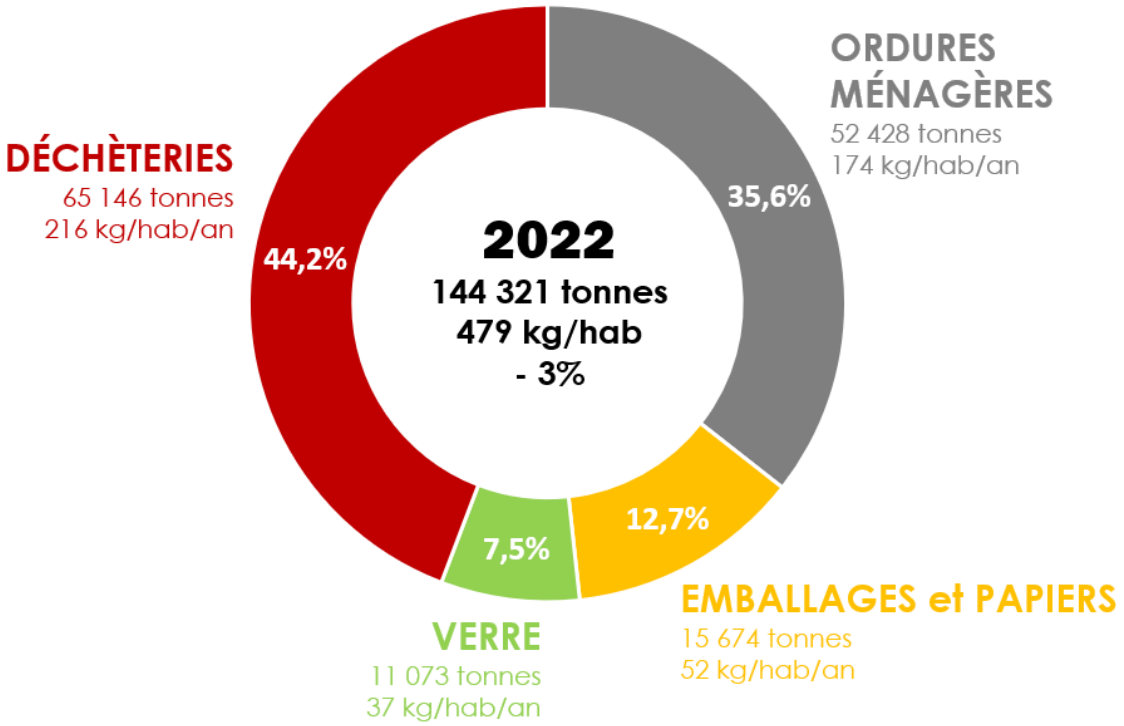

Montant de la TEOM perçue en 2022	32 125 656 €
soit 100 € / habitant	- 3 % par rapport à 2021
soit 208 € / tonne	+ 3 % par rapport à 2021

A titre indicatif, en 2020, la TEOM sur Angers Loire Métropole représentait un coût de 103 € par habitant. Le coût aidé moyen en France est de 93 € HT / habitant (source ADEME).

2.1. Chiffres clés

► Evolution des tonnages de déchets

Entre 2010, année de référence, et 2022 les ordures ménagères résiduelles ont diminué de 21% (174 kg/hab en 2022 contre 220 kg/hab en 2010).

Les emballages (en plastique, verre et métal) et les papiers issus de la collecte sélective ont augmenté de 15 % (89 kg/hab en 2022 contre 77 kg/hab en 2010).

Les déchets apportés en déchèteries ont augmenté de 15 % par rapport à 2010 (216 kg/hab en 2022 contre 187 kg/hab en 2010).

On note que les déchets ménagers et assimilés (ordures ménagères + tri + déchèteries) ont quasiment retrouvé le niveau de 2010 avec 479 kg/hab en 2022 contre 484 kg/hab en 20210.

EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS EN KG/HAB/AN

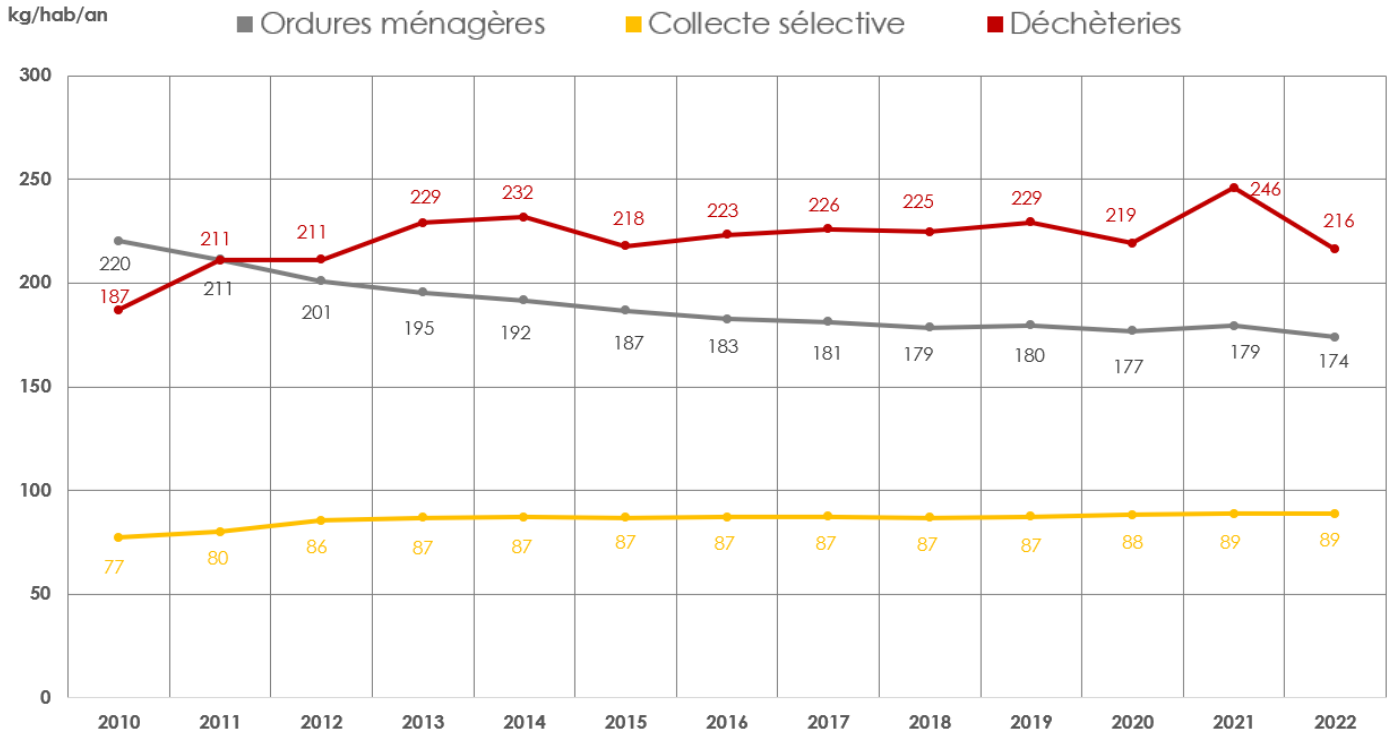

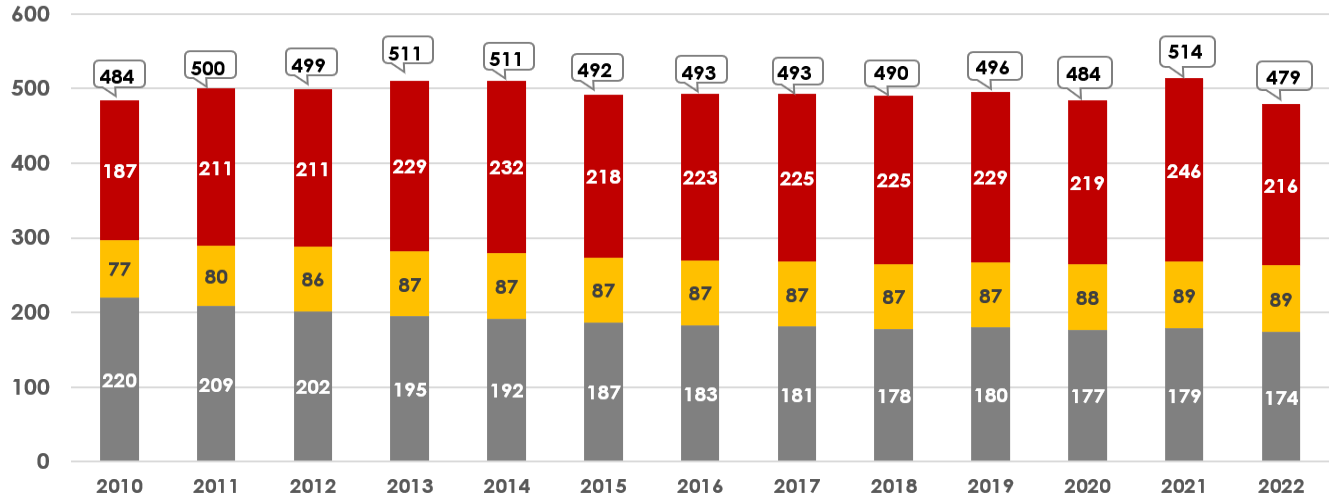

2.1. Chiffres clés

► Répartition des tonnages traités

Le traitement des déchets d'Angers Loire Métropole se fait selon plusieurs types :

- **Valorisation organique** des végétaux apportés en déchèteries
- **Valorisation matière** ou recyclage des emballages et papiers issus de la collecte sélective et des déchets tels que les cartons, papiers, bois, métaux, D3E, films plastiques...déposés en déchèteries
- **Valorisation énergétique** pour 93% des ordures ménagères majoritairement à Lasse (49) et un peu au Mans (72), pour 17% des refus de tri et pour les déchets dangereux apportés en déchèteries
- **Stockage de déchets inertes** pour les gravats issus des déchèteries. Ces gravats sont utilisés comme remblai dans l'ancienne carrière de Villechien
- **Stockage de déchets non-inertes** à La Séguinière (49) pour 7% des ordures ménagères et pour 83% des refus de tri et à Sonzay (37) pour le tout-venant de déchèteries.

Angers Loire Métropole s'engage dans l'atteinte des objectifs de la loi AGEC modifiée à savoir :

⇒ d'augmenter la quantité de déchets ménagers et assimilés faisant l'objet d'une préparation en vue de la réutilisation ou d'un recyclage en orientant vers ces filières 55 % en 2025. En 2022, 36,9 % des DMA sont orientés vers de la valorisation matière et organique (contre 37,9% en 2021)

⇒ de réduire les quantités de déchets ménagers et assimilés admis en installation de stockage en 2035 à 10 % des quantités de déchets ménagers et assimilés produits mesurées en masse. En 2022, 10,4 % de DMA sont enfouis (contre 7,8% en 2021)

⇒ d'assurer la valorisation énergétique d'au moins 70 % des déchets ne pouvant faire l'objet d'une valorisation matière d'ici 2025. En 2022, 54,5 % des DMA ne pouvant faire l'objet d'une valorisation matière sont valorisés énergétiquement (contre 58% en 2021).

RÉPARTITION DES TONNAGES SELON LES MODES DE TRAITEMENT

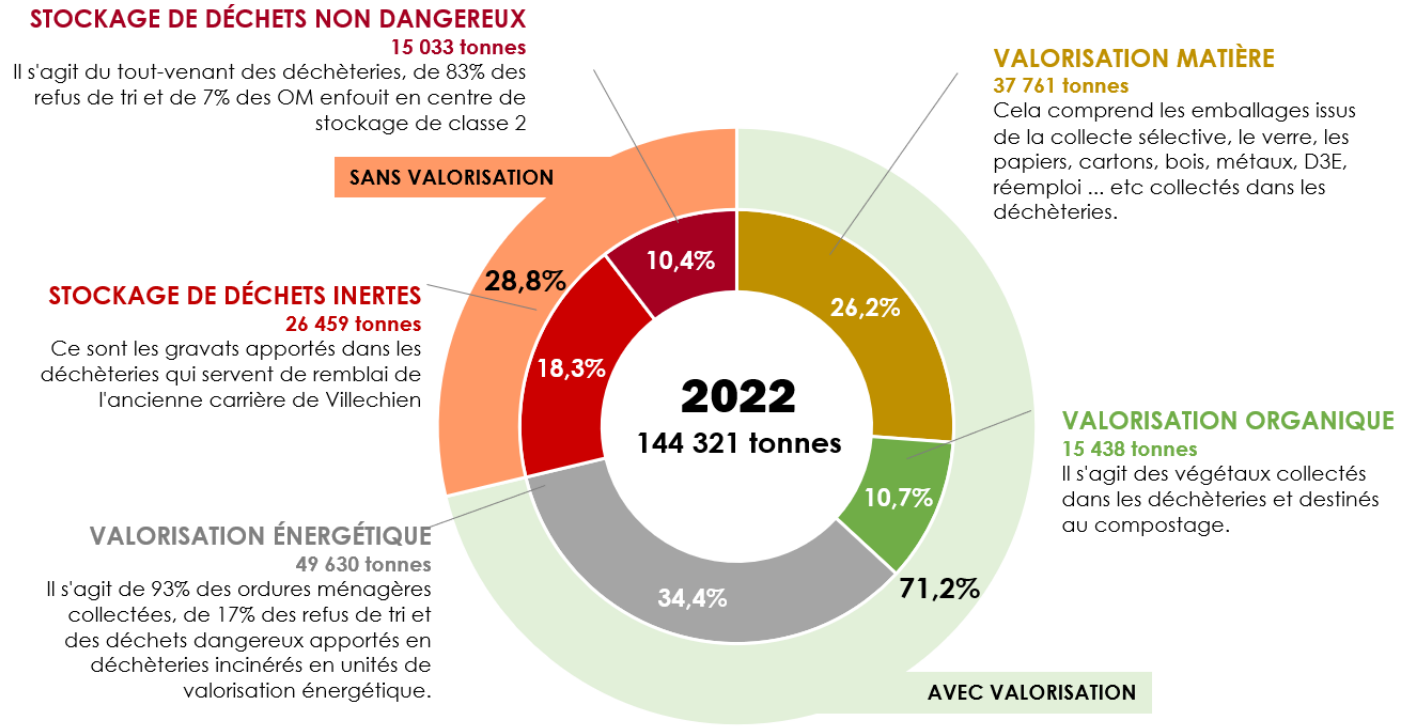

2.2. Objectifs de réduction des déchets

► Déclinaison de la politique de réduction des déchets au niveau local

Textes	Objectifs
2016 Angers Loire Métropole Adoption d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA 2016/2020)	• réduire de 10% par an les DMA produits par habitant entre 2010 et 2020, soit 436 kg/hab à fin 2020 • diminuer de 20 000 tonnes la quantité de DMA, soit arriver à 120 000 tonnes à fin 2020
2018 Région Adoption d'un plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) et d'un plan régional d'actions économie circulaire (PRAEC)	• réduire de 15% les DMA en 2031 par rapport à 2010, soit 482 kg/hab • augmenter la valorisation matière de 28% en 2031 par rapport à 2015 • au regard du manque de capacités d'ISDND, accroitre la valorisation matière énergétique complémentaire de 155 kt en 2031 • augmenter la production de CSR de 245 kt en 2031 par rapport à 2017
2019 Angers Loire Métropole Signature d'un contrat d'objectifs déchets et économie circulaire avec l'ADEME (CODEC 2019/2021)	• réduire de 1% par an les DMA par rapport à 2017 : passer de 495 kg à 480 kg/an/habitant en 3 ans • augmenter la valorisation matière des déchets et réduire les tonnages d'enfouissement : baisser de 1 000 tonnes les déchets non inertes enfouis • mobiliser les acteurs économiques sur l'économie circulaire : obtenir 50 points minimum sur l'engagement des entreprises dans l'économie circulaire
2020 National Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC)	• sortir du plastique jetable : zéro plastique jetable d'ici 2040, lutter contre le plastique du quotidien, promotion du vrac, … • mieux informer les consommateurs : indice de réparabilité, logo de tri, couleur des poubelles, information sur les perturbateurs endocriniens, ... • lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire : ne plus détruire les invendus, faciliter le réemploi, … • agir contre l'obsolescence programmée : faciliter la réparation, … • mieux produire : bonus/malus, responsabilité dans la gestion des déchets, ...
Juin 2022 Angers Loire Métropole Adoption de la Feuille de route économie circulaire (2022-2030)	La FREC se structure jusqu'à l'horizon 2030 autour de 3 grands axes, déclinés chacun en plusieurs actions (23 au total) : • 3 secteurs économiques à fort enjeu circulaire : alimentation et biodéchets ; BTP ; réparation et réemploi. • Mise en œuvre d'actions transversales (ex : soutien aux initiatives d'acteurs, innovation, formation, etc.), ou issues des Assises et contribuant au déploiement de l'économie circulaire sur le territoire. • Exemplarité de la collectivité pour accélérer la transition.
2024-2030 Angers Loire Métropole à venir : nouveau Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)	Programme qui sera élaboré en 2023, en tenant compte des objectifs de la loi AGEC, des différentes concertations réalisées au sein d'Angers Loire Métropole (Assises de la Transition écologique, Feuille de route Economie circulaire)

2.3. Moyens humains

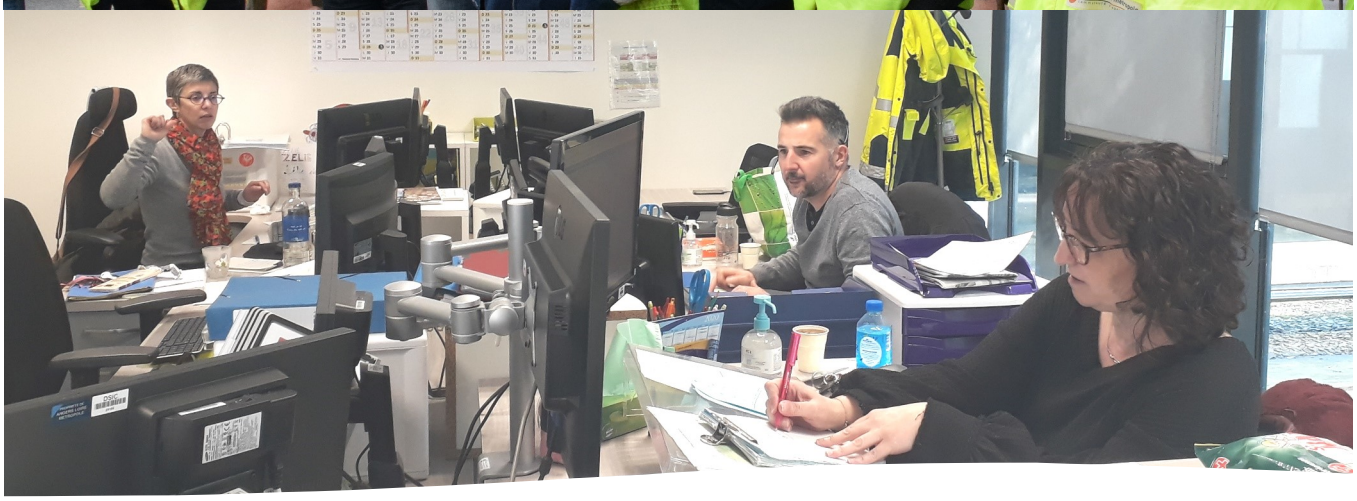

228
collaborateurs

27 098
appels usagers

Tri et +

+ 15 000
téléchargements

2.3. Direction déchets

2.3.1. ORGANISATION DE LA DIRECTION DÉCHETS

La Direction Environnement Déchets fait partie du pôle Transition Ecologique depuis 2018.

Hors prestations et délégation de services, la Direction Déchets compte 228 agents dont 70% embauchent au Centre Technique Environnement Déchets et 30% dans les déchèteries et centre de l'Ardoiserie.

La direction est répartie en 3 services :

⇒ Le service collecte
⇒ Le service prévention tri valorisation
⇒ Le service traitement

cadres A : 8
cadres B : 9
cadres C : 211

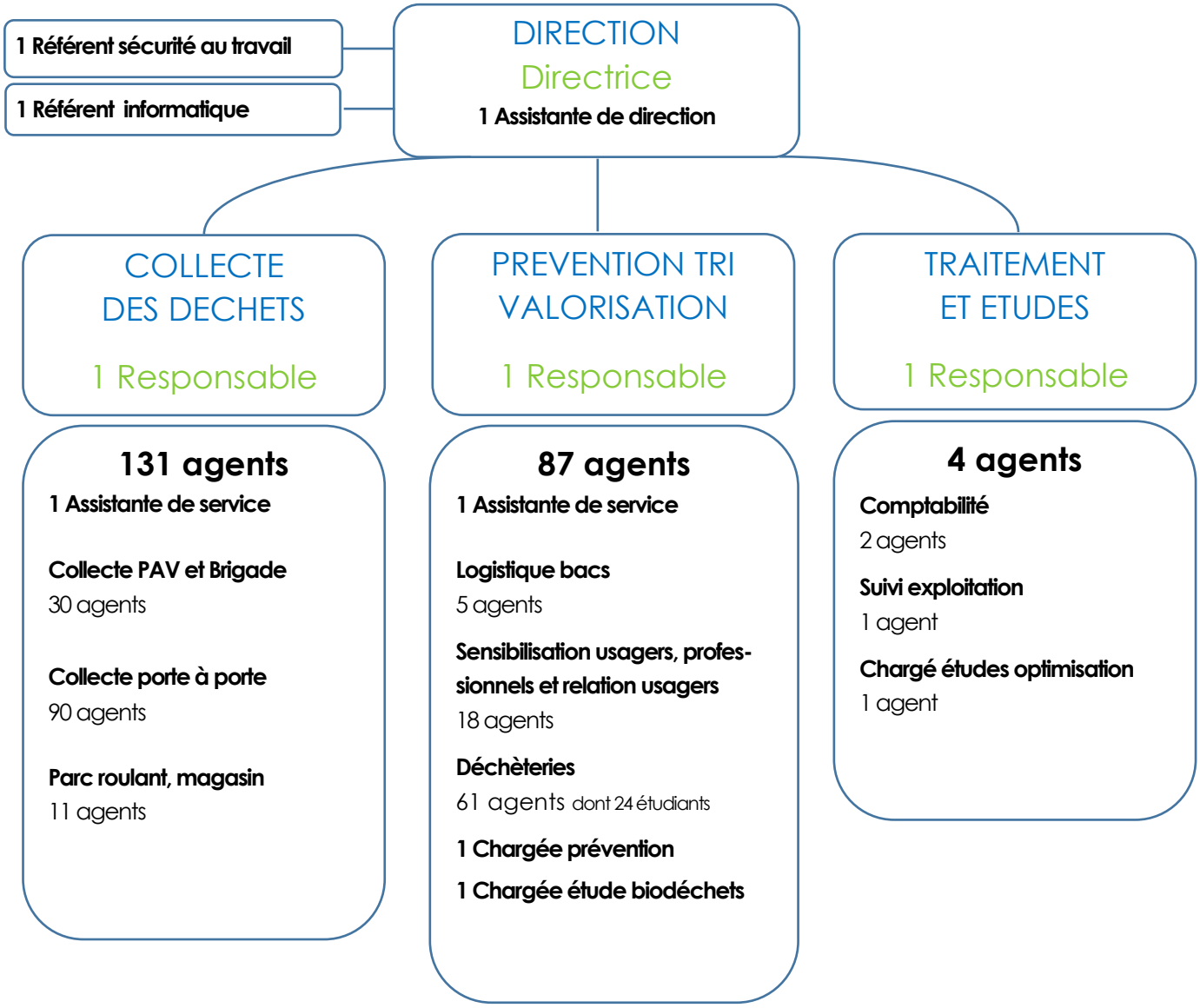

2.3. Direction déchets

2.3.2. RELATION À L'USAGER

Pour renseigner les administrés, la Direction Déchets a mis en place une équipe dédiée à la relation usager sous la forme d'un guichet unique d'accueil. Ce service est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h (accueil téléphonique fermé le vendredi après-midi).

Les 4 agents chargés de la relation à l'usager déchets ont 3 missions principales :

• **la relation à l'usager** en provenance du numéro info déchets 02 41 05 54 00, de la boite mail générique et des formulaires disponibles sur internet. Les agents apportent une réponse directe à l'usager ou font le nécessaire auprès des services adéquats pour que la réclamation soit traitée dans les meilleurs délais.

• **l'accueil physique du CTED** concerne l'accueil de visiteurs pour les réunions et les permanences composteurs qui ont lieu le troisième mercredi du mois.

En octobre 2022, la mise en place du portail web pour les demandes de badges d'accès aux déchèteries a nécessité le recrutement de 6 agents temporaires dédiés au back-office « demandes de badges ». Leur mission est de traiter les demandes numériques et papiers ainsi que les appels téléphoniques et les mails liés aux badges déchèteries. Cette nouvelle activité explique la hausse des appels et des mails en 2022.

EVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DU SERVICE RELATION À L'USAGER

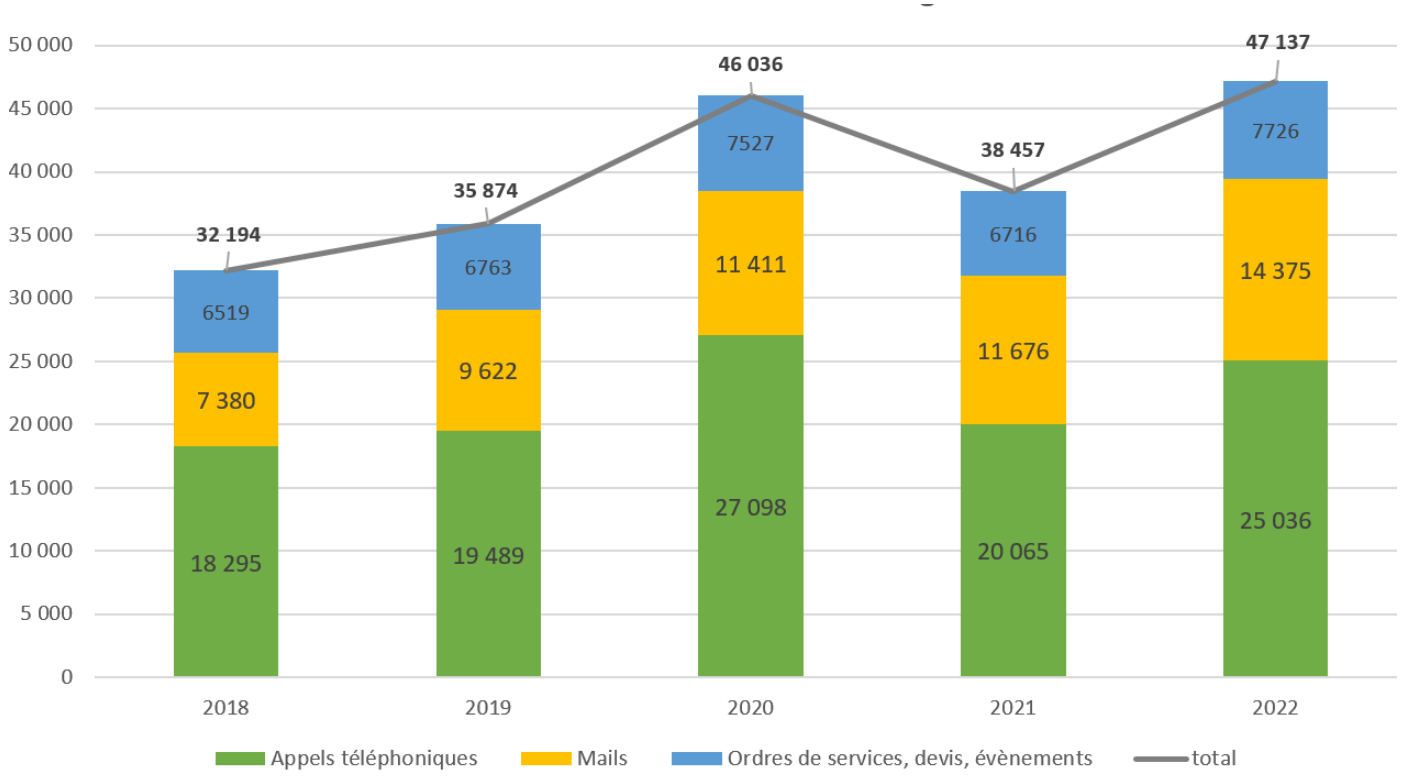

2.3. Direction déchets

• **le suivi administratif** : chaque réclamation ou demande usagers est traitée grâce à des logiciels métiers spécifiques :
- STYX pour la gestion des demandes de bacs et de sacs, enregistrement des composteurs, suivi et mise à jour des fiches clients, devis, …
Le logiciel STYX est utilisé depuis 2012 pour la facturation (bacs, composteurs, badges déchèteries, vente de produits) et la gestion des contenants de la direction (bacs OM et tri, conteneurs, composteurs, lombricomposteurs…). Au travers d'ordres de service et d'évènements, cet outil permet de suivre les interventions sur les bacs (ajout, retrait, réparation, remplacement). Cette base de données mise à jour quotidiennement répertorie les informations nécessaires pour répondre aux usagers (fiche client, jours de collecte selon les secteurs, implantation des conteneurs d'apport volontaire, convention auprès des professionnels, permis de construire ou d'aménager).
- ISILOG pour enregistrer les réclamations liées à l'apport volontaire, aux dépôts sauvages ;
- DAXIUM pour les signalements terrain de bacs cassés ;
- TSMS et EASYCOLLECTE pour traiter les réclamations liées à la collecte réalisée par Suez ou en régie. Ces applications permettent de visualiser la localisation des bennes de collecte et le déroulement de collecte ;

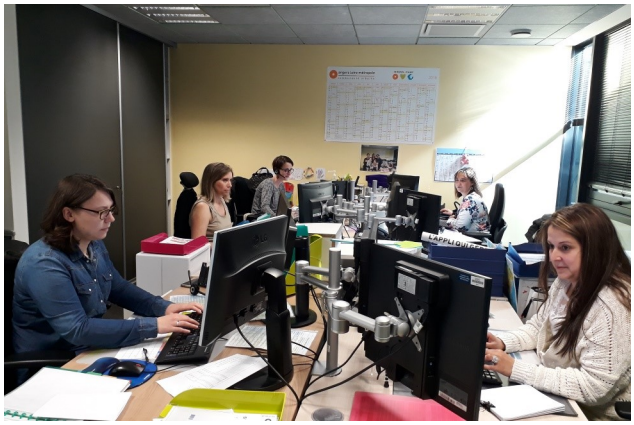

Service relation à l'usager

L'appli Tri et + créée en 2016 a pour objectif d'offrir un outil grand public sur les modalités de gestion des déchets. Elle a fait l'objet d'une deuxième version début 2021 pour être compatible avec les nouvelles générations de smartphones. Directement alimentée par la base de données Styx, elle permet à chaque usager de connaître les jours et heures de collecte rue par rue, de localiser les points d'apport volontaire et les déchèteries, de connaître les heures d'ouverture de déchèteries, ainsi que les gestes de réduction des déchets et le devenir des déchets. Outre les notifications sur l'actualité du service, sa spécificité repose sur la possibilité de recevoir des notifications de rappel du jour de collecte, notamment lors de reports de collecte. Cette appli a été téléchargée plus de 15 000 fois. Depuis 2019, Tri et + est également déclinée dans l'application Vivre à Angers.

Les pages internet déchets ont été consultés à hauteur de 295 000 vues (+257% par rapport à 2021). Ce bond des consultations s'explique par la mise en place du portail web dédié aux demandes de badges d'accès aux déchèteries.

Les réseaux sociaux Facebook et Twitter sont gérés par le community manager de la Ville d'Angers. A la demande du service, il relaie régulièrement l'actualité du service. Les posts sont régulièrement repris par les communes d'Angers Loire Métropole actives sur les réseaux sociaux.

2.3. Direction déchets

2.3.3. SÉCURITÉ AU TRAVAIL

La santé et la sécurité des agents est la priorité numéro 1 de la Direction des Déchets. En coordination avec le service Conseil Sécurité au Travail, et en lien avec la politique générale de prévention des risques professionnels, une assistante de prévention conseille et accompagne les encadrants et les agents dans la mise en œuvre des règles de sécurité au travail pour développer, faire progresser et conforter la culture sécurité de l'ensemble des agents.

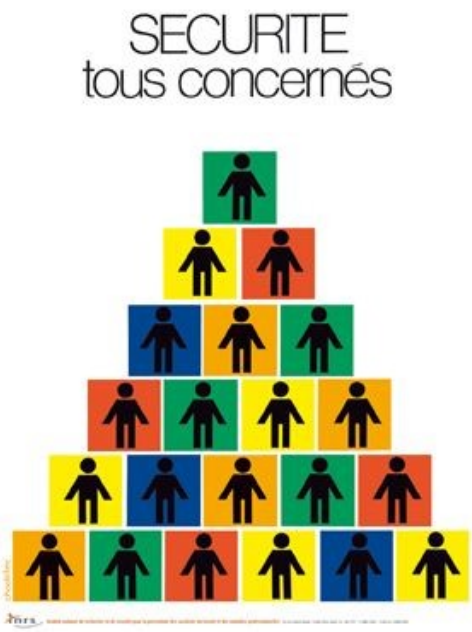

► Document unique d'évaluation des risques professionnels

Les résultats de l'évaluation des risques professionnels sont retranscrits dans un Document Unique. Les risques sont identifiés, évalués (selon leur gravité, leur fréquence et leur maîtrise) et classés (d'une priorité 1 à 5) permettant ainsi de définir les actions de prévention les plus appropriées, couvrant les dimensions techniques, humaines et organisationnelles.

Le Document Unique d'évaluation des risques professionnels est tenu à jour

Pour exemple, il a été identifié que les agents d'accueil, conseil et exploitation en déchèterie sont soumis au risque de douleurs des membres supérieurs et du dos lors de la manipulation et manutention de déchets déposés par les usagers. Pour diminuer la gravité et la fréquence d'exposition des agents à ce risque, des actions ont été menées :

⇒ Intégration dans les projets d'aménagements et de réhabilitation des sites permettant l'accès aux caissons de plain-pied
⇒ Veille matérielle, échanges avec les prestataires (contenants)
⇒ Communication auprès des usagers sur l'autonomie au déchargement
⇒ Analyse systématique des accidents

Campagne de sensibilisation sur les bennes

2.3. Direction déchets

► Prise en compte des exigences liées à la collecte pour assurer la sécurité des agents et prestataires

Le service collecte s'attache chaque année à optimiser ses activités en s'appuyant sur la recommandation R437 de la CARSAT qui préconise notamment :

- La suppression du recours à la marche-arrière qui constitue un mode de collecte anormal sauf en cas de manœuvre de repositionnement ;
- Des espaces suffisants pour que le stationnement de la benne n'empiète pas sur les voies de circulation ;
- Des zones de demi-tour permettant au véhicule de collecte de ne pas faire marche arrière ;
- Des emplacements pour les conteneurs réduisant les distances de déplacement et facilitant leur manutention.

Au quotidien, les suivis de terrain permettent d'améliorer les circuits en éliminant des manœuvres dangereuses ou des collectes bilatérales. Au 31 décembre 2017, il ne restait plus aucune marche-arrière sur le territoire (499 au début de la démarche en 2005).

Malgré tout, les suivis de collecte réguliers permettent de déceler des marches-arrière non répertoriées, ou générées par le stationnement gênant des véhicules des riverains.
Les équipes sont sensibilisées à l'importance de signaler ces anomalies, et un courrier de rappel à l'ordre est systématiquement envoyé aux usagers de la voie concernée.

En 2022, 5 situations ont été traitées sur la commune d'Angers, ce qui représente l'envoi d'un courrier à 128 foyers.
En cas de récidive, des points de regroupement sont mis en place.

Le service collecte émet un avis sur tous les permis de construire et d'aménager (validation des espaces de circulation et des lieux de collecte, plateformes de conteneurs enterrés avec voie de dégagement pour ne plus bloquer la circulation).

► Changement de mode de collecte pour améliorer les conditions de travail des agents de collecte

Exemple de la caserne de la gendarmerie du Nid de Pie à Angers où la collecte des déchets était réalisée dans des conditions de travail nécessitant d'être améliorées :

- Manque d'éclairage,
- Bacs difficilement manipulables,
- Collecte nécessitant un tri des bacs pleins/vides

Pour supprimer ces risques, il a été décidé, en concertation avec les services de la gendarmerie, d'installer 4 points d'apport volontaire ainsi collectés par un camion grue.

Points d'apport volontaire installés pour améliorer les conditions de travail des agents de collecte

2.3. Direction déchets

► Mise aux normes de la déchèterie du Lac Bleu à Avrillé

Le service Prévention Tri Valorisation poursuit les actions de mises en conformité des sites et installations.

Ainsi la déchèterie du Lac Bleu à Avrillé a été mise aux normes au cours de l'année 2022 pour garantir la sécurité des usagers et des agents de déchèterie :

⇒ Création d'une zone de dépôts au sol pour les végétaux et les gravats,

⇒ Installation de garde-corps épais pour les bennes à quai,

Vues des alcôves de la plateforme de dépôt au sol et des hauts de quais de la déchèterie du Lac Bleu à Avrillé

► Comportement des usagers envers les agents de la direction

Les agents d'accueil téléphonique, de déchèterie et ceux de la collecte sont régulièrement confrontés à des attitudes agressives, des insultes de la part d'usagers voire des manœuvres dangereuses.

Dans la majorité des cas, ces agressions surviennent lorsqu'un agent de déchèterie va vers un usager pour l'informer sur le tri des déchets ou lorsqu'un automobiliste s'impatiente derrière une benne qui bloque temporairement la voie le temps que les agents collectent les déchets.

Ces situations sont systématiquement analysées et des communications sur la courtoisie et le respect des consignes sont régulièrement réalisées.

La collectivité condamne ce type d'agissements, privilégie le dépôt de plainte et propose un dispositif d'accompagnement auprès des agents confrontés à ce type de situation.

Campagne de sensibilisation dans les déchèteries

Campagne de sensibilisation sur les bennes

2.3.4. L'ACTION EN FAVEUR DE L'INSERTION

La direction déchets participe à l'insertion par l'emploi avec différentes agences d'interim en insertion. Les services collecte, déchèteries et logistique bacs font appel à ces agences pour le remplacement d'agents absents ou de renforts ponctuels en vue d'assurer la continuité du service public. En 2018, un appel d'offres a été lancé pour le recours à du personnel en insertion afin de remplacer des agents de collecte, agents d'accueil en déchèterie et agents de démantèlement de bacs usagés. Le marché a été attribué en décembre 2018 (5 ans). La répartition 2022 est la suivante :

- déchèteries : 2 080 heures (-38 %)
- collecte : 10 390 heures (+ 25 %)

Dans le cadre de la passation des marchés publics, une clause obligatoire d'insertion est étudiée et inscrite pour :
- les marchés de travaux (5%) ;
- la prestation de tri au centre de tri des déchets recyclables géré par Paprec ;
- la prestation de collecte des impasses et voies d'accès difficile pour les bennes confiée à A Tout Métier.

Le partenariat avec les structures de l'économie sociale et solidaire :
Angers Loire Métropole et Emmaüs exploitent depuis 2001 la première recyclerie-déchèterie de France. Située à Saint-Jean-de-Linières, Emmaüs gère le haut du quai et la collectivité le bas du quai.
Il existe depuis 2013 deux conventions avec Emmaüs et la Ressourcerie des Biscottes pour le prélèvement d'objets dans les déchèteries afin de favoriser le réemploi.
Dès le début de la collecte sélective, Angers Loire Métropole a conventionné avec l'association Bobo Planète pour mener des animations scolaires auprès du très jeune public. Depuis 2017, une convention est passée avec Alternatri 49 pour la sensibilisation des scolaires et la collecte du papier dans 20 écoles primaires. Un partenariat existe aussi avec APIVET pour la collecte, le tri et le traitement des vêtements et tissus.

Le partenariat avec les entreprises d'insertion ou adaptées est effectif avec l'Adapei 49 qui assure la gestion et le lavage des gobelets réutilisables. La régie de quartiers d'Angers se voit confier depuis 2019, la sensibilisation au tri dans les quartiers prioritaires.

3 TECHNIQUES

INDICATEURS

3.1. Réduction des déchets

11 000

usagers sensibilisés

22 057

composteurs individuels en service

2 700

enfants sensibilisés en milieu scolaire

3.1. Réduction des déchets

3.1.1. SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC

Quatre agents assurent la sensibilisation du grand public sous forme de porte-à-porte, d'interventions dans les écoles, de visites du centre de tri (suspendues le temps de la mise en service du nouveau centre de tri), de présence sur des évènementiels, de distribution de contenants (sacs jaunes, composteurs, calendriers de collecte) et de suivis qualité du tri. Ils participent également aux caractérisations de la collecte sélective au centre de tri. Depuis mars 2019, Angers Loire Métropole a une convention avec la Régie de Quartiers d'Angers pour sensibiliser au tri les habitants des quartiers prioritaires. 5 éco-médiateurs en assurent le porte-à-porte sur le tri depuis décembre 2019. L'année 2022 a permis de faire du porte-à-porte dans les immeubles des quartiers de Belle-Beille et Monplaisir.

► Information en porte-à-porte

Les agents de sensibilisation interviennent au domicile des habitants sur le tri, le recyclage, la promotion du compostage, du Stop Pub et sur les modalités de collecte... Ainsi en 2022, 3 233 foyers ont reçu la visite d'un agent de sensibilisation selon 3 cas de figure :

1. À l'occasion d'un emménagement dans un nouveau logement doté de bacs ou de conteneurs enterrés. Par exemple, fin 2021, une information en porte-à-porte a été organisée sur la commune de Corné pour expliquer les nouvelles modalités de collecte ;
2. Lors d'une piqûre de rappel dans les quartiers d'Angers et les communes n'ayant pas été démarchés depuis longtemps (2022 : Saint-Clément de-la-Place, Longuenée-en-Anjou) ;
3. Après un suivi qualité fait par les agents de sensibilisation, où des actions correctives sont réalisées chez les particuliers présentant des bacs ou sacs jaunes mal triés. Les erreurs les plus fréquentes sont la présence d'ordures ménagères (couches, mouchoirs jetables, essuie-tout), d'objets en plastique autres que les emballages, ou de vêtements/chaussures. Les agents rencontrent aussi les habitants lors de la distribution des sacs jaunes sur Angers centre.

Suivi qualité

3.1. Réduction des déchets

EVOLUTION DU NOMBRE DE FOYERS VUS LORS DE L'INFORMATION EN PORTE-À-PORTE

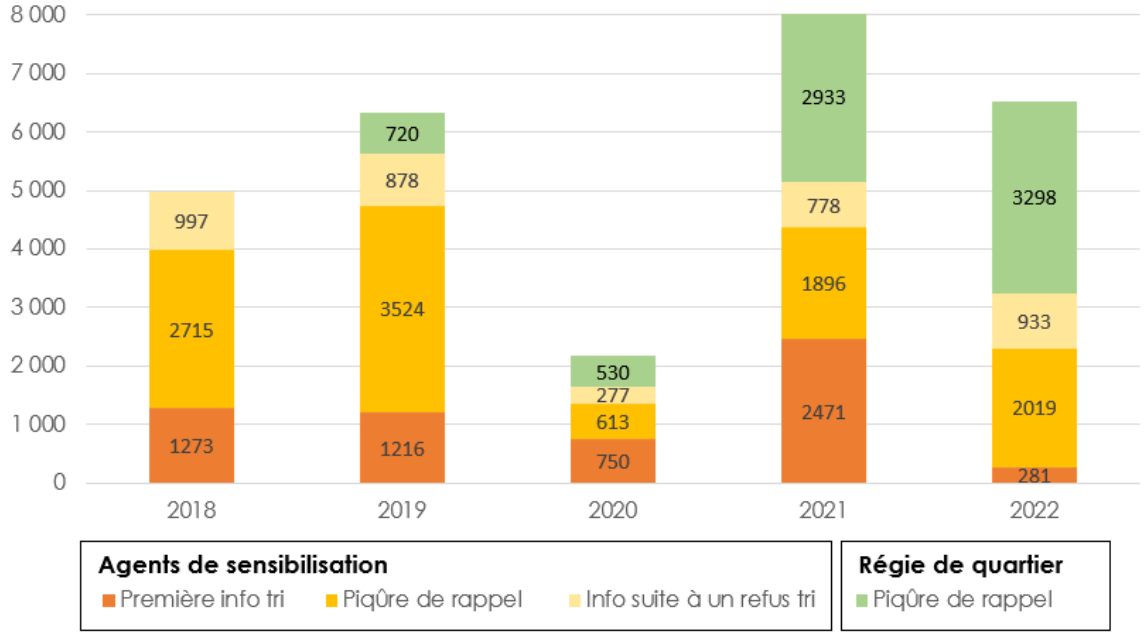

► Sensibilisation du grand public

Les agents de sensibilisation et les prestataires tels que Label Verte, Horizon Bocage, Cocyler et la Régie de Quartiers d'Angers participent chaque année à de nombreux évènements en lien avec les thématiques déchets.

En 2022, les agents de sensibilisation et les différents partenaires cités précédemment ont été présents sur une trentaine d'événements et ont permis de sensibiliser plus de 1 500 personnes. Exemple d'évènements : Tous au compost, 48 h de l'agriculture urbaine, journée citoyenne, Compos'tour, Tout Angers Bouge, Nature is Bike, Foire Expo d'Angers, 30 ans de l'Ademe, animations à la Maison de l'environnement, Fête culturelle et festival catalyse de Monplaisir, Galeries Recyclettes ...

Rallye du compost à la Maison de l'Environnement

Compost'Tour à Angers - Mars 2022

3.1. Réduction des déchets

30 ans de l'Ademe à Angers - Mars 2022

Fête de l'Environnement à Longuenée-en-Anjou - Avril 2022

Tout Angers Bouge à Angers - Juin 2022

Animation Régie de Quartiers d'Angers - Septembre 2022

Galeries Recyclettes aux Ponts de Cé - Décembre 2022

► Sensibilisation des étudiants

Le nombre d'étudiants sur le territoire est d'environ 40 000. Chaque année, la rentrée universitaire est un moment propice pour les rencontrer et les informer des modalités de collecte des déchets sur Angers. L'appli Tri et +, les mémos, les sacs de tri sont autant d'outils pratiques pour les nouveaux arrivants sur Angers. En partenariat avec l'Université d'Angers, 6 permanences « guichet unique » ont été assurées sur le campus de Belle Beille et Saint Serge en septembre. Plus de 500 étudiants rencontrés pendant ces journées.

Des permanences ont également eut lieu dans les restaurants universitaires. Environ 300 jeunes ont été rencontrés lors de ces temps de pause déjeuner.

3.1. Réduction des déchets

► Sensibilisation des scolaires

En 2022, **2 761 élèves** ont bénéficié d'une intervention sur le thème des déchets pendant le temps scolaire, à la demande des enseignants.

Les animations auprès des classes maternelles sont assurées par l'association Bobo Planète. Depuis la rentrée de septembre 2019, elle propose trois interventions : « Réduis-moi bien », « Mange-moi bien » et « Composte-moi bien » sur une demi-journée.

Animation Réduis-moi bien ®

Les agents de sensibilisation interviennent du CP au lycée avec des animations adaptées selon l'âge des jeunes :

CP, CE1 : une séance d'1h30 sur le tri et le traitement des déchets

CE2, CM1, CM2 : 1ère séance d'1h30 et 2ème séance de 2h30 sur le tri, le traitement des déchets, le cycle de la matière et l'éco-consommation.

Collégiens, lycéens : intervention de 1h à 2h30 sur différents thèmes.

EVOLUTION DU NOMBRE D'ÉLÈVES SENSIBILISÉS LORS D'INTERVENTIONS SCOLAIRES

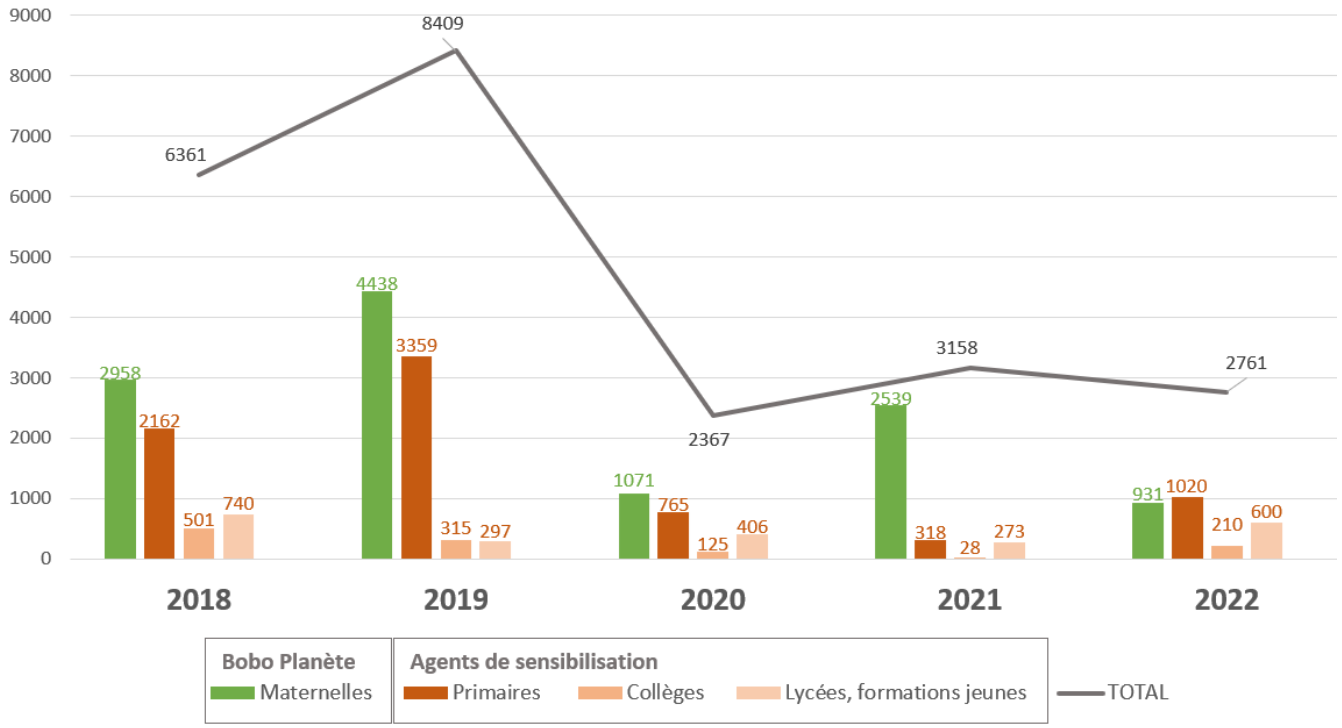

3.1.2. SENSIBILISATION DES PROFESSIONNELS

Deux agents assurent la sensibilisation des professionnels sur Angers et la 1ère couronne. Un agent gère les professionnels situés en 2ème couronne dans le cadre du suivi du prestataire de collecte. Ils ont pour missions de :

1. Apporter aux entreprises et administrations des réponses concrètes et un accompagnement adapté , en vue d'une meilleure gestion de leurs déchets assimilés et d'activité professionnelle.

2. Attribuer une dotation de bacs selon le volume produit de déchets assimilés.

3. Vérifier la qualité des déchets présentés à la collecte (suivi de collecte et visites techniques chez les professionnels).

► Sensibilisation à la règlementation

Sensibilisation à la réglementation sur les biodéchets

Poursuite de la sensibilisation au cas par cas.

Depuis le 1er janvier 2016, les producteurs de biodéchets de 10t/an et plus sont concernés par le tri à la source et la valorisation de leurs biodéchets. Depuis le 1er janvier 2023, les 5t/an et plus sont également concernés.

Sensibilisation à la réglementation sur les 5 flux

Poursuite de la sensibilisation des entreprises au cas par cas.

Le décret 5 flux est amendé et remplacé par le décret 7 flux du 16 juillet 2021 : depuis le 19 juillet 2021, les fractions minérales et le plâtre doivent également être triés et valorisés. Sont concernées toutes activités productrices de déchets collectées par le service public et qui génèrent plus de 1100 litres de déchets par semaine tous déchets confondus (emballages, résiduels).

3.1. Réduction des déchets

► Accompagnement auprès des entreprises

Un travail d'accompagnement plus poussé a été mené auprès d'un certain nombre d'entreprises et administrations avec notamment :

⇒ **Sur Angers et 1ère couronne :**

- Accompagnement des événementiels qui souhaitent être labellisés « éco-événement » (conseils et suivi auprès de Nature is Bike, Festival Trélazé, Campus Day, Tempo2rives, …)

- Optimisation du tri des déchets à l'hôtel de ville d'Angers : sensibilisation du personnel suite à l'implantation de nouveaux contenants par la direction des Bâtiments

- Harmonisation de la gestion des déchets sur les salles louées de la ville d'Angers, sur les établissements dépendants du Conseil Départemental 49

- Accompagnement de plusieurs établissements pour optimiser la gestion des déchets : ESPL, SDIS du Chêne Vert, Restaurant universitaire, gendarmerie du nid de pie, ADEME, ...

- Poursuite de groupes de travail pour améliorer la gestion des déchets sur plusieurs établissements (Hôtel de Police Dupetit Thouars, CCAS Angers (foyers logement et EHPAD), écoles Angers)

⇒ **Sur la 2ème couronne :**

- Accompagnement et étude au cas par cas.

► Bilan de l'activité de sensibilisation des professionnels

Année	Intervention chez le professionnel suite à une demande de bacs	Enquête terrain	Autres (convention, collecte spécifique, composteur, …)	Suivi qualité effectué avant la collecte
2022	**201 (dont 144 sur Angers et 1ère couronne)**	**476 (dont 395 sur Angers et 1ère couronne)**	**33**	Suivis ponctuels sur une quarantaine d'entreprises
2021	245 (dont 198 sur Angers et 1ère couronne)	329 (dont 289 sur Angers et 1ère couronne)	48	Suivis ponctuels
2020	308 (dont 247 sur Angers et 1ère couronne)	224 (dont 194 sur Angers et 1ère couronne)	38	12
2019	301 (dont 252 sur Angers et 1ère couronne)	247 (dont 217 sur Angers et 1ère couronne)	73	23
2018	372 (dont 314 sur Angers et 1ère couronne)	506 (dont 484 sur Angers et 1ère couronne)		14

3.1.3. LE COMPOSTAGE

Au 1er janvier 2024, les biodéchets c'est-à-dire les déchets alimentaires et les végétaux du jardin devront être triés et valorisés à la source. Afin de répondre à cette obligation réglementaire, Angers Loire Métropole accompagne l'ensemble des foyers au tri des biodéchets en proposant des solutions adaptées à chacun selon le type d'habitat. Sur Angers Loire Métropole, en 2022, à l'échelle des ménages, on comptabilise 30,7% des logements desservis par un matériel de compostage quel qu'il soit (répartition par commune - cf Annexe 5).

► Le compostage individuel

Pour les personnes disposant d'un jardin, Angers Loire Métropole met à disposition des composteurs de 345 litres gratuitement depuis juin 2020.
En 2022, 2 335 composteurs ont été distribués soit une hausse de 130 % par rapport à 2021. Les composteurs sont remis lors de permanences au CTED (tous les 3ème mercredi du mois), par le biais des mairies ou de sites relais sur la Ville d'Angers (La Cité, Espace Jean Vilar et Mairie de Belle Beille) proposant ce service de proximité.
Depuis 2005, 22 057 composteurs ont été mis en place sur l'ensemble du territoire de l'agglomération (répartition par commune - cf Annexe 2).

Depuis 2022, une atelier sur le compostage domestiques est proposé aux foyers qui le souhaitent, 41 personnes formées à l'occasion de 5 ateliers.

En complément des ateliers, une page Facebook « composter à Angers » transmet régulièrement des actualités, conseils et astuces, …

Composteur individuel de 345 litres

► Le lombricompostage

Pour les personnes habitant en appartement avec balcon ou cave ou en maison ne permettant pas d'avoir un composteur, Angers Loire Métropole propose des lombricomposteurs contre une participation de 20 €.
En 2022, 105 lombricomposteurs ont été distribués lors de réunions soit une baisse de 11%. La remise des lombricomposteurs est réalisée au cours d'une réunion d'information au CTED (tous les 3ème mardi du mois, hormis juillet août).
(répartition par commune - cf Annexe 3).

Lombricomposteur

3.1. La réduction des déchets

► Le compostage partagé en pied d'immeuble

Angers Loire Métropole met à disposition des composteurs partagés au pied des immeubles d'au moins 10 logements et disposant d'espaces verts. Après avoir mobilisé les foyers dans l'immeuble et identifier 1 ou 2 référents pour assurer le suivi du composteur, l'accord du bailleur ou des copropriétaires doit être obtenu pour installer deux composteurs bois de 300 ou 600 litres (un bac à composter et un bac de maturation) sur les espaces verts. Une convention est ensuite établie.
L'entreprise Label Verte missionnée par Angers Loire Métropole accompagne les projets de composteurs partagés. Chaque composteur est mis à disposition gratuitement depuis juin 2020.

135 demandes ont été enregistrées en 2022 (équivalent à 2021 avec 138 demandes). Toutes n'ont pas fait l'objet d'installations dans l'année pour diverses raisons (en attente d'assemblée génrale, non faisabilité, installation en 2023, ...). Une majorité de bailleurs et syndics est également investie et propose à l'étude un certain nombre de résidences.
En 2022, 63 nouveaux sites équipés ont été équipés (+75 % par rapport à 2021) soit 702 nouveaux foyers participants, 153 nouveaux référents (répartition par commune - cf Annexe 4).

Composteur partagé en pied d'immeuble

► Le compostage partagé de quartier

Angers Loire Métropole en partenariat avec les communes du territoire développe la mise en place de composteurs partagés de quartier installés sur le domaine public pour les habitants ne disposant pas d'espaces verts.
Deux prestataires sont missionnés, Cocycler pour la mobilisation des habitants et Label Verte pour l'accompagnement technique.

Ce sont désormais 11 composteurs de quartier qui sont en service avec des référents bénévoles chargés d'assurer le suivi du compostage, voire d'assurer les permanences d'ouverture quand il y en a. Les apports sont effectués soit lors de permanences soit via un dispositif de cadenas à code afin d'assurer un minimum de qualité.

En 2022, 4 nouveaux sites ont été implantés :

- Esplanade Desjardins à Angers (janvier)
- Caisserie à Montreuil Juigné (mars)
- Fondacio à Angers (juin)
- Belles Pailles à Angers (octobre).

D'autres projets restent à l'étude et devraient voir le jour en 2023.

Composteur de quartier

3.1. La réduction des déchets

► Le compostage des biodéchets des professionnels

Plusieurs établissements scolaires ont fait le choix de gérer leurs déchets alimentaires issus de la restauration collective et végétaux en les compostant sur leur site. Dans le cadre d'une convention de partenariat d'un an, Angers Loire Métropole met à disposition du matériel de compostage (composteurs grande capacité ou composteurs classiques). L'établissement quant à lui prend à sa charge l'accompagnement technique.

11 établissements produisant entre 80 et 600 repas/jour sont équipés, dont le dernier en 2022 à Briollay.

Composteur 5m^3

Zoom sur.... L'animation d'un réseau de référents de site

Afin de promouvoir le compostage partagé, de faire perdurer la pratique sur le long terme dans les résidences et dans les quartiers, un réseau de référents de site est mis en place depuis plusieurs années. Des animations, des rencontres thématiques sont proposées plusieurs fois par an, assurées par Cocycler et Label Verte.

Trois animations se sont tenues en 2022 :

- ⇒ Le Compost'Tour à l'occasion de la semaine nationale de promotion du compostage « Tous au Compost » en mars,
- ⇒ Un pique-nique zéro déchet en juin,
- ⇒ Un ramassage de feuilles en novembre pour faire le plein des réserves de matières sèches.

Un groupe Facebook dédié aux référents de site vient compléter les animations annuelles et favoriser le partage d'expériences.

Les référents de site sont également formés à la pratique du compostage via 3 modules d'une demi-journée ou une journée complète afin d'assurer un bon fonctionnement des sites de compostage partagé. Cette formation est enregistrée au RNCP (registre national de la certification professionnelle).

En 2022, 109 nouveaux référents ont été formés à l'occasion de 6 journées et de 10 demi-journées (modules 1, 2, 3) . Le réseau comptabilise un total de 677 référents.

3.1.4. LE BROYAGE DES VÉGÉTAUX ET L'ÉCO-JARDINAGE

Angers Loire Métropole propose :
- des ateliers de broyage en déchèteries avec l'association Horizon Bocage afin de présenter la pratique du broyage des végétaux et de sensibiliser à l'utilisation du broyat dans les jardins et à la technique du Bois Raméal Fragmenté (BRF) :
→11 ateliers réalisés en mars et novembre
→450 personnes sensibilisées

- **une aide forfaitaire de 15 euros pour les particuliers** louant un broyeur auprès de structures conventionnées (Takalouer, Espace Emeraude, Sicle et l'Etabli). En 2022 :
→ 26 foyers ont demandé à pouvoir bénéficier de l'aide forfaitaire
→ 6* foyers sont allés jusqu'au bout de la démarche et ont loué un broyeur (*c'est un minimum car les loueurs n'ont pas tous facturé la prestation à ALM).

- **un soutien financier aux associations louant un broyeur** et organisant des sessions de broyage collectif : pas d'opération réalisée en 2022

- **un soutien financier aux communes** qui organisent des ateliers collectifs de broyage. En 2022, 3 communes (Saint-Clément-de-la-Place, Saint-Léger-de-Linières, Sainte-Gemmes-sur-Loire) ont ainsi broyé plus de 10 m³ de végétaux et sensibilisé une quarantaine de foyers.

- **la mise à disposition d'un broyeur électrique,** adapté aux petits jardins de ville, pour les associations de quartier. L'association d'habitants la Blancheraie à Angers bénéficie d'un broyeur électrique depuis fin 2019. Il est utilisé par les habitants du quartier adhérents (potentiel de 100 foyers). En 2022, 6 utilisations ont permis la production d'environ 2,3 m³ de broyat.

L'association l'Etabli aux Ponts de Cé dispose d'un broyeur électrique depuis fin 2017 au sein de sa bibliothèque d'objets en prêt. Le broyeur électrique se situe parmi les objets les plus empruntés. En 2022, cela a représenté 34 emprunts pour une durée de 61 jours dont un aidé par Angers Loire Métropole dans le cadre de l'aide forfaitaire aux particuliers.

Suite aux Assises de la Transition Ecologique, un projet de **plateforme de dépôt et broyage des végétaux** a démarré sur la commune d'Ecuillé afin de proposer en proximité un lieu pérenne dédié à la sensibilisation au réemploi des végétaux dans le jardin. Cette plateforme sera finalisée en 2023. Une autre plateforme sera également étudiée sur la commune de Saint-Clément-de-la-Place.

Atelier de broyage déchèterie du Haut-Coudray - mars

3.1.5. LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

►Sensibilisation des scolaires

Angers Loire Métropole sensibilise au gaspillage alimentaire sous différentes formes :

- intervention en classe de maternelle par l'association Bobo Planète avec l'animation « Mange -moi bien »

- en primaire, collège, lycée par les agents de sensibilisation

- intervention sur la pause méridienne, en TAP ou sur le temps scolaire par l'association Unis Cités, via le dispositif Alimen'Terre, en partenariat avec Papillote et Cie et le Projet Alimentaire Territorial (PAT) d'Angers Loire Métropole .

En lien avec la loi EGALIM, 4 thématiques sont abordées :

- la diversification alimentaire, en abordant la consommation locale et de saison, les apports en protéines végétales via les repas végétarien, la consommation moindre de viande mais en privilégiant une meilleure qualité

- le 0 plastique : Papillote et Compagnie a remplacé en septembre 2022 les barquettes plastique par des bacs inox — les enfants sont sensibilisés aux enjeux du 0 plastique

- la lutte contre le gaspillage alimentaire : 2 périodes de pesées sont effectuées afin de mesurer le gaspillage et les résultats de la sensibilisation entre les 2 périodes

- le tri à la source des biodéchets : les enfants sont sensibilisés au tri des biodéchets et à leur valorisation

Les structures partenaires apportent un soutien financier à Unis Cités. Ce nouveau dispositif a permis en 2022 de :

- sensibiliser 14 restaurants scolaires de novembre 2021 à mai 2022 via 21 jeunes en service civique (7 écoles accompagnées de novembre à février, puis 7 écoles de février à mai)

- réaliser 925 interventions sur le temps du midi, en TAP ou sur le temps scolaire

- sensibiliser 1 938 enfants en élémentaire

- réduire majoritairement le gaspillage alimentaire, avec des ratios inférieurs à la moyenne nationale constatée de 110g/enfant

Sur la période 2022-2023, 10 nouvelles écoles seront sensibilisées.

Sensibilisation au tri des déchets de repas

►Sensibilisation des étudiants

- prêt du kit de disco soupe auprès d'étudiants

- distribution de boites doseuses en carton lors des journées étudiantes (Campus day, …)

3.1.6. LA PROMOTION DE LA RÉPARATION ET DU RÉEMPLOI

► Prélèvement d'objets réemployables en déchèteries

Dans le cadre de convention de partenariat avec Emmaüs et la Ressourcerie des Biscottes, les objets réemployables sont collectés sur les 6 déchèteries gérées par Angers Loire Métropole .

105 tonnes d'objets (livres et fournitures, mobiliers et gros éléments, vaisselle, bibelots, jouets, loisirs, outillages) prélevés par Emmaüs et ou la Ressourcerie des Biscottes.

621 tonnes de textiles, linges, chaussures et maroquineries collectés en déchèterie pour une réutilisation ou un recyclage,.

► Soutien apporté aux Galeries Recyclettes

En 2022, renouvellement du soutien financier apportée aux Galeries Recyclettes, journée dédiée au réemploi des objets sous toutes ses dimensions (réutilisation, réparation et détournement), rassemblant les acteurs de l'économie sociale et solidaire adhérents de l'IRESA. Cette journée s'est tenue à nouveau physiquement à Athlétis aux Ponts-de-Cé le 4 décembre avec trois espaces (boutiques du réemploi - infos & animations - boutiques de créateurs « upcycling ») occupés par 57 exposants.
Bilan de cette journée : 6 000 visiteurs dont 4500 en provenance du territoire d'Angers Loire Métropole.

► Sensibilisation à la réparation

Angers Loire Métropole accompagne les maisons de quartier, associations et communes souhaitant développer des ateliers de co-réparation ou Repair Café en partenariat avec l'association L'Etabli. En 2022, 2 nouveaux Repair Café ont vu le jour aux Ponts de Cé et à Feneu. En tout, 16 structures organisent régulièrement des ateliers, généralement le samedi matin. Il est observé un taux de réparation de 50 à 75% des objets apportés (dont de nombreux petits appareils ménagers) et une implication de 4 à 7 bénévoles pour chaque Repair café.
En 2022, est signé un nouveau partenariat avec l'Etabli afin d'animer un réseau des Repair cafés sur le territoire (échange de pratiques, partages d'expériences, de ressources, …)

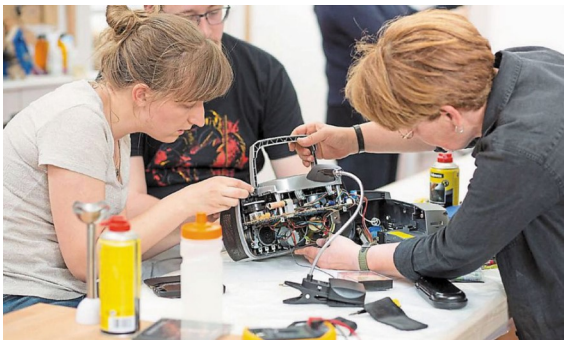

Atelier de réparation lors d'un Repair café

3.1. La réduction des déchets

3.1.7. L'ÉCO-CONSOMMATION

► Stop Pub

Plus de 1000 autocollants Stop pub ont été diffusés en 2022 auprès des mairies, bailleurs et régie de quartier d'Angers. Selon les données de La Poste, 38% des boites aux lettres du territoire sont dotées d'un Stop pub.

► Gobelets réutilisables

Angers Loire Métropole met à disposition gratuitement des gobelets réutilisables de 30 cl pour les associations, entreprises et particuliers du territoire. Le lavage des gobelets, compris dans le prêt, est assuré par l'atelier ESATCO Anjou de l'ADAPEI à Avrillé. Il s'agit d'une association au service des personnes en situation de handicap.
En 2022, 123 250 gobelets cumulés (+3% par rapport à 2019, année ante Covid) ont été prêtés à l'occasion de 190 événements.

► Changes lavables

Depuis 2018, Angers Loire Métropole accompagne les familles désireuses de s'équiper en couches lavables. Deux formules sont proposées :
- Option 1 : soutien financier sur l'achat de changes lavables.
- Option 2 : prêt d'un kit de changes et accompagnement par un prestataire (Popopidoux pendant 1 mois) + soutien financier en cas d'achat.
Quelque soit l'option choisie, le soutien financier est de 25% du montant d'acquisition d'un kit neuf (plafonné à 75 € par famille) ou d'un kit d'occasion (plafonné à 15 € par famille).
En 2022, 57 familles ont retiré un dossier (20 pour l'option 1 et 37 pour l'option 2). Parmi ces demandes, 24 dossiers sont en cours (ou sans suite).
En 2022, 22 familles ont testé les couches lavables et 21 familles ont bénéficié d'un soutien financier d'un montant moyen de 57 € .

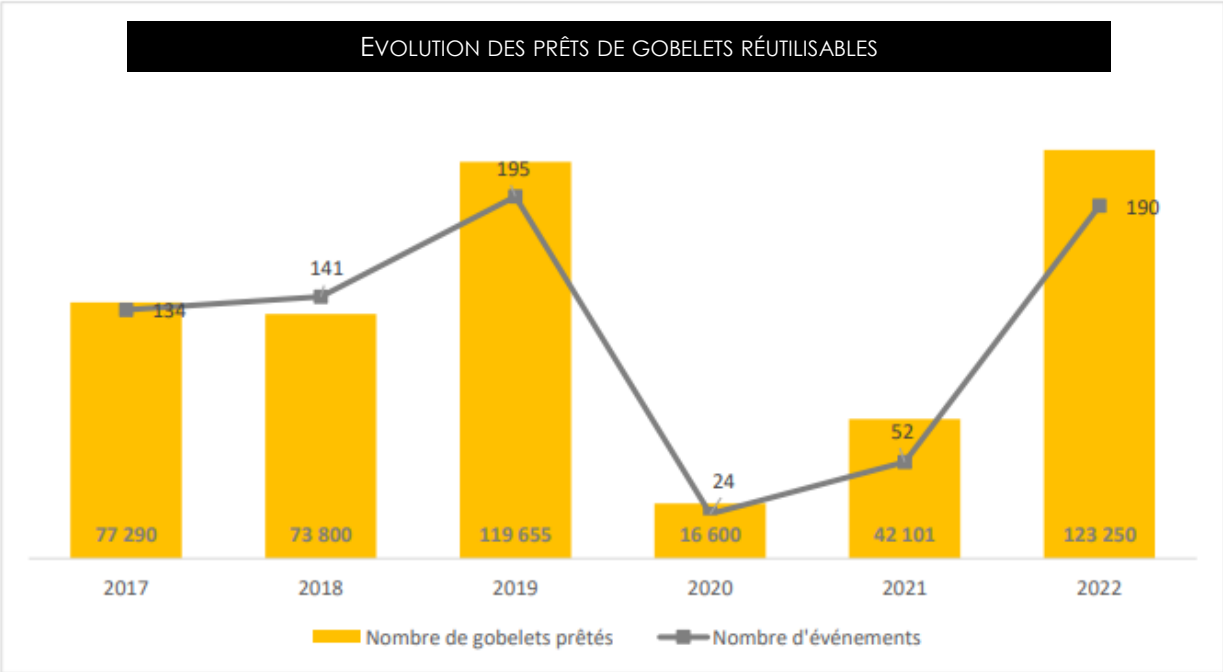

3.1. La réduction des déchets

► Promotion du Zéro Déchet

Le 7 janvier 2022, le 1er défi Foyers Zéro Déchet a été lancé sur le territoire avec pour objectif d'accompagner 100 foyers dans la démarche. Pour cela, 5 ateliers thématiques et 3 événements ont été proposés :

Les déchets ont été pesés par une majeure partie des foyers, ce qui a permis de mettre en évidence une réduction des déchets sur l'ensemble des flux - 28% d'ordures ménagères, -17% de verre et -25% d'emballages/papier.

A l'échelle du territoire, cela représenterait une réduction de :
- 52 kg/hab/an pour les OMR
- 14 kg/hab/an pour les emballages et papiers
- 9 kg/hab/an pour le verre

Au cours de ce défi, 22 nouveaux foyers se sont mis à composter. La réalisation par l'Ademe d'un témoignage vidéo d'une famille angevine participant au défi a été vue 18 000 fois.

Soirée de clôture - Juillet 2022

► Eco-événements

Suite au groupe de travail initié en décembre 2019, 10 événements ont été labellisés en 2022 :
- Nature is bike (Destination Angers/Tourisme, centre des congrès, parc des expos)
- Eté au Lac (Ville d'Angers)
- Fête du vélo en Anjou (Anjou Tourisme)
- Tout Angers bouge (sports – Ville d'Angers)
- Tempo 2 Rives (Ville d'Angers)
- Campus Day (Université d'Angers)
- Virades de l'Espoir (Association)
- Festival d'Anjou (EPCC Anjou Théâtre)
- Festival de Trélazé (commune de Trélazé)
- Les Odyssées Africaines (Association)

En parallèle, il était proposé également d'associer les parents d'élèves dans la démarche de « fête d'école 0 déchet ».

Fin 2022, l'ensemble des associations de parents d'élèves (APE) a été sollicité pour savoir s'il souhaitait s'engager dans la démarche et être accompagné. 42 APE ont répondu favorablement à l'enquête dont 40 pour un accompagnement dès 2023. Les ateliers se tiendront en février-mars.

3.2.Collecte des déchets

161 758

bacs roulants

2 991

conteneurs en service

10 222

Km parcourus par benne

3.2. Collecte des déchets

3.2.1. ORGANISATION TERRITORIALE DU SERVICE

Le service public de collecte des déchets repose sur deux types d'organisations complémentaires :

- **la régie directe** avec des moyens humains et matériels d'Angers Loire Métropole
- **l'intervention d'entreprises privées** dans le cadre de marchés publics de prestations de services

Pour collecter les trois flux principaux que sont les ordures ménagères résiduelles, la collecte sélective (emballages et papiers en mélange) et le verre, la collectivité utilise deux modes de collecte :

- le porte-à-porte
- l'apport volontaire

► Collecte en porte-à-porte

Toute la population d'Angers Loire Métropole est desservie par une collecte en porte-à-porte à l'exception du bourg de Saint-Lambert-la-Potherie qui est concerné par une collecte en points d'apport volontaire pour tous les flux (OM, Tri et verre) depuis 2019.

84% des foyers collectés en porte-à-porte sont équipés de bacs roulants et 16 % disposent de sacs. Il s'agit des quartiers proches du centre-ville d'Angers où le remisage de bacs n'est pas possible.

La collecte en porte-à-porte est faite au moyen de bennes traditionnelles ou de bennes à collecte latérale (BCL). Dans ce cas de figure, le chauffeur assure seul le vidage de bacs depuis sa cabine. Cela nécessite une présentation spécifique des bacs sur le domaine public. Les bennes traditionnelles c'est-à-dire avec un chauffeur et à minima un ripeur sont principalement utilisées sur Angers, Avrillé, Les Ponts-de-Cé, Trélazé et certains bourgs. Ce type de collecte traditionnelle permet de prendre indifféremment des bacs ou des sacs.

Les fréquences varient selon les communes et les quartiers d'Angers (cf cartes suivantes).

Benne traditionnelle

Benne à collecte latérale (BCL)

3.2. Collecte des déchets

Fréquence de collecte des ordures ménagères

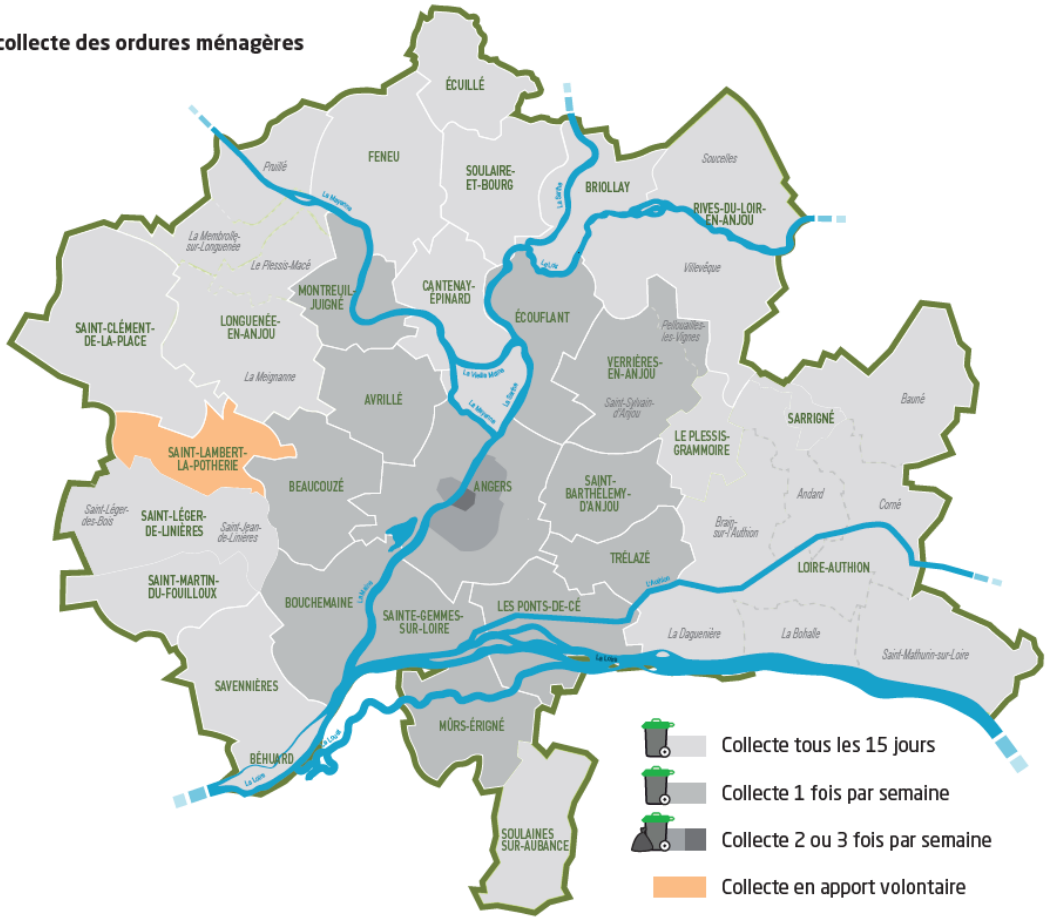

Fréquence de collecte du tri

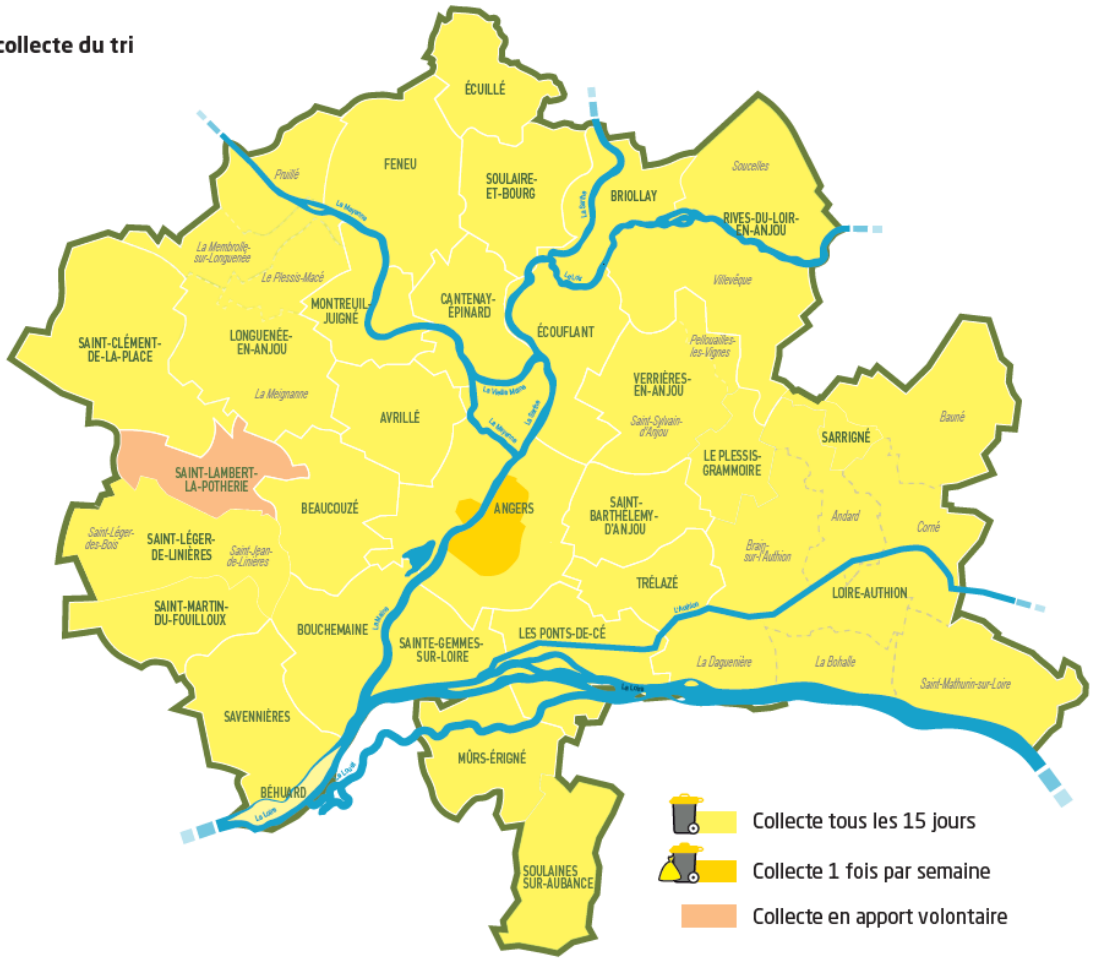

3.2. Collecte des déchets

Les collectes en porte-à-porte sont assurées par le service déchets d'Angers Loire Métropole, on parle alors de la régie ou par des prestataires privés que sont Suez et A Tout Métier.

En 2022, la population desservie par la collecte en porte-à–porte des ordures ménagères et du tri se répartit comme suit :

- 76 % de la population est collectée par la régie ou A Tout Métier pour les voies très étroites soit 30 % de la superficie d'Angers Loire Métropole .

- 24 % de la population est collectée par le prestataire privé Suez soit 70 % de la superficie d'Angers Loire Métropole

Opérateurs	Moyens humains	Moyens matériels
Régie : Angers et 1ère couronne	122 agents (conducteurs, ripeurs…) 12 encadrants	13 bennes 19 tonnes 6 bennes 26 tonnes 3 bennes pour les voies difficiles d'accès 1 benne 15m³ pour le verre 2 bennes 7m³ pour le carton 4 bennes BCL 26 tonnes
SUEZ : 2ème couronne	10 agents 1 encadrant	4 bennes BCL 26 tonnes 1 benne 19 tonnes
A Tout Métier : rues étroites	2 agents 1 encadrant	1 véhicule utilitaire avec remorque 1 remorque secours

Répartition de la collecte des ordures ménagères et du tri en porte-à-porte entre la régie et le prestataire

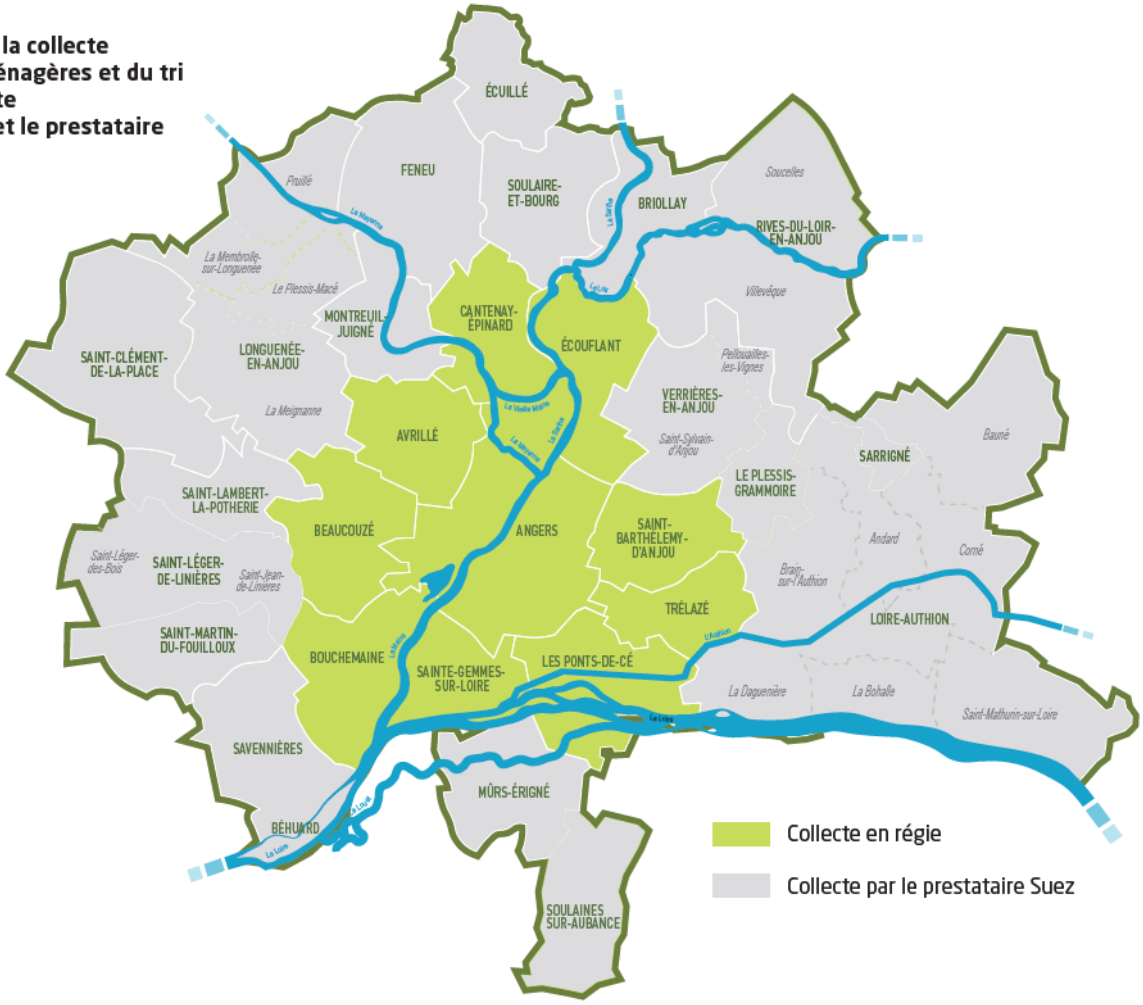

3.2. Collecte des déchets

► Collecte en apport volontaire

L'apport volontaire de proximité en conteneurs enterrés ou aériens est développé pour 23% de la population. Les quartiers d'Angers ayant un fort taux d'habitat vertical tels que la Roseraie, Monplaisir, Les Hauts-de-Saint-Aubin, Grand-Pigeon, Belle-Beille ou encore la Quantinière à Trélazé sont totalement desservis en conteneurs enterrés. Ce mode de collecte est également déployé dans de nombreux projets d'immeubles neufs ou faisant l'objet de réhabilitation. Depuis 2019, les habitants du bourg de Saint-Lambert-La-Potherie apportent leurs déchets dans des conteneurs enterrés installés sur toute la commune.

Ce mode de collecte est valable pour les 3 flux de déchets à savoir les ordures ménagères, le tri et le verre.

La collecte des points d'apport volontaire ordures ménagères est répartie entre la régie et le prestataire du marché, Véolia. En juillet 2022, la collecte des PAV ordures ménagères des communes de la première couronne a été transférée de la régie vers le prestataire Véolia.

Les points d'apport volontaire tri et verre, sont quant à eux, tous collectés par Véolia.

Opérateurs	Moyens humains	Moyens matériels
Régie	8 conducteurs de grues 4 laveurs 4 agents de maintenance 1 encadrant proximité	5 camions grue 26 tonnes 3 camions de lavage 2 véhicules de maintenance
Véolia	7,5 équivalent temps plein	3 camions grue compacteurs 2 camions à caissons ouverts

Camion grue

Camion de lavage

3.2. Collecte des déchets

Répartition de la collecte des ordures ménagères en apport volontaire entre la régie et le prestataire

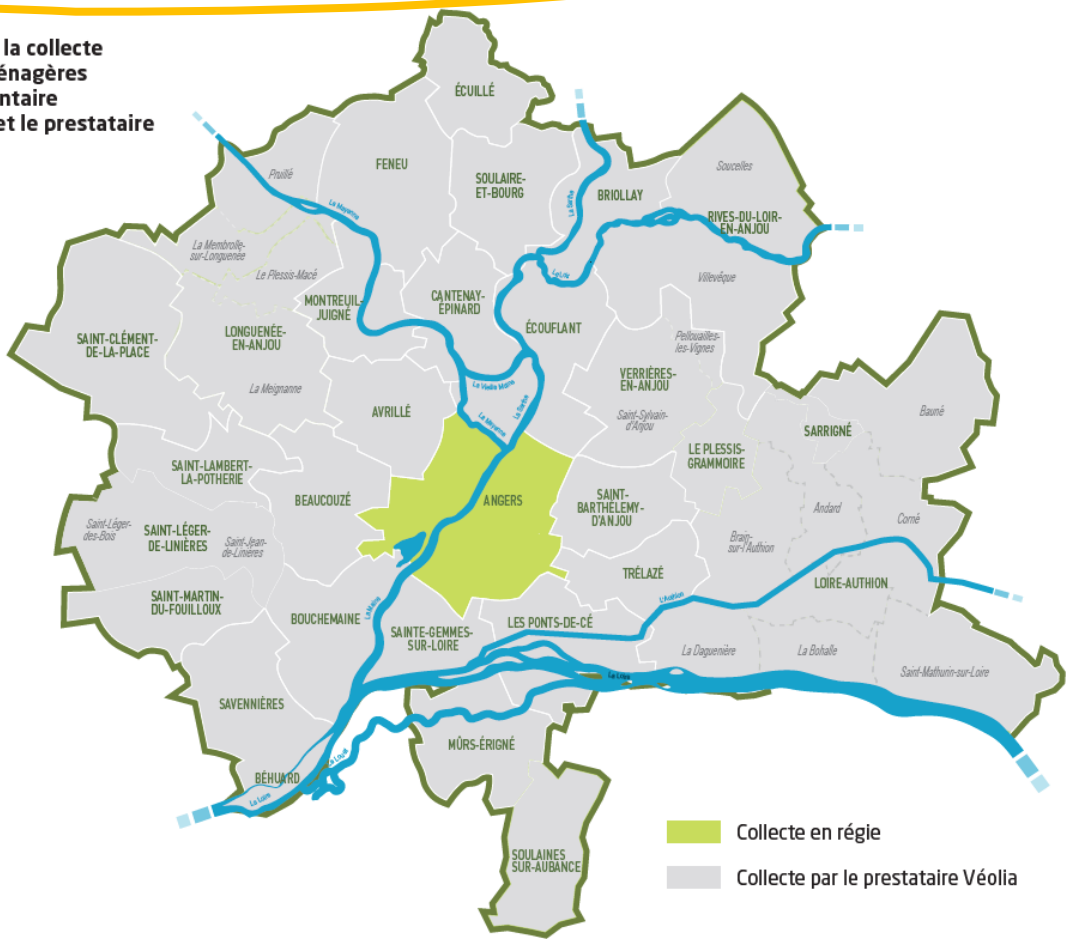

Collecte sélective en apport volontaire par le prestataire

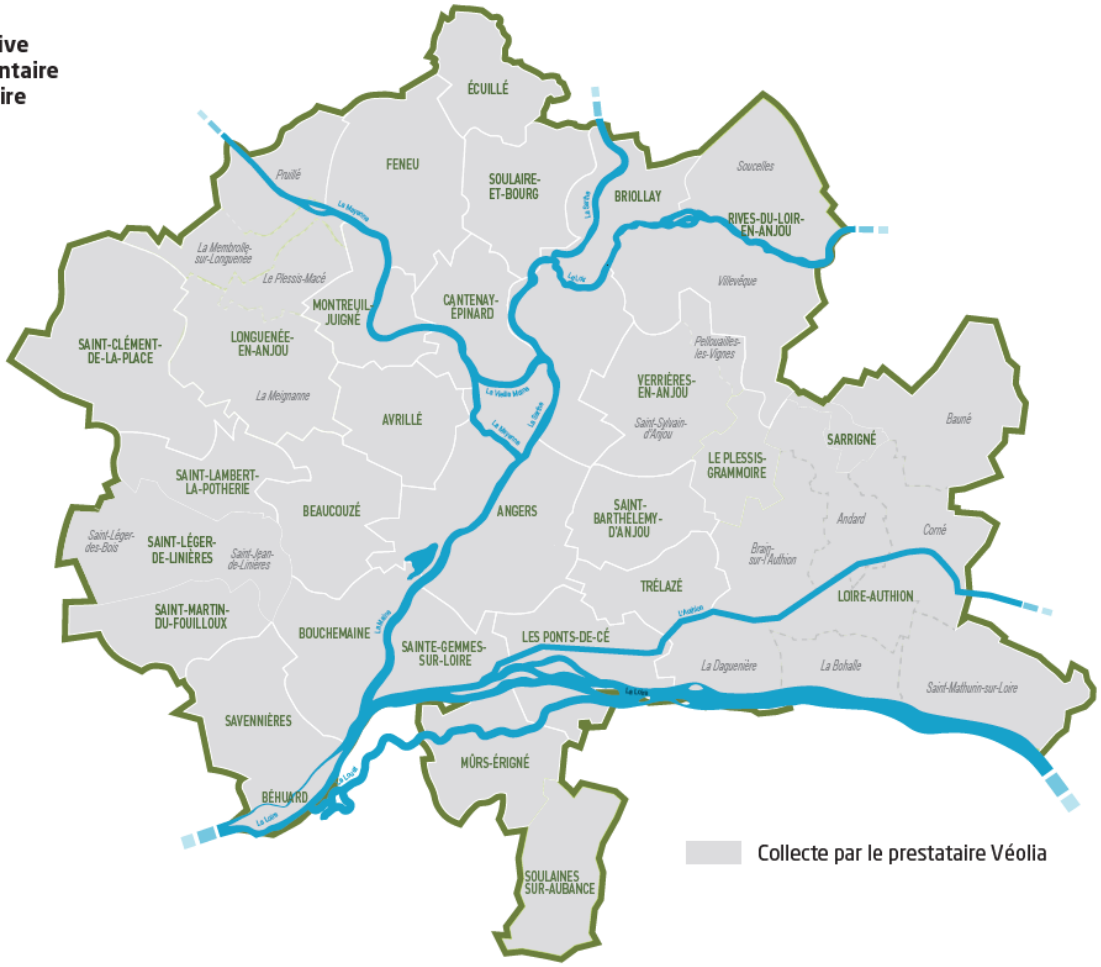

3.2. Collecte des déchets

Zoom sur.... les moyens de la collecte en régie

Le Centre Technique Environnement Déchets situé à Saint-Barthélemy-d'Anjou comprend :

- des locaux regroupant le personnel de collecte, prévention tri valorisation et traitement
- une station carburant
- 4 aires de lavage des bennes et un lavage à rouleaux
- une zone de stockage extérieure de 3 700 m² pour les bacs roulants et conteneurs enterrés
- un hall couvert comprenant un magasin pour le stockage et la distribution des EPI (Equipement de Protection Individuel) et vêtements de travail.

En 2022, les bennes en régie ont parcouru 398 673 kms (- 44 849 kms par rapport à 2021) avec une distance moyenne par benne de 10 222 kms (-24 %).

La consommation moyenne en gazole est évaluée à 71 L / 100 km pour l'ensemble du parc avec un consommation de 300 183 L de gazole en 2022 soit 797 L de moins qu'en 2021.

Ces diminutions de consommation de carburant et de kilomètres parcourus sont liées principalement à un transfert de collecte des PAV vers le prestataire.

Parking des bennes

Parking des véhicules légers

► Les autres flux

Les cartons, comme le verre, sont collectés en régie auprès des commerces du centre-ville d'Angers qui en font la demande.

Des bornes de collecte de textiles (vêtements, linge de maison et maroquinerie) sont implantées sur le territoire d'Angers Loire Métropole. Fin 2022, on recense 139 points de collecte . Ces bornes sont collectées par l'association APIVET .
1 083 tonnes de textiles ont été collectées soit un chiffre équivalent à 2021.

3.2. Collecte des déchets

3.2.2. EQUIPEMENTS DE PRÉ-COLLECTE

► Sacs et bacs roulants

La collecte des déchets en porte-à-porte se fait majoritairement en bacs roulants conformément à la recommandation de la CARSAT (R437). Seules les habitations du centre-ville d'Angers ne permettant pas le remisage de bacs sur le domaine privé ont la possibilité d'avoir des sacs jaunes et noirs.
Les sacs noirs de 50 litres sont disponibles au 86 rue du Mail pour les logements individuels de l'hyper centre-ville (environ 128 000 sacs remis par an).
La zone desservie en sacs jaunes est plus large, on parle de la zone mitage. Les sacs jaunes sont distribués à domicile tous les 18 mois par les agents de sensibilisation ou en retrait aux accueils d'Angers Loire Métropole ou de la Ville d'Angers. Cela représente environ 800 000 sacs jaunes de 50 litres par an.

Les interventions relatives aux bacs roulants sont assurées par **le service logistique composé d'un encadrant et 4 agents**. Ils assurent l'ensemble des opérations de livraison, maintenance, prêt mais aussi lavage et démantèlement de bacs sur le territoire. Le parc tous flux confondus représente environ 161 758 bacs. En 2022, le service logistique a assuré 7 729 interventions comprenant des réparation sur place, des retrait de bacs et 6 825 bacs livrés (remplacement d'un bac HS, échange pour un autre volume, ajout dans les nouveaux logements). Chaque intervention se traduit par un ordre de service (OS) sur le logiciel métier de gestion de contenants et de facturation STYX. Cet outil permet un suivi en temps réel de l'activité du service. Les demandent émanent à 64% des particuliers, 21% des professionnels et 15% des gestionnaires d'immeubles.

EVOLUTION DU NOMBRE DE BACS LIVRÉS

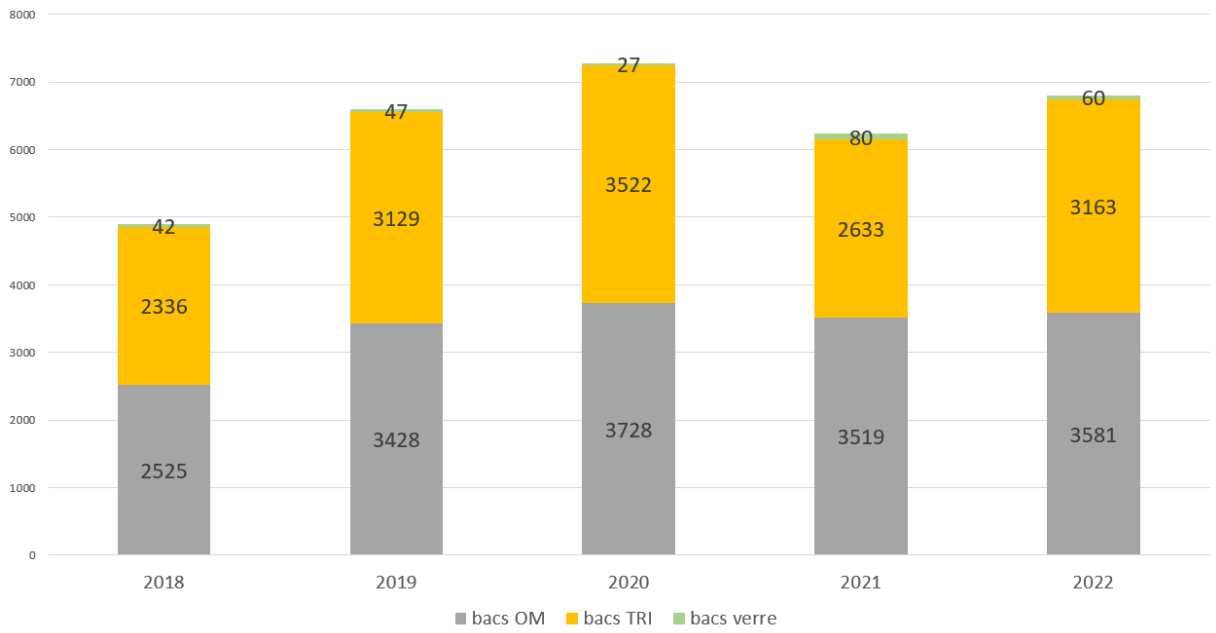

3.2. Collecte des déchets

Répartition des bacs livrés en 2022 par volume et par flux	OM			TRI	VERRE
	Bac particulier	Bac professionnel (DAOM)	Nombre total de bacs	Nombre total de bacs	Nombre total de bacs
Bac 140 litres	1 210	51	1 261	1	19
Bac 180 litres				910	
Bac 240 litres	903	130	1 033	1118	41
Bac 360 litres	531	756	1 287	1134	
Total	**2 644**	**937**	**3 581**	**3163**	**60**

EVOLUTION DU NOMBRE D'ORDRES DE SERVICES TRAITÉS

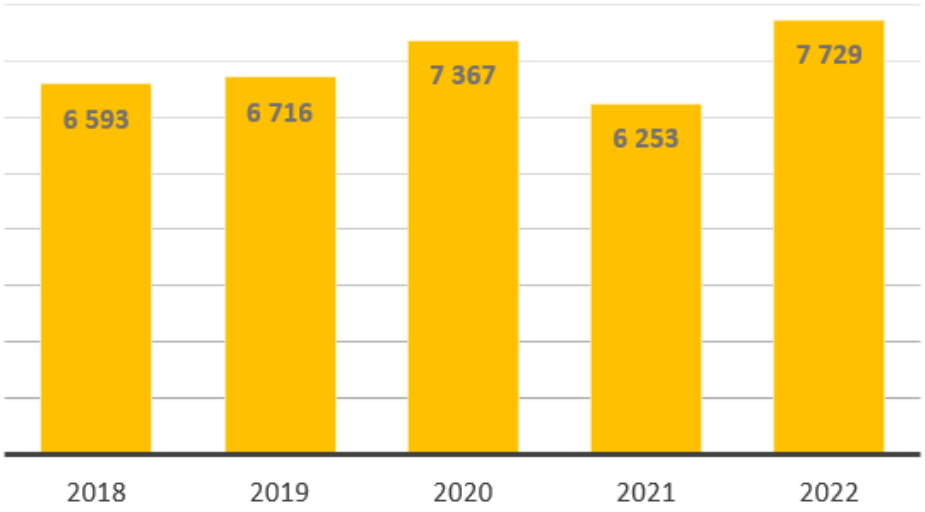

RÉPARTITION DES ORDRES DE SERVICE PAR TYPE D'ACTION

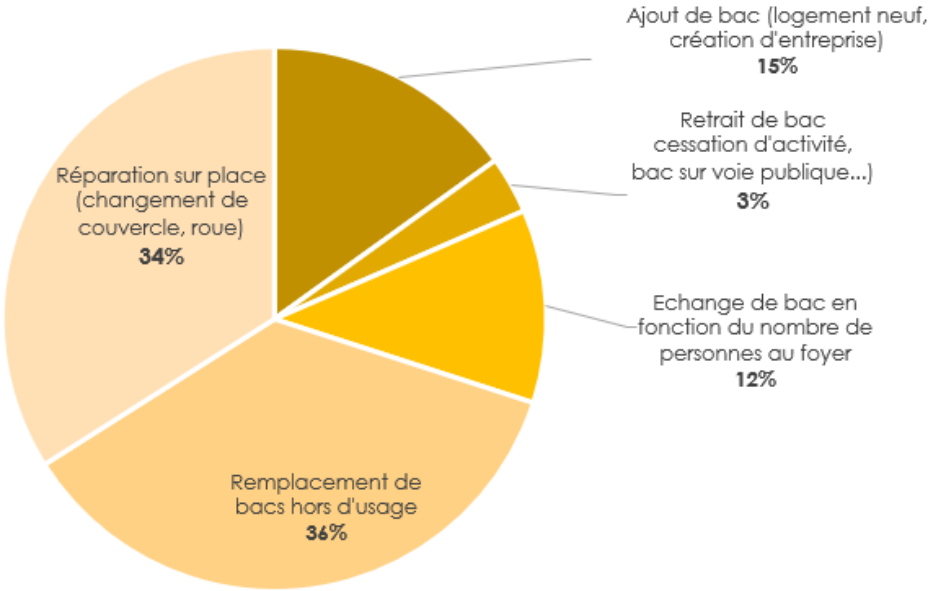

3.2. Collecte des déchets

► Maintenance des bacs lors de suivis de collecte

Les agents du service logistique bacs assurent des suivis de collectes pour la maintenance et la réparation des bacs.
En 2022, ils ont réalisé 293 interventions principalement sur des couvercles, des roues et cuves fendues. Suite à l'intégration de la commune de Loire-Authion aux secteurs de collecte d'Angers Loire Métropole, les bacs 120 L et 750 L sont remplacés au fur et a mesure des demandes d'interventions par des bacs 140L et 360L.

► Prêts des bacs roulants pour fêtes et manifestations

En 2022, 173 demandes de prêt et location de bacs roulants ont été traitées, soient 1 057 bacs livrés pour divers évènements organisés par les associations ou communes.

► Lavage et recyclage des bacs

Les bacs usagés sont lavés par un prestataire de lavage automatique, puis démantelés pour être valorisés. En 2022, 50,97 tonnes de plastique issu des bacs ont été valorisées par l'entreprise VEOLIA qui broie les bacs pour recycler la matière plastique.

3.2. Collecte des déchets

► Conteneurs aériens et enterrés

Les conteneurs aériens sont répartis sur tout le territoire d'Angers Loire Métropole en addition des collectes porte-à-porte ou comme mode de collecte principal du verre.

L'installation de conteneurs enterrés est proposée depuis 2005 selon 3 cas de figure :

- dans le cadre d'opérations de renouvellement urbain ou de programmes collectifs neufs ;
- comme solution d'intégration urbaine en remplacement des conteneurs aériens d'apport volontaire ;
- comme solution complémentaire à la collecte en porte à porte pour apporter de souplesse aux habitants dans la gestion de leurs déchets ménagers, implantation à la demande des communes.

Sur les grands ensembles immobiliers neufs ou lors d'opérations de rénovation, les trois flux (ordures ménagères, tri en mélange et verre) sont systématiquement implantés sur le domaine privé.

Le récapitulatif 2022 des conteneurs installés dans chaque commune est joint en annexe 7.

Afin de mieux maîtriser et limiter les dépôts sauvages, les nouvelles implantations sont également réalisées sur le domaine privé des bailleurs. Une convention fixe les modalités matérielles et financières d'installation et d'entretien des conteneurs avec eux.

EVOLUTION DU NOMBRE DE CONTENEURS ENTERRÉS ET AÉRIENS

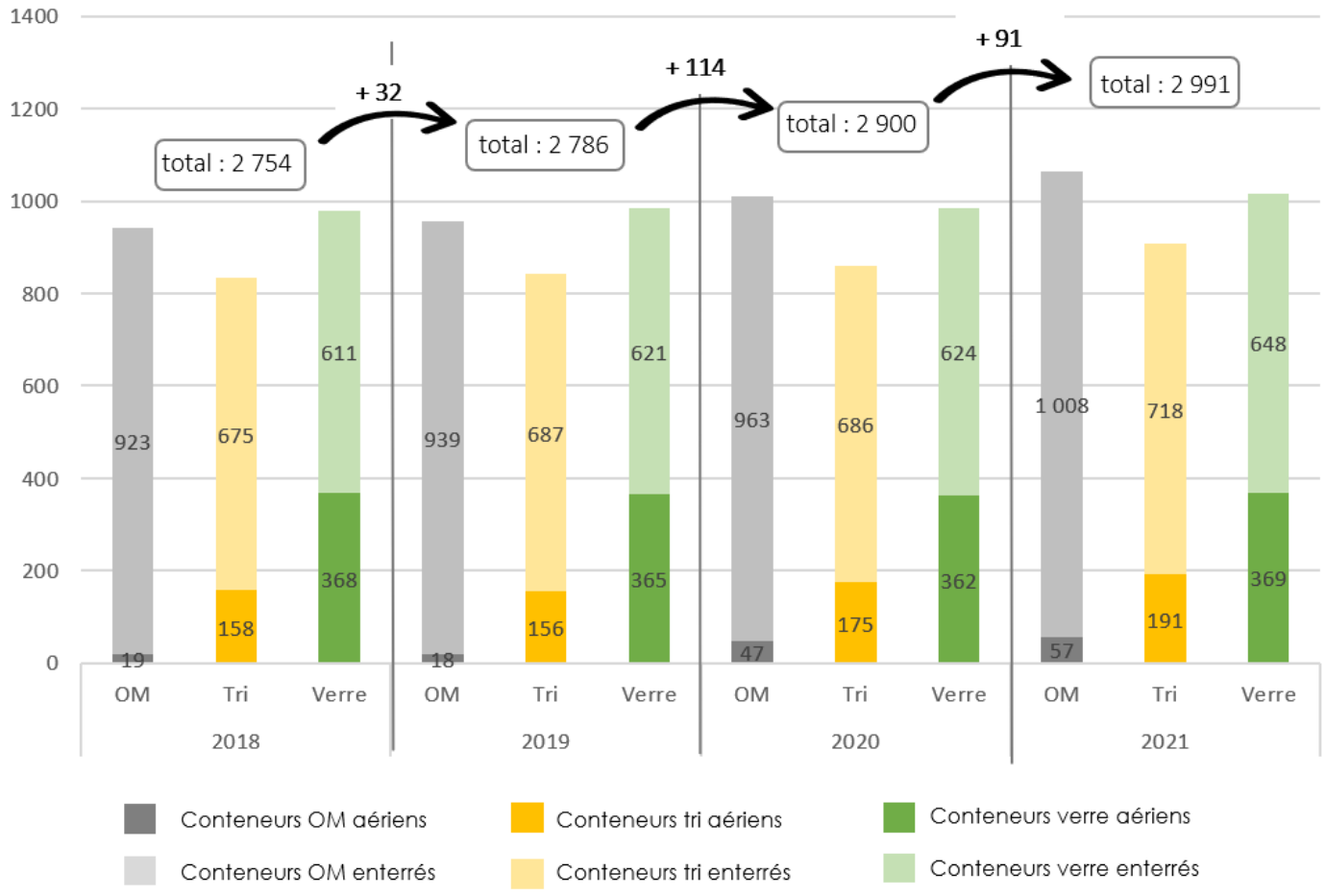

3.2. Collecte des déchets

Depuis 2017, un nouveau modèle de conteneurs aériens en métal anti feu, anti graffiti remplace, au fil du renouvellement les anciens conteneurs en plastique.

Une équipe de maintenance (4 agents) et de lavage (3 agents) est dédiée à l'entretien de l'ensemble du parc de conteneurs aériens et enterré. Cette équipe en régie peut intervenir en moins de 24 heures pour effectuer des opérations de maintenance et faire des changements de pièces. Ces agents dégraissent, désinfectent et désodorisent en principe tous les mois, la borne d'introduction et la plate-forme piétonnière.

Un marché de prestation attribué à Sulo permet d'effectuer, une fois par an, un lavage industriel du parc de conteneurs.

Conteneurs aériens

Conteneurs enterrés

► Actions auprès des communes

Angers Loire Métropole a souhaité accompagner financièrement les communes pour l'entretien des abords des points d'apport volontaire (délibération du 9 septembre 2019).
Ainsi, des conventions ont été signées avec les communes pour les soutenir à hauteur de 100 € par conteneur (aériens et enterrés), recensé sur leur territoire.

Sensibilisation à l'interdiction de dépôts sauvages

3.2. Collecte des déchets

3.2.3. TONNAGES

► Ordures ménagères

La collecte globale des ordures ménagères stagne par rapport à 2021. En détail, on observe une hause des quantités collectées en porte-à-porte (+ 5%) et une baisse de la collecte en apport volontaire (- 8,7%). La répartition des tonnes collectées par commune est détaillée en annexe 7 et les ratios en kg/hab/an sont précisés en annexe 8 .

Ordures ménagères		Tonnes collectées en 2021	Tonnes collectées en 2022	Evolution par rapport à 2021
Porte-à-porte	Angers	19 172	20 535	7,1%
	Autres communes	16 994	17 437	2,6%
	Sous-total ALM	**36 166**	**37 972**	**5,0%**
Apport volontaire	Angers	10 831	9 197	-15,1%
	Autres communes	5 011	5 259	4,9%
	Sous-total ALM	**15 842**	**14 456**	**-8,7%**
	Total	**52 008**	**52 428**	**0,8%**

► Collecte sélective : emballages, papiers et verre

Les déchets décrits ci-dessous et détenus par les ménages sont destinés à la collecte sélective, après avoir été vidés de leur contenu :

- Emballages en plastiques (bouteilles, flacons, pots, barquettes et films en plastique)
- Papiers, journaux, revues et magazines
- Boîtes métalliques (conserves, aérosols, canettes de boisson)
- Boîtes en carton, briques de lait ou de boisson
- Bouteilles, flacons et bocaux en verre.

Depuis 2016, les emballages en plastique, carton, métal et les papiers sont collectés en mélange dans des contenants de couleur jaune (bac, sac, conteneurs). L'extension des consignes de tri des emballages plastiques est en vigueur sur tout le territoire depuis 2012. Ils sont livrés dans un centre de transfert situé à Trélazé avant d'être expédiés au centre de tri qui se trouve à Seiches-sur-le-Loir.
Le verre est quant à lui, trié séparément dans des conteneurs d'apport volontaire répartis sur tout le territoire d'Angers Loire Métropole.

Pour les emballages, Angers Loire Métropole dispose d'un contrat avec Citéo depuis 1996. Le Contrat pour l'Action et la Performance (CAP = barème F) est effectif jusqu'au 31/12/22. Angers Loire Métropole prétend aux soutiens versés par Citéo pour le maintien de sa performance, et la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri.

3.2. Collecte des déchets

La collecte des emballages et papier a légèrement augmenté de 3,6% et celle du verre de 4,7%.

La répartition des tonnes collectées par commune est détaillée en annexe 7 et les ratios en kg/hab/an sont précisés en annexe 8 .

Emballages et papiers		Tonnes collectées en 2021	Tonnes collectées en 2022	Evolution par rapport à 2021
Porte-à-porte	Angers	4 788	4 688	-2,1%
	Autres communes	6 457	7 040	9,0%
	Sous-total ALM	**11 245**	**11 728**	**4,3%**
Apport volontaire	Angers	2 322	2 279	-1,9%
	Autres communes	1 568	1 667	6,3%
	Sous-total ALM	**3 890**	**3 946**	**1,4%**
	Total	**15 135**	**15 674**	**3,6%**

	Verre	Tonnes collectées en 2021	Tonnes collectées en 2022	Evolution par rapport à 2021
Porte-à-porte	Angers (bars, restau.)	641	709	10,7%
	Autres communes	0		
	Sous-total ALM	**641**	**709**	**10,7%**
Apport volontaire	Angers	4 112	4 291	4,4%
	Autres communes	5 826	6 073	4,2%
	Sous-total ALM	**9 938**	**10 364**	**4,3%**
	Total	**10 579**	**11 073**	**4,7%**

3.3. Déchèteries

918 945

entrées déchèteries

26 458

tonnes de gravats

15 438

tonnes de végétaux

3.3. Déchèteries

3.3.1. MODALITES D'ACCES AUX DÉCHÈTERIES

► Fonctionnement

Les déchèteries proposent un service pratique, fonctionnel et gratuit pour les particuliers. Des agents d'accueil orientent les usagers et renseignent sur le tri à effectuer. Ils s'assurent du respect du règlement déchets du 10 juillet 2006. Un nouveau règlement intérieur des déchèteries a été approuvé par le Conseil Communautaire du 12/09/2022. L'accès est réservé aux véhicules légers ayant un PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes et la récupération y est interdite. Les déchèteries sont des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. Leur exploitation est donc autorisée par des arrêtés préfectoraux. Pour faciliter l'accès aux déchèteries, celles-ci sont ouvertes 7 jours sur 7 et ont toutes les mêmes horaires d'ouverture :

Horaires d'hiver du 2 novembre au 31 mars
Du lundi au vendredi : 9h-12h et 14h-17h
Samedi : 9h-17h
Dimanche : 9h-12h sauf déchèterie Emmaüs

Horaires d'été du 1er avril au 31 octobre
Du lundi au vendredi : 8h30-12h et 13h30-17h30
Samedi : 8h30-18h
Dimanche : 8h30-12h sauf déchèterie Emmaüs

Les déchèteries s'organisent comme suit :
■ **Six déchèteries et une plateforme de dépôts au sol des végétaux et des gravats sont exploitées intégralement par Angers Loire Métropole**.
Il s'agit de la déchèterie de la Baumette (Angers), de la déchèterie de Villechien (Saint-Barthélemy-d'Anjou), de la déchèterie du Lac Bleu (Avrillé), de la déchèterie des Brunelleries (Bouchemaine), de la déchèterie du Petit-Guichard (Verrières-en-Anjou) et de la déchèterie du Haut Coudray (Montreuil-Juigné).
Le site de l'Ardoiserie situé à 200 m de la déchèterie de Villechien et opérationnel depuis janvier 2021 est une plateforme de dépôt au sol des végétaux et des gravats.

Entrée du site de l'Ardoiserie : dépôt au sol des végétaux et gravats

3.3. Déchèteries

■ **La recyclerie-déchèterie Emmaüs à Saint-Léger-de-Linières** est la propriété de l'association Emmaüs. Elle est ouverte aux habitants d'Angers Loire Métropole depuis 2001 dans le cadre d'une convention avec Angers Loire Métropole. L'accueil des usagers de la recyclerie et de la déchèterie est assuré par les compagnons d'Emmaüs. Les transports et le traitement des déchets sont pris en charge par Angers Loire Métropole. Depuis juillet 2018, la recyclerie-déchèterie Emmaüs est fermée le dimanche matin.

■ **La déchèterie de la Claie Brunette située à Juigné-sur-Loire a été reprise en exploitation par le SMITOM du Sud Saumurois** depuis le 1er janvier 2018. Dans le cadre d'une convention technique et financière, elle est ouverte aux habitants de Soulaines-sur-Aubance, Mûrs-Erigné et une partie des habitants des Ponts-de-Cé (sud de l'Authion). Début 2018, le SMITOM du Sud Saumurois a mis en place le contrôle d'accès à la déchèterie de la Claie Brunette. Ce dispositif permet de connaître la part des habitants d'Angers Loire Métropole y apportant leurs déchets. En 2022, 30,13% des utilisateurs de ce site sont d'Angers Loire Métropole.

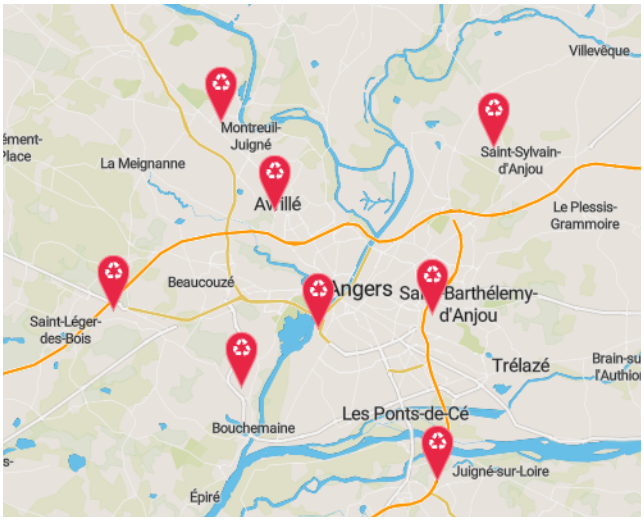

Cartographie des déchèteries

■ **La déchèterie de Corné exploitée par la communauté de communes Baugeois Vallée dessert les habitants de Loire-Authion.** Elle fait l'objet d'une convention entre la Communauté de Communes Baugeois Vallée et Angers Loire Métropole jusqu'au 31/12/2022.

Déchèterie de la Baumette (Crédit photo Ouest France)

Zoom sur.... les déchets professionnels

Les professionnels déjà titulaires d'un badge de pesée ont encore la possibilité d'apporter les déchets issus de leur activité dans 3 déchèteries équipées d'un pont-bascule (Villechien, les Brunelleries et le Haut-Coudray). Une fois pesés, les apports sont facturés (cf tarifs p°88). Depuis 2019, la vente de badges de pesée aux professionnels pour l'accès aux déchèteries d'Angers Loire Métropole n'est plus en vigueur. Les professionnels sont invités à se tourner vers les offres des opérateurs privés (déchèteries professionnelles ou prestation d'enlèvement…).

3.3. Déchèteries

► Déchets admis

	Type de déchets
	Gravats : issus du bricolage familial
	Végétaux : tontes, branchages issus des jardins des particuliers
	Papiers
	Cartons
	Métaux
	Mobilier, coussins et oreilllers, couettes depuis 2022 (Filière Eco-mobilier)
	Tout-venant
	Bois : palettes, palox, cageots, chutes de bois et planches brutes, souches
	Films en plastique
	Polystyrène
	Déchets d'équipements électriques et électroniques DEEE (Filière ecosystem)
	Déchets Diffus Spécifiques DDS : peintures, vernis, diluants et solvants, phytosanitaires…(filière EcoDDS).
	Textile, Linge, Vêtements (Filière Refashion)

	Type de déchets
	Réemploi en partenariat avec Emmaüs et la Ressourcerie des Biscottes
	Verre plat des huisseries à Villechien et Haut-Coudray depuis 2020
	Huiles moteur
	Batteries
	Piles, accumulateurs (filière Corepile)
	Pneu (filière Aliapur)
	Ampoules, néons (Filière Ecosystem)
	Consommables de bureau
	Radiographies médicales
	Bouteilles de gaz
	Huile de friture
	Extincteurs > 2kg
	Emballages ménagers : verre, emballages en plastique, en métaux et en carton

► Déchets refusés

Les déchèteries étant soumises à des arrêtés préfectoraux, certains déchets n'y sont pas admis. Il s'agit des ordures ménagères, munitions, explosifs, obus, fusées, amiante (libre ou liée), éléments entiers de véhicules, cadavres d'animaux, produits radioactifs, déchets anatomiques ou infectieux.

3.3. Déchèteries

3.3.2. FRÉQUENTATIONS

Les données de fréquentations sont celles des 7 déchèteries d'Angers Loire Métropole auxquelles il faut ajouter les fréquentations des habitants de Mûrs-Erigné, Soulaines-sur-Aubance et sud des Ponts-de-Cé à la déchèterie de la Claie Brunette (exploitée par le SMITOM du Sud Saumurois).

La baisse des fréquentations par rapport à 2021 s'explique par :

⇒ la fermeture de la déchèterie du Lac Bleu pour travaux jusqu'au 31 juillet 2022.

⇒ une fréquentation 2021 particulièrement élevée suite à l'ouverture du site de l'Ardoiserie qui a probablement créé un afflux d'usagers et de professionnels hors territoire. Par ailleurs, en raison de la fermeture de la déchèterie de la Claie Brunette pour travaux, les usagers de cette déchèterie ont été orientés vers Villechien et l'Ardoiserie du 11/01 au 14/03.

⇒ la mise en application dès octobre 2022 du nouveau règlement intérieur des déchèteries interdisant l'accès aux professionnels.

	Fréquentations 2021	Fréquentations 2022	Variation par rapport à 2021
Villechien	182 227	162 752	-10,93%
L'Ardoiserie	148 907	132 189	
Le Lac Bleu (fermeture pour travaux de nov.21 à juil.22)	93 958	35 537	-62,18%
La Baumette	139 964	120 007	-14,26%
Les Brunelleries	93 381	81 611	-12,60%
Le Petit-Guichard	140 159	124 909	-10,88%
Le Haut-Coudray	132 146	139 676	+5,70%
Emmaüs	105 031	101 977	-2,91%
La Claie Brunette (part ALM de 31,01% en 2021)	21 654	20 287	-6,31%
TOTAL ALM	**1 057 427**	**918 945**	**-13,10%**

EVOLUTION DE LA FRÉQUENTATION DES DÉCHÈTERIES

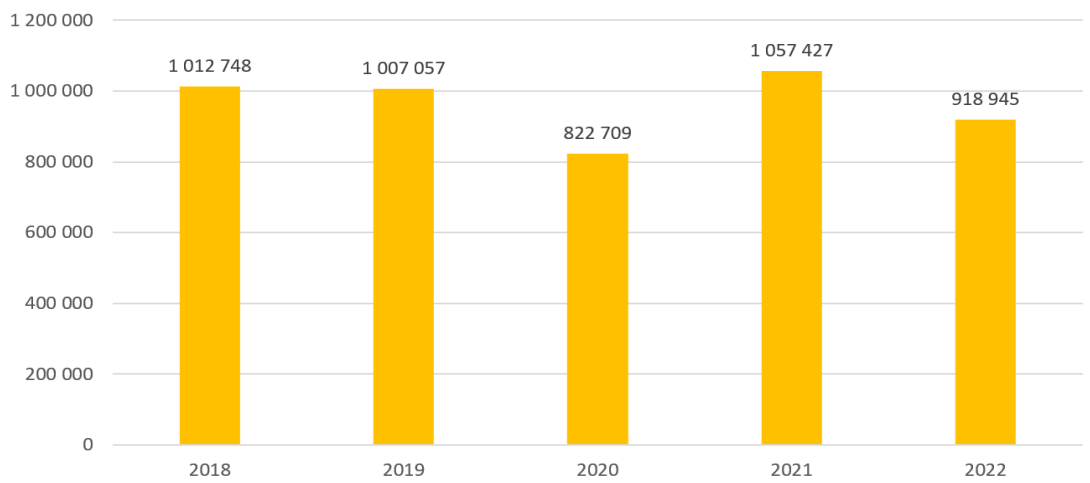

3.3. Déchèteries

3.3.3. TONNAGES

Pour le territoire d'Angers Loire Métropole, le tonnage en 2022 est de 65 146 tonnes (71 281 tonnes en 2021) soit une diminution de 8%. Cette baisse est en lien avec la baisse des fréquentations. La météo particulièrement sèche de 2022 explique également la baisse importante des végétaux. Les tonnages par déchèterie sont détaillés en annexe 12.

	2018	2019	2020	2021	2022
Gravats	20 646	22 580	22 474	27 051	26 458
Tout Venant	9 783	10 311	9 623	10 026	8 340
Déchets dangereux (DDS)	325	389	392	397	335
Sous-total valorisation énergétique ou enfouissement	30 754	33 280	32 489	37 474	35 132
Végétaux	18 900	17 269	16 470	18 004	15 438
Mobilier	5 299	5 624	5 290	6 332	5 993
Métaux	1 940	2 018	1 933	1 991	1 658
Cartons	1 539	1 605	1 470	1 809	1 517
Papiers	656	714	622	653	602
Bois	1 946	2 000	1 879	2 100	1 903
Déchets électriques (DEEE)	2 113	2 154	2 015	2 076	1 909
Huile moteur, piles et batteries	111	117	106	142	69
Divers (pneus, bouteilles gaz, films plastiques, ampoules, cartouches encre)	186	135	176	244	291
Réemploi et textiles	585	586	423	342	525
Verre plat des huisseries	0	0	52	113	109
Sous-total valorisation matière	33 274	32 221	30 384	33 806	30 013
TOTAL ALM	64 028	65 501	62 873	71 281	65 146

3.3. Déchèteries

RÉPARTITION DES FRÉQUENTATIONS PAR DÉCHÈTERIE

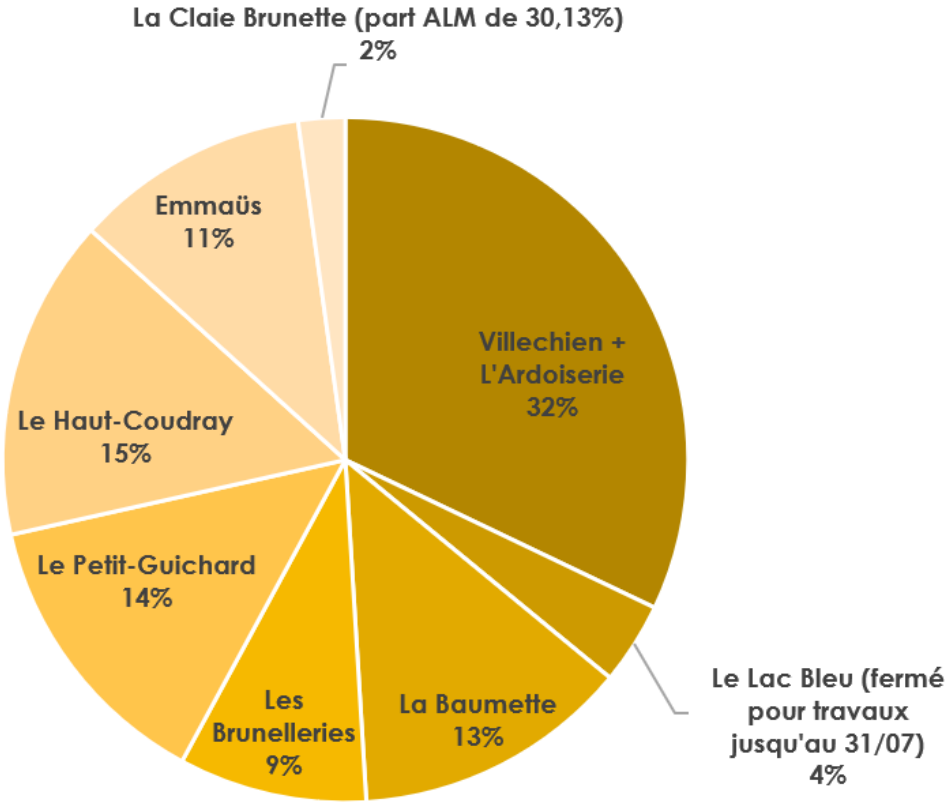

RÉPARTITION DES TONNAGES PAR DÉCHÈTERIE

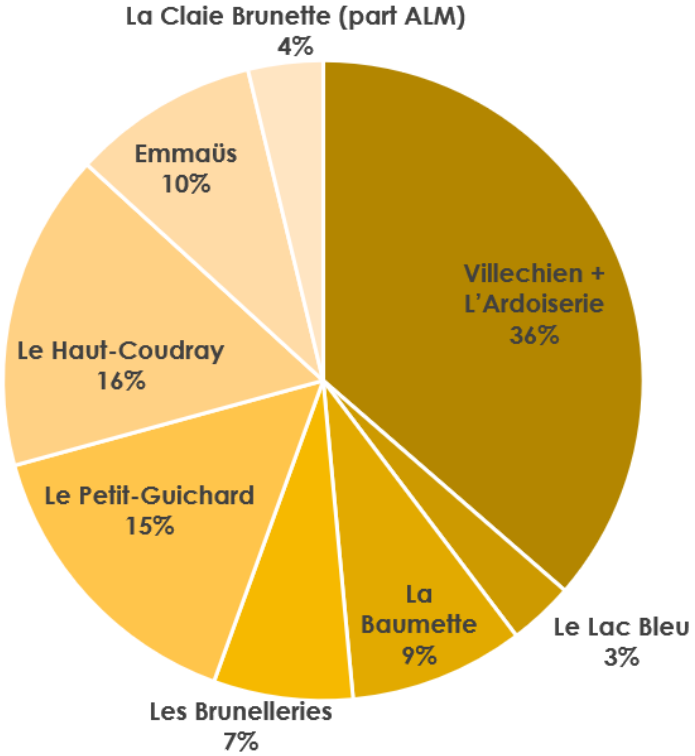

3.4. Traitement

49 630

Tonnes incinérées
(OM + refus de tri + DDS)

15 452

Tonnes d'emballages et
papiers recyclées

11 392

Tonnes de verre
recyclées

3.4. Le traitement des déchets

3.4.1. LE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

► Biopole : centre énergie et déchets

Le quai de transfert

Le site de Biopole est notamment utilisé comme quai de transfert des ordures ménagères d'Angers Loire Métropole .
Il est situé à l'emplacement indiqué dans le schéma ci-dessous depuis mars 2018, suite aux travaux post incendie.
Une nouvelle consultation pour son exploitation a été lancée en 2020 avec 2 lots pour un démarrage au 1er novembre 2021. Le premier lot a été attribué à la société Brangeon Environnement pour le transfert et le transport des déchets ménagers d'Angers Loire Métropole, le second lot a été attribué à la SAVED (Société Anjou Valorisation Energie Déchets) pour le traitement de ces déchets ménagers, majoritairement à l'usine de valorisation énergétique de Lasse.

Le centre de tri

Le site a également été choisi pour accueillir le centre de tri de la SPL Anjou Tri Valor, regroupement du SIVERT et d'Angers Loire Métropole.
Le marché global de performance comprenant la conception, la construction et l'exploitation-maintenance du centre de tri a été attribué à la société Derichebourg.
Les travaux ont commencé en juin 2020 et leur constat d'achèvement a été prononcé le 8 octobre 2021 avec le démarrage des essais.
Ces essais se sont poursuivis durant l'année 2022 et le passage en Mise en Service Industriel a eu lieu le 31 décembre 2022. La réception du centre de tri est envisagée début 2023.
C'est la société Polyvalor, filiale de Derichebourg, qui exploite le centre de tri.

Le site de Biopole accueille donc 2 catégories de déchets en provenance de plusieurs apporteurs, sur 2 zones distinctes et avec 2 contrats d'exploitation différents.

La zone de réindustrialisation

Une partie du site étant encore vacant, Angers Loire Métropole a lancé dans le courant de l'année 2022 un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour installer une nouvelle activité liée aux secteurs des déchets et de l'énergie. La société Moulinot a été attributaire de cet AMI pour installer sa base logistique de collecte et sa plateforme de massification et prétraitement de biodéchets.

La liste des activités sur le site de BIOPOLE pourra être amenée à évoluer dans le temps si les parties vacantes trouvent une utilisation.

L'organisation prévue pour le site est la suivante :

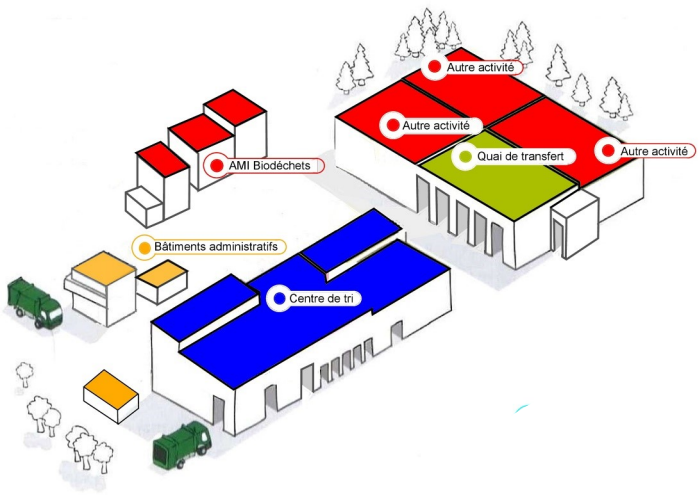

60 000 T d'OMR et DIB de déchets transférés

30 000 T de Tri de déchets recyclables

3.4. Le traitement des déchets

► Le quai de transfert de ordures ménagères résiduelles

Bilan des tonnages du quai de transfert situé à Biopole

Le tonnage entrant sur Biopole a largement diminué en 2022, le site n'accueillant quasiment plus de déchets tiers.

Les tonnages d'ordures ménagères entrant sur Biopole ont également baissé entre 2021 et 2022.

Origine	OM ALM	Refus tri ALM	Services techniques communes, Apivet	Total ALM	Césame	CHU	Déchets tiers autres	Total
2018	50 711	1 946	1 665	**54 322**	0	1 327	6 460	**62 109**
2019	50 857	2 285	1 837	**54 979**	0	1 337	6 067	**62 383**
2020	50 499	171	1 747	**52 417**	0	1 303	4 602	**58 322**
2021	51 689	78	1 941	**53 708**	129	915	1 769	**56 521**
2022	49 942	0	1 938	**51 880**	0	0	158	**52 038**

Bilan des tonnages traités sur les sites de traitement

Aux tonnages d'Angers Loire Métropole reçus sur le quai de transfert Biopole, il faut ajouter :

⇒ 2 486 tonnes d'ordures ménagères des communes du nord d'Angers Loire Métropole livrés au quai de transfert de Tiercé et gérés par le syndicat 3RD'Anjou. Ce chiffre a largement augmenté (315 tonnes en 2021) car le tonnage de la commune de Loire-Authion est maintenant amené au quai de transfert de Tiercé au nom d'Angers Loire Métropole.

⇒ 3 560 tonnes de refus de tri dont 537 tonnes livrées à l'usine de valorisation énergétique (UVE) de Lasse et 3 023 tonnes livrées sur le stockage de Bouyer Leroux. Ce tonnage a sensiblement augmenté (3 056 tonnes en 2021) car il intègre les refus de tri de Loire-Authion.

En 2022, il y a donc eu 52 428 tonnes d'OMr pour Angers Loire Métropole, 3 560 tonnes de refus de tri et 1 938 tonnes des déchets des services techniques des communes (déchets des marchés) et d'Apivet, soit un total de 57 926 tonnes pour Angers Loire Métropole (57 001 tonnes en 2021).

A périmètre égal, le tonnage d'OM produit a baissé, mais ce n'est pas visible avec l'intégration des données de Loire-Authion.

Conformément au marché passé avec la société SAVED, les déchets transitant par Biopole ont été valorisés selon la répartition suivante :

⇒ 85% à l'usine de valorisation énergétique de Lasse (49), dont la performance énergétique (au sens de l'arrêté du 07/12/2016) est de 77,20% en 2022.

⇒ 8% à l'usine de valorisation énergétique du Mans (72), dont la performance énergétique au sens de l'arrêté du 07/12/2016) est de 114% en 2022.

⇒ 7% des déchets ont été enfouis à l'installation de stockage de déchets non dangereux de Bouyer Leroux (49).

Les résidus de traitement (REFIOM) à Lasse, de l'ordre de 40 kg / tonne incinérée, sont traités au centre SOLITOP à Saint-Cyr-des-Gâts (Vendée). Les mâchefers, de l'ordre de 180 kg / tonne incinérée sont valorisés en sous couche routière ou en remblai technique.

3.4. Traitement des déchets

3.4.2. TRAITEMENT DES DÉCHETS RECYCLABLES

► Flux « emballages et papiers en mélange » traités en centres de tri

En 2022, la quantité du flux « emballages et papier en mélange » est en hausse d'environ 500 tonnes. La baisse de la production de papiers constatée depuis plusieurs années se confirme. La production des cartons s'est maintenue et celles des métaux et des plastiques sont en augmentation (cf évolution en annexe 10).

L'exploitation du nouveau centre de tri sur Biopole a démarré au 4ème trimestre 2021. Des difficultés rencontrés lors du démarrage du centre de tri, ont nécessité de transférer une partie du flux vers d'autres centres de tri (~900 tonnes sur 2021 et 2022).

COLLECTE 15 674 T*

Apport volontaire
Prestataire : 3 946 tonnes *

Porte-à-porte
Régie : 8 008 tonnes *
Prestataires : 3 720 tonnes *

TRAITEMENT 15 674 T

CENTRE DE TRI
(Biopole)
Stock au 01/01/22 : 210 T
Stock centre de tri au 31/12/22: 214 T

AUTRES CENTRES DE TRI
(Arc-en-Ciel / Ecosphère / Semardel)
Stock au 01/01/22 : 774 T
Stock au 31/12/22 : 41 T

Freinte : 844 T

VALORISATION 15 559 T (91% France / 9 % Europe)

FIBREUX 8 513 T **				PLASTIQUES 2 246 T**	METAUX 773 T**		REFUS * 4 027 T
Papiers **3 854 T**	Gros de magasin **745 T**	Carton **3 662 T**	Briques aliment. **252 T**	PET clair : **683 T** PEHD-PP : **577 T** Films : **272 T** Flux dév. : **714 T**	Acier **629 T**	Alu. **144 T**	**(3560T refus de tri + 467T gros refus)**
NORSKE 100 % France	SUEZ 100 % Espagne	REVIPAC 100% France	REVIPAC 100 % France	VALORPLAST / CITEO 88% France / 3% Espagne / 9% Portugal	PAPREC 33 % France et 67 % Espagne	FAR 94 % France et 6 % Allemagne	VEOLIA SUEZ 100% France

** données issues des pesées réalisées sur BIOPOLE* ** données issues des attestations de recyclage des repreneurs.

3.4. Traitement des déchets

Zoom sur.... les refus de tri et la freinte

En 2022, les refus de tri représentent 4 027 tonnes (13 kg / hab / an*) soit un taux de 26% (calcul : tonnes de refus / tonnes entrantes aux centres de tri), et une hausse de +5,9 % par rapport à 2021.

Ces tonnes de refus sont principalement acheminées sur l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Bouyer-Leroux à la Séguinière (49) et sur l'Unité de Valorisation Energétique des Déchets (UVED) à l'usine de Lasse (49).

La freinte représente les pertes liées au process (pertes au sol, évaporation...), et atteint 844 tonnes soit 5,5 % en 2022 (calcul : tonnes de freinte / tonnes entrantes).

Le démarrage du centre de tri a engendré une freinte et des refus en proportion plus élevée que celle qui était attendue.

En 2023, ces déchets qui n'ont pas été recyclés devraient diminuer.

EVOLUTION DES REFUS

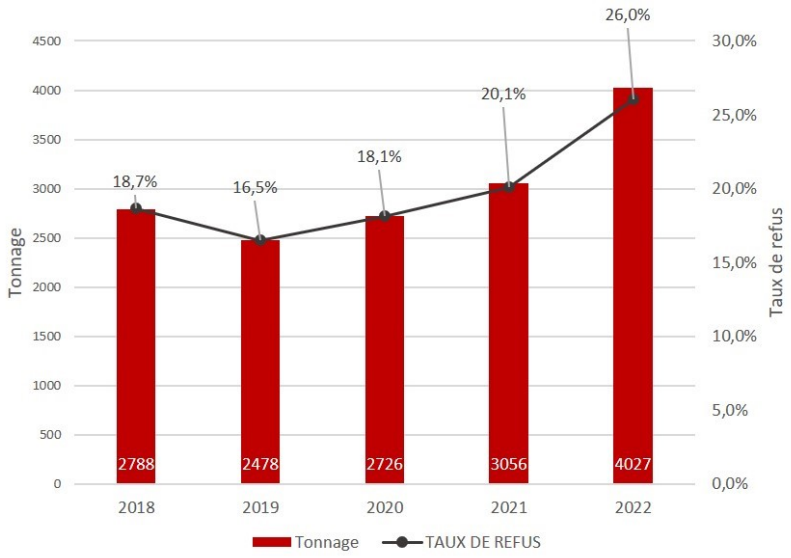

EVOLUTION DE LA FREINTE

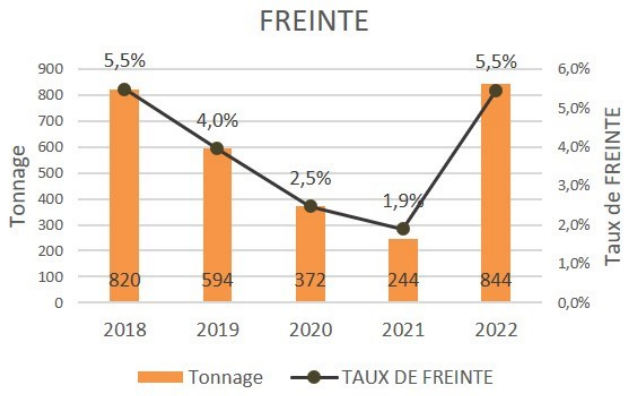

3.4. Traitement des déchets

► Flux verre

Le verre collecté provient à 94 % des habitants via les conteneurs aériens ou enterrés collectés.
La collecte du verre assurée par Angers Loire Métropole auprès des bars, hôtels, restaurants du centre-ville d'Angers représente 6%.
Le verre ramassé sur la voie publique par le service propreté de la ville d'Angers représente 0,02%.

L'ensemble du verre est vidé au CTR 49 à Trélazé. Il est ensuite rechargé puis expédié chez les verriers. Le verre collecté continue à progresser en 2022. La mise en service de nouveaux conteneurs verre enterrés facilite le geste de tri de l'usager et permet ainsi d'augmenter les performances (cf évolution en annexe 10). On atteint de 37 kg/hab/an de verre collecté en 2022.

COLLECTE 11 073 T

Apport volontaire
Véolia : 10 056 tonnes*
Suez : 306 tonnes*

Propreté publique
2 tonnes*

Gros Producteurs régie
709 tonnes*

TRANSFERT 11 129 T

CTR 49 à Trélazé
Stock transfert au 01/01/22 : 20 T
Stock transfert au 31/12/21 : -36 T

RECYCLAGE 11 392 T

FILIERE DE RECYCLAGE DU VERRE - OI MANUFACTURING

3 660 T**	3 840 T**	2 089 T**	1 803 T**
Usine de VAYRES (33)	Usine de Reims (51)	Usine de Veauche (42)	Usine de Wingles (60)

** données issues du service collecte*

** données issues des attestations de recyclage des repreneurs.

3.4. Traitement des déchets

► Recyclage des matériaux

Recycler des tonnes d'emballages permet la fabrication de nouveaux produits

	629 t d'emballages en acier	8 806 m de rail de train 33% recyclé en France et en 67% en Espagne
	144 t d'emballages en aluminium	42 192 cadres de vélos de course (2kg) 94% recyclé en France, et 6% en Allemagne
	3 854 t de papier	1 399 613 ramettes de papier (2,5kg) 100% recyclé en France
	3 662 t d'emballages en carton	14 098 700 boîtes à chaussures (200g) 100% recyclé en France
	252 t de briques alimentaires	440 500 rouleaux d'essuie-tout 100% recyclé en France
	664 t d'emballages en plastique PET clair	355 490 couettes 100% recyclé en France
	588 t d'emballages en plastique PEHD-PP	673 850 arrosoirs 87% recyclé en France, 10% en Espagne, et 3% au Portugal
	272 t de films plastiques	34% recyclé en France et en 66% au Portugal
	11 392 t d'emballage en verre	25 578 000 bouteilles de 75 cl 100% recyclé en France

3.4. Le traitement des déchets

3.4.3. LE TRAITEMENT DES DÉCHETS APPORTÉS EN DÉCHÈTERIES

Les végétaux font l'objet d'une valorisation matière : 9 902 tonnes ont été traitées en valorisation agricole et 8 102 tonnes l'ont été en plateforme de compostage.

Les déchets inertes en mélange (gravats) sont stockés au centre de Villechien à Saint-Barthélemy-d'Anjou qui a fait l'objet en 2011 de travaux initiaux de réhabilitation. Ce stockage permet de poursuivre la réhabilitation dans la durée par comblement de la cavité. Lorsque le niveau du terrain naturel sera atteint, Angers Loire Métropole devra procéder aux travaux finaux de réhabilitation.

Le tout venant est transféré à Angers chez un opérateur privé (SUEZ RV OUEST) qui le recharge et l'envoie en installation de stockage de déchets non dangereux à Sonzay (37)

RÉPARTITION DES TONNAGES APPORTÉS EN DÉCHÈTERIES SELON LES MODES DE TRAITEMENT

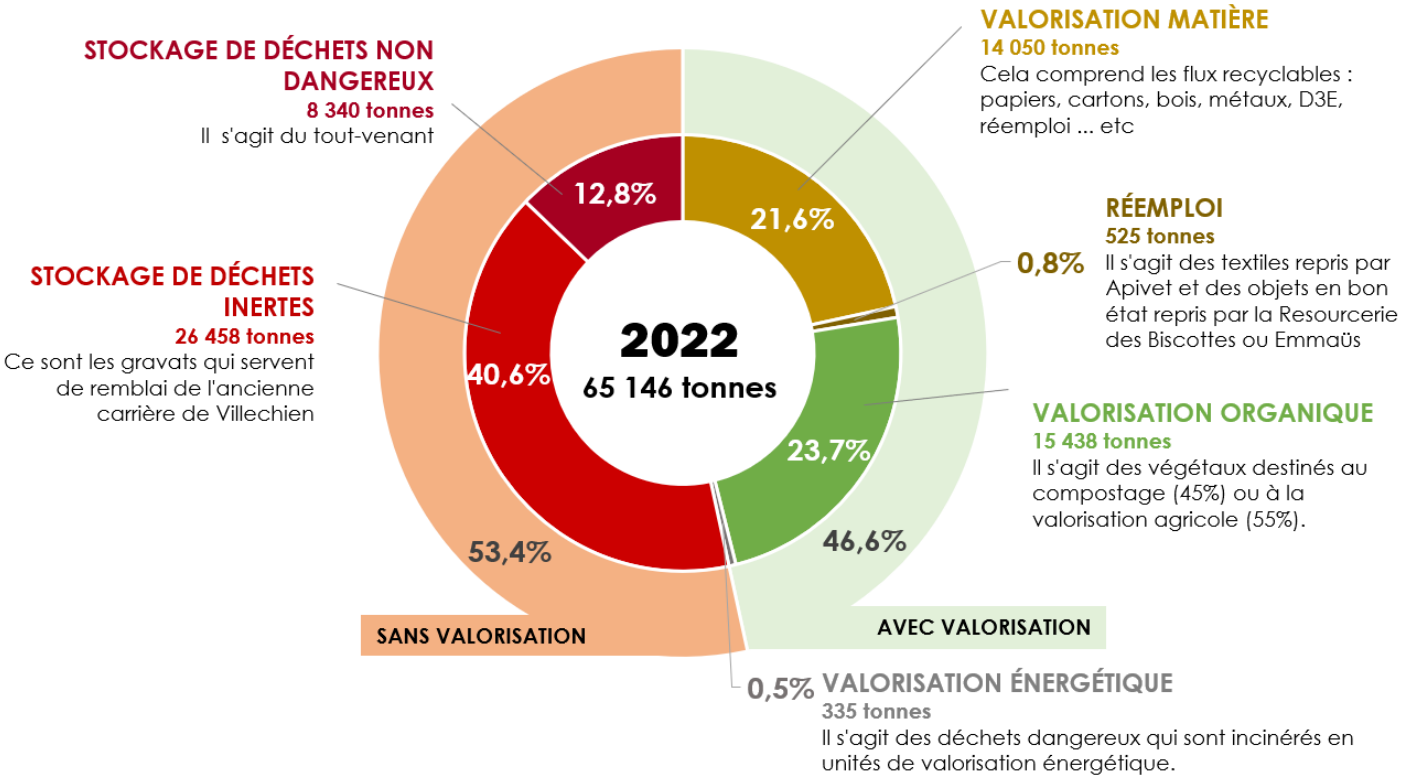

4 FINANCIERS

INDICATEURS

4. Finances

3 691

factures traitées

32 M€

montant TEOM

100

€/hab/an

4.1. Résultats de l'exercice 2022

Compte administratif 2022 en €	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Collecte des déchets (OM et tri)	5 148 598	78 979	2 247 120	-
Traitement des déchets (OM)	7 678 905	5 996	97 284	-
Tri de la collecte sélective	1 660 964	5 585 371	162 159	
Déchèteries	3 438 200	1 485 170	2 743 394	-
Réduction des déchets et économie circulaire	583 440	83 987	184 203	-
Charges de personnel	8 425 902	127 071	-	-
Charges de structure et de fonctionnement	237 687	-	7 939	-
CTED	162 315	3 073	15 596	-
Loire-Authion (convention)	265 879	992 198	-	-
Territoire intelligent	28 901	-	318 882	-

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

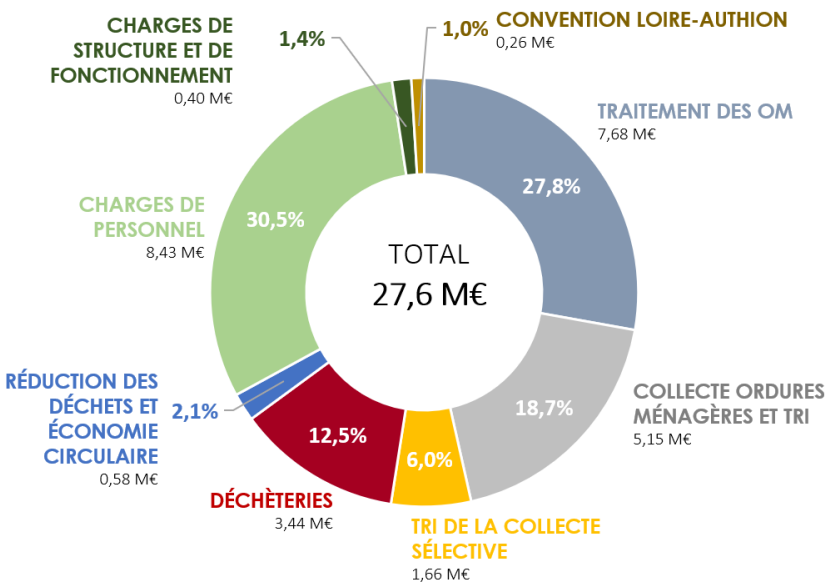

RÉPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

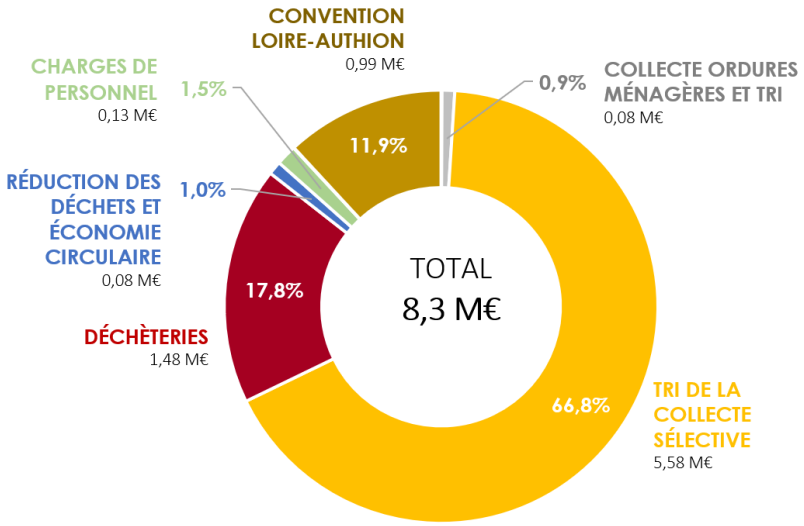

4.1. Résultats de l'exercice 2022

► PRINCIPAUX POSTES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Principaux postes de dépenses de fonctionnement	2018	2019	2020	2021	2022
Charges de structure et de focntionnement					
Charges de personnel	7 925 213	8 192 344	8 074 883	8 247 308	8 425 902
Vêtements de travail	68 786	66 791	116 757	79 639	74 394
Études	10 470	0	7 590	0	12 762
Réduction des déchets et économie circulaire					
Campagne communication	15 519	6 178	2 341	15 099	2 226
Déchèteries, compostage et centre de traitement de Villechien					
Traitement des déchets dangereux des ménages	104 714	141 480	156 021	190 408	156 783
Traitement des déchets de déchèterie	1 214 694	1 191 931	1 283 513	1 373 347	1 436 717
Transport divers de bennes et de caissons	598 077	566 143	646 398	747 909	794 958
Collecte sélective					
Prestations de collecte sélective *(collecte, transport +tri)*	2 880 508	2 957 307	2 613 856	2 496 645	1 346 878
Campagne communication	26 220	23 503	21 436	30 095	10 032
Collecte des ordures ménagères					
Achat de carburant (régie)	665 483	520 982	387 598	500 963	524 399
Prestations de collecte dans les communes	1 354 511	1 306 049	1 558 233	1 360 113	1 779 711
Maintenance automobile Collecte et déchèteries					
Collecte	392 708	494 451	412 782	506 642	522 170
Déchèteries	114 777	80 568	58 588	68 620	105 213

4.1. Résultats de l'exercice 2022

► LES PRINCIPAUX POSTES DE RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN 2022

Les recettes du budget annexe déchets d'Angers Loire Métropole proviennent essentiellement de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères perçue soit **32 125 656 € en 2022 (29 987 024 € en 2021**).

Les activités de traitement et de valorisation des déchets génèrent également des produits financiers :

- ◊ Des recettes directes issues de la valorisation des déchets, production d'énergie, matériaux recyclés,....
- ◊ Des recettes versées par les usagers extérieurs aux services d'Angers Loire Métropole (particuliers, communes non membres, clients privés)
- ◊ Des subventions diverses liées aux objectifs et performances des filières d'élimination.

En 2022, 3 135 factures et 307 titres des recettes ont été traités par la Direction Environnement Déchets.

Principales recettes de fonctionnement	2018	2019	2020	2021	2022
Déchèteries, compostage et centre de traitement de Villechien					
Redevance et recettes diverses	115 422	83 903	62 128	58 483	11 699
Vente de produits	627 274	417 975	327 005	440 416	807 013
Collecte sélective					
Vente de matériaux recyclés	1 451 760	1 323 781	738 844	893 148	2 148 571
Subventions ou participations divers	2 327 290	2 941 236	2 942 582	3 940 074	3 414 166
Collecte des ordures ménagères					
Prestations OM, clients privés	52 402	54 166	41 402	46 238	46 925
Vente de bacs *(ordures ménagères, collecte sélective, y compris coût de livraison)*	16 542	17 227	13 857	18 087	19 019

4.2. Principaux marchés publics

► PRINCIPAUX MARCHES PUBLICS DU SERVICE EN 2022

Principaux marchés publics	Prestataire	Montant annuel TTC
Transfert, traitement OM et collecte sélective		
OM : Transfert, transport, traitement	SAVED	5 738 114
OM : Exploitation du quai de transfert	BRANGEON	630 970
OM : Transport déchets ménagers	BRANGEON	722 785
COLLECTE SÉLECTIVE : Exploitation centre de tri	SPL	892 361
Déchèteries, compostage et centre de Villechien		
Mise à disposition de bennes et transports de bennes et caissons	BRANGEON	1 006 085
Transport et traitement d'une partie des déchets bois mélangés AB	VEOLIA DUFEU	84 354
Transport et traitement des Déchets Dangereux des Ménages	TRIADIS	172 462
Mise en décharge du tout-venant des déchèteries	SUEZ	1 036 288
Collecte des OM et collecte sélective		
Vidage des colonnes aériennes et enterrées	GRANDJOUAN	976 377
Prestations de collecte en porte-à-porte dans les communes	SUEZ	1 769 108
Fourniture de conteneurs enterrés	ASTECH	541 217
Fourniture de bacs roulants	SULO	144 889
Economie Circulaire		
Compostage en habitat vertical / Lombricomposteurs	LABEL VERTE	214 395

4.3. TEOM

► LA TEOM 2022

EVOLUTION DE LA TEOM PERÇUE

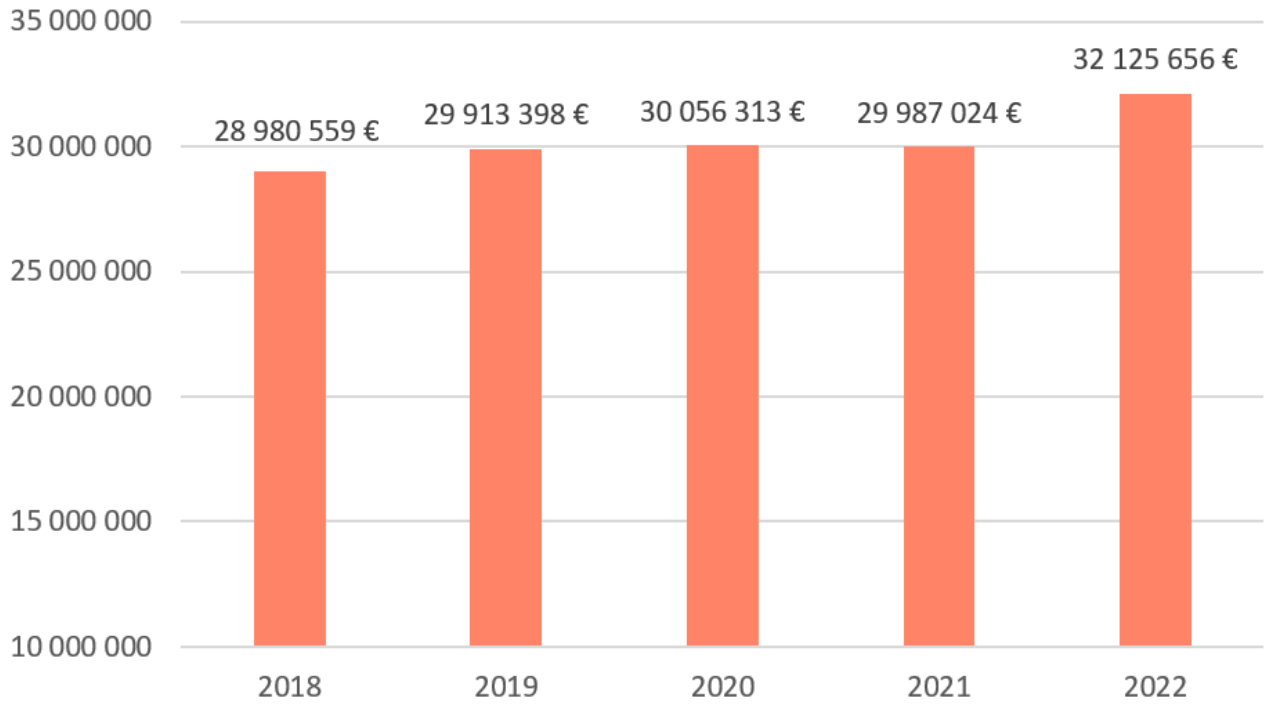

VENTILATION DE LA TEOM PERÇUE EN 2022 (À PARTIR DU BUDGET PRÉVISIONNEL)

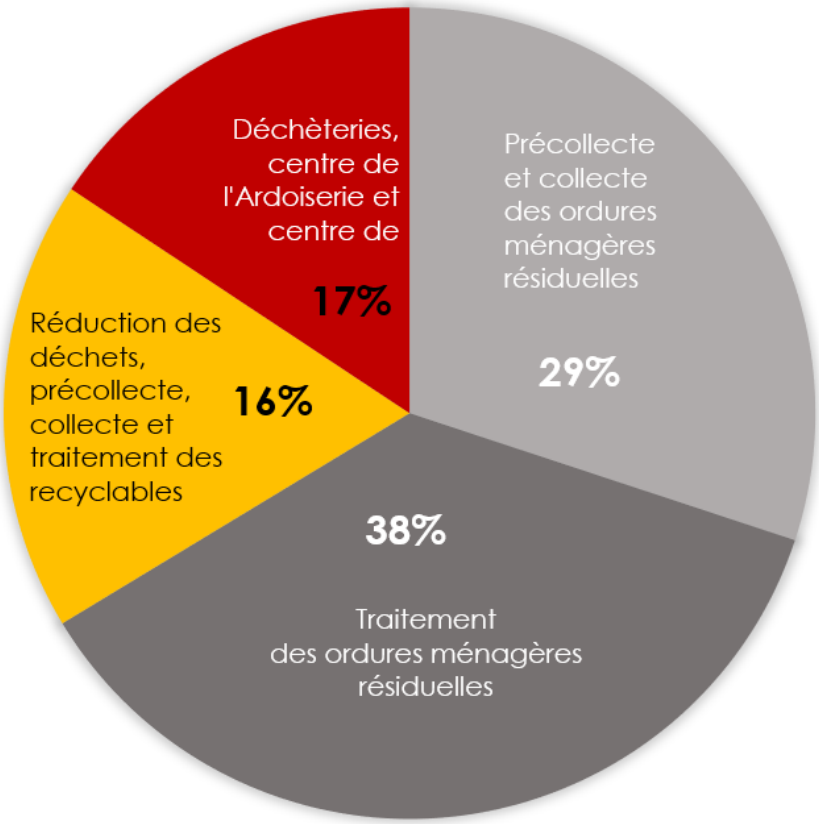

4.4. Tarifs 2022 (votés en décembre 2022)

► FACTURATION MINIMALE

Depuis le 1er janvier 2018, le seuil de facturation minimale est à 15 € (délibération du conseil ALM du 13/11/2017)

► DÉCHÈTERIES : TARIFS DES DÉPÔTS ET PRESTATIONS / TONNE

Badges aux particuliers et professionnels
12,50 € HT - 15 € TTC Avec la mise en place de l'accès par badge aux déchèteries, il a été acté de facturer le remplacement des badges perdus ou endommagés. Le tarif voté est de 15€ TTC. Depuis l'adoption du règlement intérieur de déchèteries, l'accès des déchèteries d'Angers Loire Métropole est réservé uniquement aux particuliers. Les professionnels sont systématiquement invités à s'orienter vers l'offre privée (déchèteries ou enlèvement sur site).

► BACS À ORDURES MENAGERES ET COLLECTE SÉLECTIVE

Vente de bacs neufs pour les manifestations et évènements ou mise à disposition de bacs en dehors du service normal	Tarif € HT l'unité
140 litres	33,20€
180 litres	38,74€
240 litres	42,06 €
360 litres	60,89 €

Tarifs de location pour les manifestations et évènements ou mise à disposition de bacs en dehors du service normal	Tarif € HT
Bac roulant à ouverture totale jusqu'à 360 litres (OMr) : prêt aux communes dans le cadre d'évènementiels (période estivale) ou activité professionnelle dans la limite de 6 mois	10,64 €
Bac roulant collecte sélective 140 à 360 litres (emballages ou verre) : prêt aux communes dans le cadre d'évènementiels (période estivale) ou activité professionnelle dans la limite de 6 mois	6,39 €

4.4. Tarifs 2022 (votés en décembre 2022)

► PRESTATION DU SERVICE COLLECTE (NON OUVERTE AUX PARTICULIERS)

Prestation de collecte des déchets	Tarif € HT / heure
Benne de collecte	46,58
Prestation ponctuelle de collecte : benne et équipiers	161,48
Agent	38,30

► COMPOSTEURS COLLECTIFS ET INDIVIDUELS - LOMBRICOMPOSTEURS

Tarifs de mise à disposition (net de taxes)	Tarif € HT l'unité
Composteurs + bioseau quel que soit le volume de 345 à 620 litres	Gratuit
Lombricomposteur + souche de vers	20,00
Lombricomposteur d'occasion	15,00

► GOBELETS REUTILISABLES : FACTURATION EN CAS DE NON-RESTITUTION DES GOBELETS PRÊTÉS

Tarifs de mise à disposition (net de taxes)	Tarif € HT l'unité
Facturation à l'unité à partir au-delà du15ème gobelet manquant	1,00

ANNEXES

ANNEXES

Annexe 1. Equipements de gestion des déchets sur le territoire

Annexe 2. Composteurs individuels par commune

	Total loge-ments en 2018	dont-maisons	part des maisons	2021	**2022**	**TOTAL 2005-2022**	**Taux équipement des maisons**
Angers	89 937	19 681	21,9%	261	609	5 070	**25,8%**
Avrillé	6 832	3 931	57,5%	83	108	1 294	**32,9%**
Beaucouzé	2 369	1 826	77,1%	31	63	820	**44,9%**
Béhuard	92	91	98,9%	0	3	15	**16,5%**
Bouchemaine	2 902	2 590	89,3%	32	116	895	**34,6%**
Briollay	1 321	1 204	91,1%	34	31	440	**36,5%**
Cantenay-Épinard	963	899	93,3%	3	36	339	**37,7%**
Écouflant	1 979	1 580	79,8%	42	79	610	**38,6%**
Ecuillé	240	235	97,9%	3	14	104	**44,2%**
Feneu	930	874	94,0%	9	20	259	**29,6%**
Le Plessis-Grammoire	968	900	93,0%	10	22	384	**42,7%**
Les Ponts-de-Cé	6 262	3 762	60,1%	57	99	1 072	**28,5%**
Loire-Authion	6766	6100	90,2%		358	2 198	**36,0%**
Longuenée-en-Anjou	2 582	2 354	91,2%	34	83	808	**34,3%**
Montreuil-Juigné	3 251	2 380	73,2%	48	73	962	**40,4%**
Mûrs-Erigné	2 650	2 020	76,2%	17	67	711	**35,2%**
Rives-du-Loir-en-Anjou	2 273	2 174	95,6%	57	53	757	**34,8%**
Saint-Barthélemy-d'Anjou	4 361	2 691	61,7%	51	68	992	**36,9%**
Saint-Clément-de-la-Place	835	807	96,6%	16	44	292	**36,2%**
Saint-Lambert-la-Potherie	1 111	1 025	92,3%	28	45	432	**42,2%**
Saint-Léger-de-Linières	1 470	1 362	92,6%	27	44	408	**30,0%**
Saint-Martin-du-Fouilloux	679	660	97,2%	12	34	256	**38,8%**
Sainte-Gemmes-sur-Loire	1 646	1 271	77,2%	59	28	430	**33,8%**
Sarrigné	322	320	99,4%	2	7	155	**48,4%**
Savennières	616	573	92,9%	8	15	161	**28,1%**
Soulaines-sur-Aubance	569	556	97,7%	9	11	212	**38,1%**
Soulaire-et-Bourg	608	594	97,7%	14	9	219	**36,9%**
Trélazé	6 642	3 898	58,7%	42	121	994	**25,5%**
Verrières-en-Anjou	3 341	2 537	76,0%	26	75	768	**30,3%**
TOTAL REMIS	**154 518**	**68 895**	**44,6%**	**1 015**	**2 335**	**22 057**	**32,0%**
Jardins familiaux				61		541	
TOTAL GENERAL				**1 076**		**22 598**	

Annexe 3. Lombricomposteurs par commune

	2021	2022	TOTAL 2007-2022
Angers	96	82	**1212**
Avrillé	3	2	**42**
Beaucouzé	1	1	**18**
Bouchemaine	2		**10**
Briollay			**5**
Cantenay-Épinard		1	**3**
Écouflant	1		**7**
Ecuillé			**1**
Feneu			**2**
Le Plessis-Grammoire		1	**1**
Les Ponts-de-Cé	5	5	**43**
Longuenée-en-Anjou		1	**8**
Montreuil-Juigné			**7**
Mûrs-Erigné	2	4	**20**
Rives-du-Loir-en-Anjou			**7**
Saint-Barthélemy-d'Anjou	1		**16**
Saint-Clément-de-la-Place			**7**
Saint-Lambert-la-Potherie			**2**
Saint-Léger-de-Linières			**4**
Saint-Martin-du-Fouilloux			**2**
Sainte-Gemmes-sur-Loire	1	1	**9**
Savennières		1	**2**
Soulaines-sur-Aubance			**2**
Soulaire et Bourg			**1**
Trélazé	5	6	**47**
Verrières-en-Anjou	1		**13**
TOTAL REMIS	**118**	**105**	**1491**
Retours	15	21	**1436**

Annexe 4. Composteurs partagés par commune

- **En pied d'immeuble**

	Phase 2009 2020	2021	2022	Nombre de sites installés	Nombre de sites arrêtés	**Total sites en service**
Angers	217	28	46	291	16	**275**
Avrillé	8	1	7	16	0	**16**
Beaucouzé	1		1	2	0	**2**
Bouchemaine	3			3	0	**3**
Écouflant	1			1	1	**0**
Le Plessis Grammoire	1			1	0	**1**
Les Ponts-de-Cé	11	3	3	17	1	**16**
Montreuil-Juigné	7			7	2	**5**
Mûrs-Erigné	4	2		6	1	**5**
Saint-Barthélemy-d'Anjou	16	1	1	18	2	**16**
Saint-Sylvain-d'Anjou	4			4	1	**3**
Sainte Gemmes sur Loire	1			1	0	**1**
Savennières	0	1		1	0	**1**
Trélazé	12		5	17	3	**14**
Sites installés	286	36	63	385	27	**358**
Sites arrêtés	26	1		27		
Sites en service	**260**	**35**	**63**	**358**		

NOTE : la désinstallation d'un composteur est liée à un manque de participation, un non respect des règles d'utilisation ou à la non-présence de référents.

- **De quartier sur l'espace public**

	2019	2020	2021	2022	Sites installés
Angers	1	2	1	**3**	**7**
Ecouflant			2		**2**
Montreuil-Juigné			1	**1**	**2**
Total	1	2	4	**4**	**11**

Annexe 5. Logements concernés par le compostage par commune

Le tableau ci-dessous recense le taux d'équipement en composteurs selon le type d'habitat :

- maison individuelle = composteur individuel
- appartement ou logement collectif = lombricomposteurs, jardins familiaux ou composteurs partagés en pied d'immeuble ou composteur de quartier.

	Total logements en 2017	Nb maisons individuelles équipées	Taux d'équipement maisons individuelles	Nb logts collectifs desservis	% logts desservis en collectif	**TOTAL logts desservis (indiv + partagé)**	**% de logts desservis**
Angers	89 937	5 070	25,8%	20 181	28,7%	25 251	**28,1%**
Avrillé	6 832	1 294	32,9%	928	32,0%	2 222	**32,5%**
Beaucouzé	2 369	820	44,9%	116	21,4%	936	**39,5%**
Béhuard	92	15	16,5%	0	0,0%	15	**16,3%**
Bouchemaine	2 902	895	34,6%	59	18,9%	954	**32,9%**
Briollay	1 321	440	36,5%	5	4,3%	445	**33,7%**
Cantenay-Épinard	963	339	37,7%	3	4,6%	342	**35,5%**
Écouflant	1 979	610	38,6%	34	8,5%	644	**32,5%**
Ecuillé	240	104	44,2%	1	19,9%	105	**43,7%**
Feneu	930	259	29,6%	2	3,6%	261	**28,1%**
Le Plessis-Grammoire	968	384	42,7%	17	25%	401	**41,4%**
Les Ponts-de-Cé	6 262	1 072	28,5%	874	35%	1946	**31,1%**
Loire Authion	6766	1 840	30,2%	0	0,0%	1 840	**27,2%**
Longuenée-en-Anjou	2 582	808	34,3%	8	3,5%	816	**31,6%**
Montreuil-Juigné	3 251	962	40,4%	314	36,1%	1 276	**39,2%**
Mûrs-Erigné	2 650	711	35,2%	230	36,5%	941	**35,5%**
Rives-du-Loir-en-Anjou	2 273	757	34,8%	7	7,1%	764	**33,6%**
Saint-Barthélemy-d'Anjou	4 361	992	36,9%	1 036	62,0%	2 028	**46,5%**
Saint-Clément-de-la-Place	835	292	36,2%	7	24,1%	299	**35,8%**
Saint-Lambert-la-Potherie	1 111	432	42,2%	22	25,7%	454	**40,9%**
Saint-Léger-de-Linières	1 470	408	30,0%	4	3,7%	412	**28,0%**
Saint-Martin-du-Fouilloux	679	256	38,8%	2	10,4%	258	**38,0%**
Sainte-Gemmes-sur-Loire	1 646	430	33,8%	19	5,1%	449	**27,3%**
Sarrigné	322	155	48,4%	0	0,0%	155	**48,1%**
Savennières	616	161	28,1%	13	29,7%	174	**28,2%**
Soulaines-sur-Aubance	569	212	38,1%	2	15,3%	214	**37,6%**
Soulaire-et-Bourg	608	219	36,9%	1	7,1%	220	**36,2%**
Trélazé	6 642	994	25,5%	470	17,1%	1 464	**22,0%**
Verrières-en-Anjou	3 341	768	30,3%	184	22,9%	952	**28,5%**
TOTAL DESSERVIS	**154 518**	**22 057**	**32%**	**25 376**	**29,6%**	**47 433**	**30,7%**

Annexe 6. Conteneurs enterrés et aériens par commune

Données extraites du logiciel Styx au 31/12/2022

	Conteneurs OM			Conteneurs tri			Conteneurs verre			Sous-total conteneurs		TOTAL
			Sous-total			Sous-total			Sous-total	Aériens	Enterrés	
Angers	11	728	739	59	511	570	121	441	562	191	1 680	1 871
Avrillé		47	47	4	39	43	12	38	50	16	124	140
Beaucouzé		8	8	2	7	9	6	12	18	8	27	35
Béhuard	1		1	1		1	1		1	3	0	3
Bouchemaine	6		6	9		9	11	1	12	26	1	27
Briollay	6	3	9	6	3	9	10	2	12	22	8	30
Cantenay-Épinard			0			0	3	2	5	3	2	5
Écouflant		16	16	1	8	9	9	8	17	10	32	42
Ecuillé		1	1	2		2	2	1	3	4	2	6
Feneu	2		2	8		8	11		11	21	0	21
Le Plessis-Grammoire	1	3	4	1	2	3	4	4	8	6	9	15
Les Ponts-de-Cé	1	44	45	3	30	33	7	38	45	11	112	123
Loire-Authion	15		15	15		15	18	18	36	48	18	66
Longuenée-en-Anjou	7	4	11	13	6	19	19	4	23	39	14	53
Montreuil-Juigné	7	17	24	9	14	23	19	11	30	35	42	77
Mûrs-Erigné	2	5	7	4	3	7	7	6	13	13	14	27
Rives-du-Loir-en-Anjou	6		6	11		11	14		14	31	0	31
Saint-Barthélemy-d'Anjou	5	34	39	17	21	38	27	20	47	49	75	124
Saint-Clément-de-la-Place	2		2	4		4	6		6	12	0	12
Saint-Lambert-la-Potherie		27	27		26	26		18	18	0	71	71
Saint-Léger-de-Linières	5		5	12	1	13	11	1	12	28	2	30
Saint-Martin-du-Fouilloux	1		1	1		1	7		7	9	0	9
Sainte-Gemmes-sur-Loire		4	4	2	3	5	7	3	10	9	10	19
Sarrigné	2		2	2		2	3		3	7	0	7
Savennières	1		1	3		3	5		5	9	0	9
Soulaines-sur-Aubance	1		1	3		3	3		3	7	0	7
Soulaire-et-Bourg	1		1	1		1		3	3	2	3	5
Trélazé	4	87	91	13	60	73	12	45	57	29	192	221
Verrières-en-Anjou	1	18	19	11	12	23	31	12	43	43	42	85
	88	1 046	1 134	217	746	963	386	688	1 074	691	2 480	3 171

Annexe 7. Tonnes collectées par commune

	Population	Tonnages OM			Tonnages Tri			Tonnages Verre			TOTAL DMA
		Porte-à-porte	Apport volontaire	Sous	Porte-à-porte	Apport volontaire	Sous	Porte-à-porte	Apport volontaire	Sous	
Angers	158 930	20 535	9 197	29 732	4 688	2 279	6 967	709	3769	4 478	**41 177**
Avrillé	14 800	1 577	596	2 173	556	168	724		447	447	**3 344**
Beaucouzé	5 546	834	113	947	213	36	249		243	243	**1 439**
Béhuard	131	17	11	28	9	3	12		18	18	**58**
Bouchemaine	6 915	1 019	57	1 076	383	51	434		314	314	**1 824**
Briollay	3 125	336	116	452	156	41	197		173	173	**822**
Cantenay-Épinard	2 352	267		267	181		181		74	74	**522**
Écouflant	4 452	622	198	820	230	40	270		160	160	**1 250**
Ecuillé	674	62	19	81	34	6	40		28	28	**149**
Feneu	2 230	248	33	281	115	13	128		94	94	**503**
Le Plessis-Grammoire	2 612	284	68	352	136	20	156		104	104	**612**
Les Ponts-de-Cé	13 360	1 553	558	2 111	620	150	770		417	417	**3 298**
Loire-Authion	16 477	1631	154	1 785	849	53	902		764	764	**3 451**
Longuenée-en-Anjou	6 477	689	121	810	343	59	402		272	272	**1 484**
Montreuil-Juigné	7 782	855	293	1 148	358	88	446		414	414	**2 008**
Mûrs-Erigné	5 761	922	63	985	336	27	363		229	229	**1 577**
Rives-du-Loir-en-Anjou	5 745	653	79	732	305	51	356		246	246	**1 334**
Saint-Barthélemy-d'Anjou	9 438	1 347	551	1 898	406	180	586		680	680	**3 164**
Saint-Clément-de-la-Place	2 126	229	27	256	118	12	130		68	68	**454**
Saint-Lambert-la-Potherie	2 954	24	371	395		138	138		108	108	**641**
Saint-Léger-de-Linières	3 757	453	49	502	200	47	247		210	210	**959**
Saint-Martin-du-Fouilloux	1 697	194	10	204	99	7	106		66	66	**376**
Sainte-Gemmes-sur-Loire	3 710	511	34	545	189	20	209		143	143	**897**
Sarrigné	831	97	19	116	50	10	60		43	43	**219**
Savennières	1 386	172	14	186	73	12	85		76	76	**347**
Soulaines-sur-Aubance	1 456	131	20	151	71	13	84		68	68	**303**
Soulaire-et-Bourg	1 531	146	8	154	79	11	90		53	53	**297**
Trélazé	15 129	1 468	1 451	2 919	541	311	852		479	479	**4 250**
Verrières-en-Anjou	7 817	1 096	226	1 322	390	100	490		604	604	**2 416**
Total général	**301 384**	**37 972**	**14 456**	**52 428**	**11 728**	**3 946**	**15 674**	**709**	**10364**	**11 073**	**79 175**

Annexe 8. Ratios des déchets collectés par commune

	Population	Ratio OM en kg/hab/an	Ratio Tri en kg/hab/an	Ratio Verre en kg/hab/an	Ratio en kg/hab/an
Angers	158 930	187,1	43,8	28,2	**259,1**
Avrillé	14 800	146,8	48,9	30,2	**225,9**
Beaucouzé	5 546	170,8	44,9	43,8	**259,5**
Béhuard	131	213,7	91,6	137,4	**442,7**
Bouchemaine	6 915	155,6	62,8	45,4	**263,8**
Briollay	3 125	144,6	63,0	55,4	**263,0**
Cantenay-Épinard	2 352	113,5	77,0	31,5	**221,9**
Écouflant	4 452	184,2	60,6	35,9	**280,8**
Ecuillé	674	120,2	59,3	41,5	**221,1**
Feneu	2 230	126,0	57,4	42,2	**225,6**
Le Plessis-Grammoire	2 612	134,8	59,7	39,8	**234,3**
Loire-Authion	13 360	158,0	57,6	31,2	**246,9**
Les Ponts-de-Cé	16 477	108,3	54,7	46,4	**209,4**
Longuenée-en-Anjou	6 477	125,1	62,1	42,0	**229,1**
Montreuil-Juigné	7 782	147,5	57,3	53,2	**258,0**
Mûrs-Erigné	5 761	171,0	63,0	39,8	**273,7**
Rives-du-Loir-en-Anjou	5 745	127,4	62,0	42,8	**232,2**
Saint-Barthélemy-d'Anjou	9 438	201,1	62,1	72,0	**335,2**
Saint-Clément-de-la-Place	2 126	120,4	61,1	32,0	**213,5**
Saint-Lambert-la-Potherie	2 954	133,7	46,7	36,6	**217,0**
Saint-Léger-de-Linières	3 757	133,6	65,7	55,9	**255,3**
Saint-Martin-du-Fouilloux	1 697	120,2	62,5	38,9	**221,6**
Sainte-Gemmes-sur-Loire	3 710	146,9	56,3	38,5	**241,8**
Sarrigné	831	139,6	72,2	51,7	**263,5**
Savennières	1 386	134,2	61,3	54,8	**250,4**
Soulaines-sur-Aubance	1 456	103,7	57,7	46,7	**208,1**
Soulaire-et-Bourg	1 531	100,6	58,8	34,6	**194,0**
Trélazé	15 129	192,9	56,3	31,7	**280,9**
Verrières-en-Anjou	7 817	169,1	62,7	77,3	**309,1**
Total général	**301 384**	**174,0**	**52,0**	**36,7**	**262,7**

Annexe 9 : Tonnages par déchèteries

		Villechien L'Ardoiserie	Le Lac Bleu	La Baumette	Les Brunelleries	Le Petit-Guichard	Le Haut-Coudray	Emmaüs	La Claie Brunette (part ALM)	TOTAL 2022	*Variation par rapport à 2021*
Dépôt dans les bennes bas de quai	Gravats	12 024,0	849,0	1 472,0	1 513,0	3 924,0	4 173,0	1 745,0	758,1	**26 459**	*-2,2%*
	Tout Venant	2 414,0	199,0	982,0	558,0	1 196,0	1 086,0	1 427,0	477,7	**8 340**	*-16,8%*
	Végétaux	4 567,0	576,0	1 115,0	1 499,0	2 499,0	3 007,0	1 508,0	666,6	**15 438**	*-14,2%*
	Mobilier	1 984,6	192,6	1 100,9	393,8	855,7	804,4	472,6	188,4	**5 993**	*-5,3%*
	Bois	589,9	57,0	69,0	94,0	406,0	317,5	219,0	150,6	**1 903**	*-9,4%*
	Métaux	466,0	51,0	190,0	129,5	290,4	259,6	177,5	93,5	**1 658**	*-16,7%*
	Cartons	402,5	80,6	198,5	116,8	209,7	218,9	209,9	79,9	**1 517**	*-16,2%*
	Papiers	211,2	25,7	105,7	39,6	59,9	87,4	50,4	21,7	**602**	*-7,9%*
	Films plastiques	41,6	1,9	0,0	0,0	0,0	12,2	0,0	0,0	**56**	*-17,1%*
	Polystyrène	24,8	0,0	0,0	4,8	0,0	7,8	2,7	0,0	**40**	*10,9%*
Dépôt dans les caissons, contenants haut de quai	Déchets électriques	565,4	67,4	336,5	126,8	279,5	264,8	269,0	0,0	**1 909**	*-8,0%*
	Déchets dangereux	110,6	10,4	44,6	28,4	54,9	54,8	31,0	0,0	**335**	*-15,7%*
	Textiles	104,7	26,7	79,8	46,0	64,2	79,7	0,0	0,0	**401**	*53,7%*
	Verre plat des huisseries	70,0	0,0	0,0	0,0	0,0	34,0	0,0	4,9	**109**	*-3,7%*
	Réemploi	45,1	7,7	19,8	10,3	9,8	12,6	0,0	18,3	**124**	*51,8%*
	Huile moteur	17,1	1,4	8,0	5,8	14,6	11,5	10,8	0,0	**69**	*4,2%*
	Batteries	12,9	1,6	8,3	4,5	7,6	7,4	5,1	0,0	**47**	*-15,6%*
	Piles	2,8	0,6	2,7	1,9	2,3	3,3	1,6	0,0	**15**	*-19,4%*
	Huile végétale	2,7	0,3	1,6	0,9	1,1	1,5	0,7	0,0	**9**	*-3,2%*
	Ampoules, néons	2,0	0,1	0,9	0,6	0,7	1,0	0,6	0,0	**6**	*-24,1%*
	Extincteurs > 2kg	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	**7**	*25,1%*
	Cartouches, toner	1,1	0,3	0,9	0,4	0,4	0,5	0,0	0,0	**4**	*9,2%*
	Pneus	103,6								**104**	*11,6%*
	Radiographies médicales	2,1								**2**	*0,0%*
TOTAL ALM		23 660,0	2 149,3	5 736,5	4 574,1	9 876,0	10 445,0	6 130,8	2 459,7	**65 146**	

* 11,9 tonnes de bouteilles de gaz hors filières ont été collectées et traitées en 2022.

Annexe 10 : Evolution des déchets recyclés

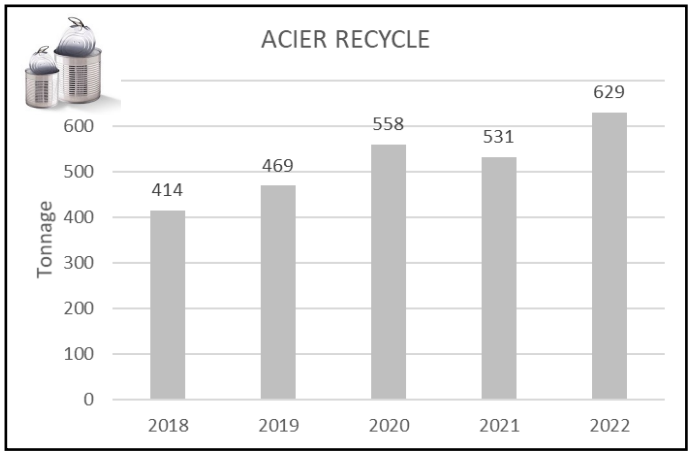

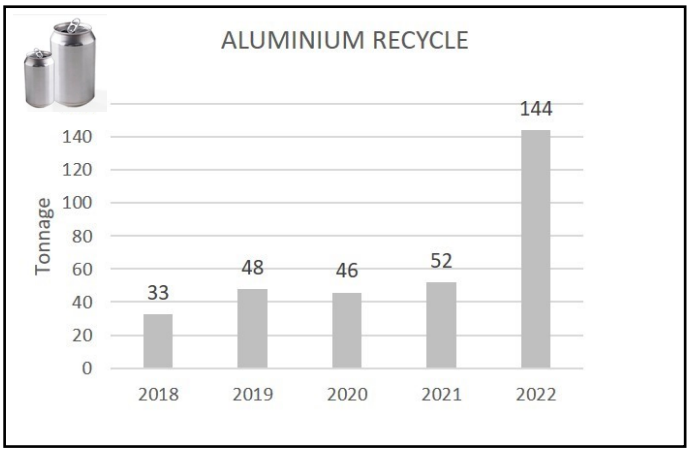

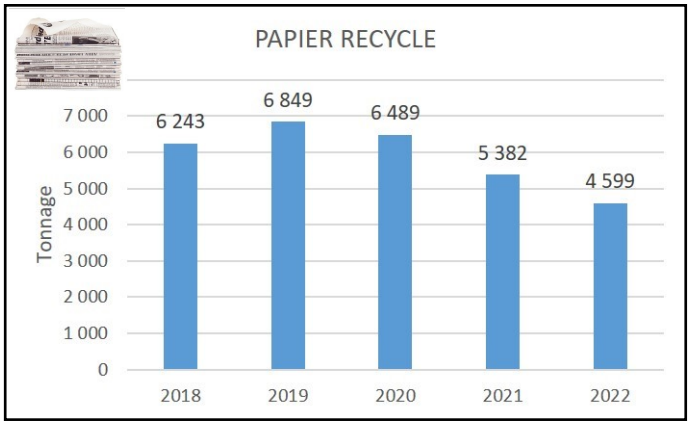

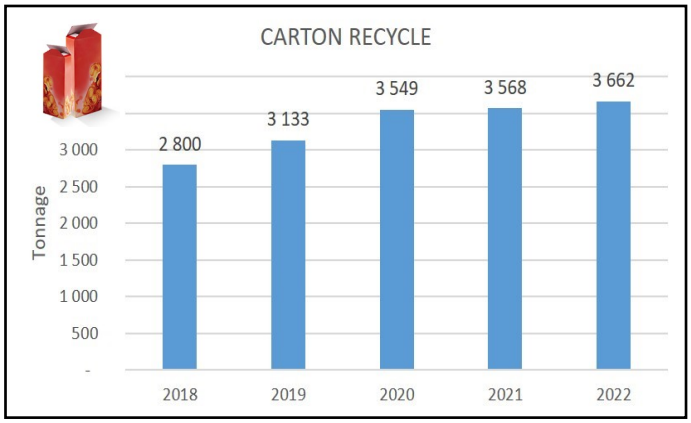

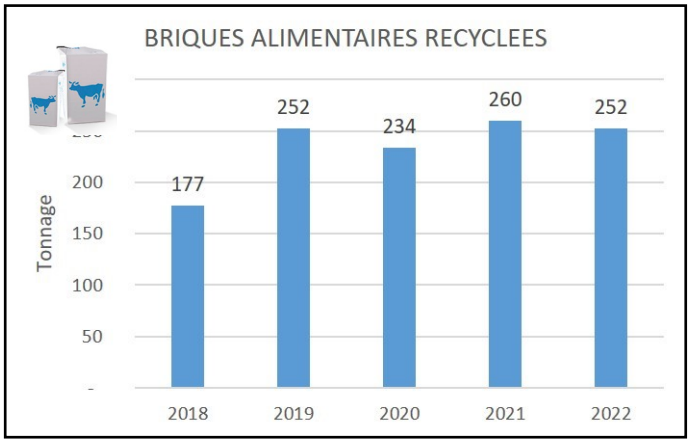

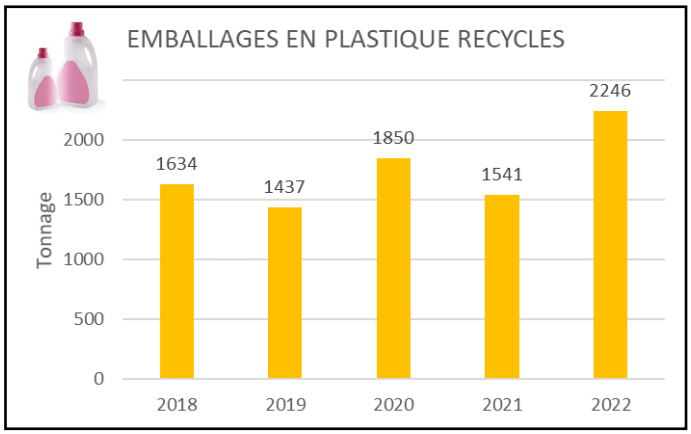

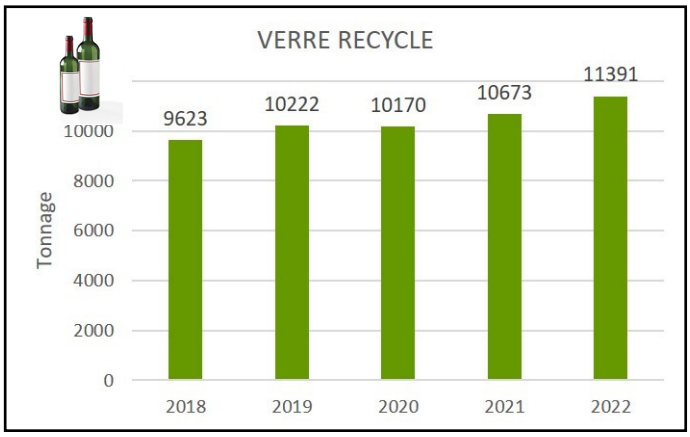

02 41 05 54 00
dechets@angersloiremetropole.fr
www.angersloiremetropole.fr

TRI ET +

L'APPLI QUI DIT
QUAND SORTIR
SA POUBELLE
ET BIEN + ENCORE !

Available on the iPhone App Store
DISPONIBLE SUR Google play

angers loire métropole
communauté urbaine

Direction Déchets / Imprimerie Ville d'Angers / Angers Loire Métropole / Imprimé sur papier recyclé - septembre 2023